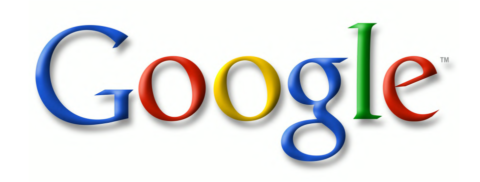
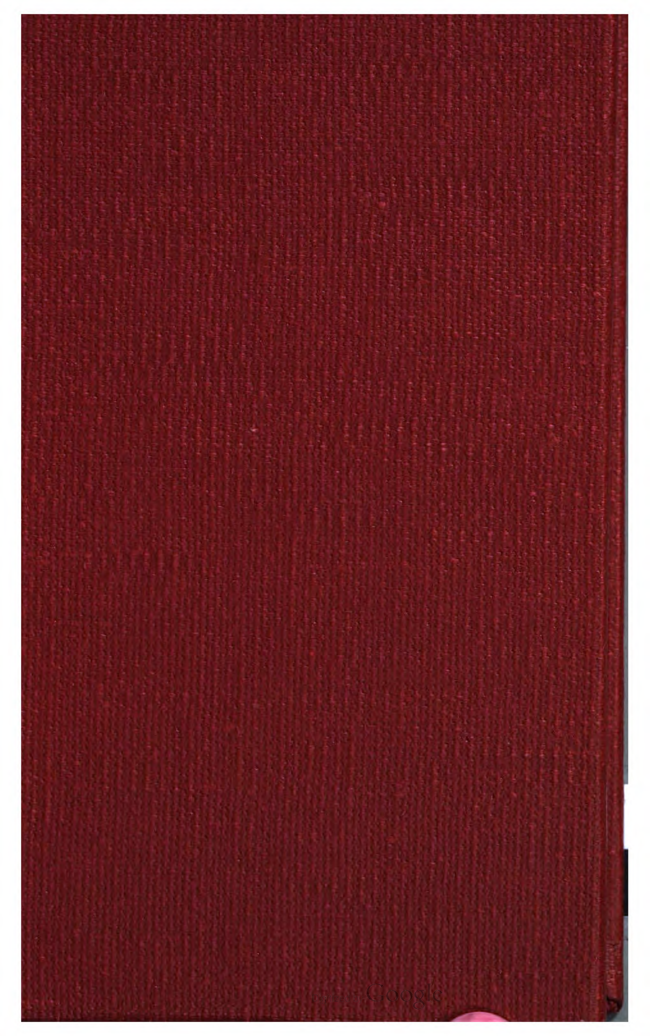


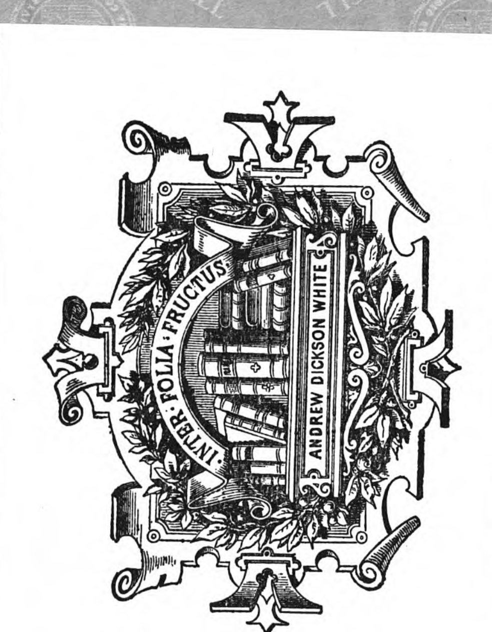
S TROIS HENRI

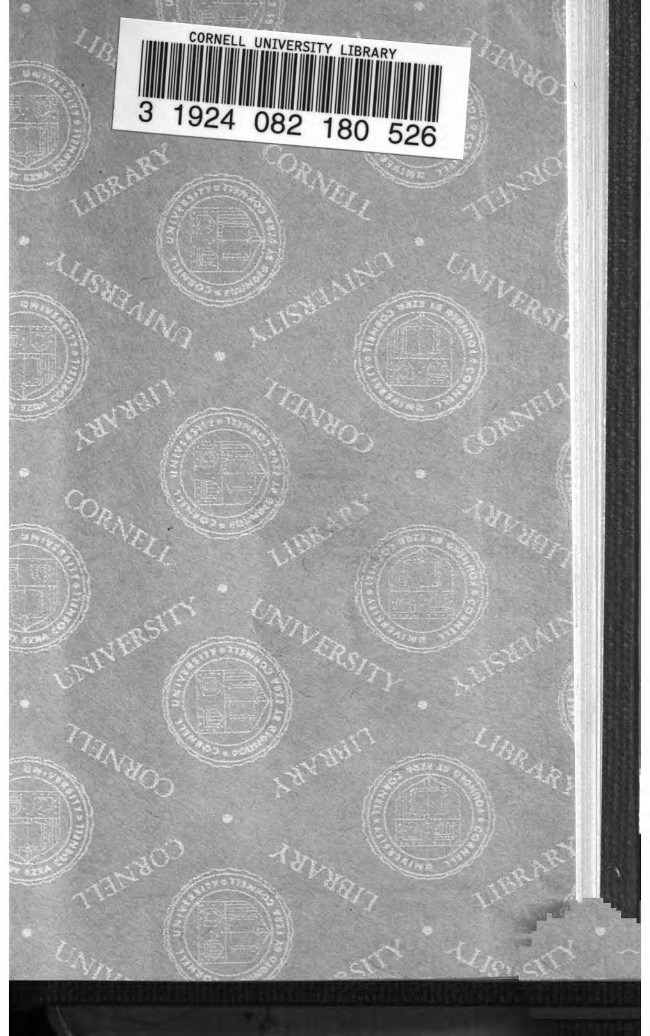

DC
3
Z51
v. 59
LES TROIS HENRI

LES TROIS HENRI






INTER·FOLIA·FRUCTUS
ANDREW DICKSON WHITE



L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

LES TROIS HENRI

LE VALOIS — LE LORRAIN — LE BÉARNAIS

(1587 — 1589)

EXTRAITS

DE L'ESTOILE, DES LETTRES MISSIVES DE HENRI IV,
DE LA RELATION DE MIRON, DE PALMA CAYET, DE L'HISTOIRE
DE D'AUBIGNÉ, DE LA VIE DE JEAN CHANDON, ETC.

PUBLIÉS PAR
B. ZELLER
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École Polytechnique

GALLOIS.

Ouvrage contenant 15 gravures.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887


Digitized by Google

LES TROIS HENRI

LE VALOIS — LE LORRAIN — LE BÉARNAIS

I

IMPUISSANCE DE HENRI III. — VICTOIRE DU BÉARNAIS A COUTRAS ET DU BALAFRÉ A AUNEAU

(1587-1588.)

Un résumé préliminaire est indispensable pour bien comprendre les événements compliqués et décisifs qui se passent en l'année 1587. M. Berger de Xivrey les expose ainsi dans son sommaire historique du tome II des Lettres missives *de Henri IV :*

A la suite des inutiles conférences de Saint-Bris, Henri de Navarre avait adressé aux princes d'Allemagne l'exposé de ce qui s'était passé à Saint-Bris, et il réclamait leur assistance comme plus nécessaire que jamais. Enfin l'active persévérance de Ségur et les subsides de la reine Elisabeth, que le supplice de Marie Stuart rendit ennemie irréconciliable des catholiques, parvinrent à mettre en mouvement cette armée étrangère. Le roi de Navarre publia, au milieu de juillet, une protes-

tation sur l'introduction des étrangers en France. Néanmoins les divisions des chefs allemands retardèrent leur départ, et, quand ils entrèrent en Lorraine, l'insubordination des troupes, leur intempérance et leur avidité de pillage les arrêtèrent dans ce duché. Malgré les efforts des princes lorrains pour les repousser en Allemagne, ils atteignent les frontières de France le 17 septembre, et la Champagne est bientôt ravagée comme la Lorraine. Pour se réunir au roi de Navarre, ils avaient la Loire à traverser. Henri III fait rendre impraticables tous les gués de cette rivière, et lui-même, à la tête de sa principale armée, vient en défendre le passage. En même temps il envoie une autre armée, conduite par le duc de Joyeuse, pour arrêter le roi de Navarre et l'empêcher de venir recevoir ces étrangers. Ce prince, resté en Poitou et en Saintonge jusqu'au commencement d'octobre, se rend alors en Guyenne, où il rassemble ses forces pour venir protéger les Allemands au passage de la Loire. Le duc de Joyeuse, qu'il rencontre à Coutras, lui présente la bataille, la perd et est tué avec son frère et les principaux seigneurs de son armée. Le roi de Navarre, au lieu de poursuivre sa route en vainqueur, congédie pour un mois ses troupes, le surlendemain de la bataille; suivi de cinq cents chevaux, il part pour la Gascogne avec le comte de Soissons, et arrive à Nérac le 20. Les Allemands, qui étaient parvenus à Montargis, y apprennent la victoire de Coutras, et ils s'attendaient à voir survenir le roi de Navarre d'un jour à l'autre, lorsque le duc de Guise, qui les séparait de Paris, comme le roi les séparait de la Loire, en défait une division nombreuse dans le combat de Vimory, qu'il leur livre le 27 octobre. Une seconde victoire qu'il remporte sur eux, le 24 novembre suivant, à Auneau en Beauce, décide les Suisses à demander au roi une capitulation particulière. Enfin une troisième

défaite, essuyée par les reîtres, près de Gien, achève la déroute de cette armée, aux restes de laquelle Henri III accorde un accommodement, à condition de sortir immédiatement du royaume. La retraite de l'armée étrangère rend inutile la démonstration qu'avait annoncée pour le mois de novembre le roi de Navarre. Il demeure dans ses États souverains, près de Mme de Gramont, toute la fin de l'année.

§ 1. — SUPPLICE DE MARIE STUART (18 FÉVRIER 1587).
(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche premier jour du mois de mars de l'an présent 1587, les nouvelles vinrent à Paris de l'exécution de la reine d'Ecosse, qui avait eu la tête tranchée par les mains d'un bourreau, le 18 du mois de février précédent, selon la teneur de l'arrêt de mort contre ladite reine, quelques mois auparavant donné par le parlement d'Angleterre, comme criminelle de lèse-majesté au premier chef, étant dûment atteinte et convaincue d'avoir attenté sur la vie et sur l'État de la reine d'Angleterre. Les comtes de Schrasbourg et de Kentt, accompagnés des principaux de la noblesse du pays, prononcèrent l'arrêt de mort à cette princesse, issue du sang d'Angleterre, et de la droite descente de Henri VII, le mardi 17 février, et sur le vespre, ayant arrêté, avec elle, l'exécution au lendemain 18 du mois, à huit heures du matin, fut menée en la grande salle du château de Fodringhaie, sur un échafaud tapissé de noir; sur lequel étant montée, suivie de cinq dames de son train, après avoir d'une grande constance repris la vanité de leurs larmes et embrassé d'un grand courage la fin de sa longue captivité, se présenta à la mort avec une résolution généreuse et plus que mâle, montrant

beaucoup de fermeté en la religion, et non mo
de piété en la recommandation de son fils et de
serviteurs. Elle ne voulut jamais permettre que
bourreau la dépouillât, disant qu'elle n'avait acc
tumé le service d'un tel gentilhomme. Ains el
même dépouilla sa robe, se mit à genoux sur
carreau de velours noir, présenta sa tête au bo
reau, qui, contre le privilège des princes, lui fit te
les mains par son valet, pour lui donner le c
plus assurément. Puis montra la tête séparée
corps au peuple, qui commença à crier : Vive la rei
Et comme en cette montre, sa coiffure chut en te
on vit que l'ennui et la fâcherie avaient rendu,
l'âge de quarante-cinq ans, toute blanche et che
cette pauvre reine, qui, vivante, avait emporté le p
des plus belles femmes du monde. Elle avait été
le 15 décembre 1542, couronnée à dix-huit moi
savoir le 21 août 1543, conduite en France à
ans, mariée à quinze ans au dauphin de Fran
après sa mort, remariée en Ecosse à Henri d'Ar
gentilhomme âgé de vingt-deux ans, beau en to
perfection, lequel ayant été étranglé de nuit, à Éd
bourg, dans sa chambre, qu'une traînée de poudr
sauter, elle épousa en troisièmes noces le comte
Bothwel, soupçonné de ce meurtre, sur quoi le peu
s'étant élevé, accusa cette pauvre reine d'adul
et de parricide, la fit prisonnière ; son mari s'en
en Danemarck, où il meurt prisonnier. Elle écha
prend les armes contre la mutinerie de ses suj
enfin est contrainte de se sauver et retirer en An
terre, où, après une prison de dix-huit ans, elle
décapitée. Voilà une vie bien tragique, et un
tableau de la vanité des grandeurs du monde.
puis allez faire état des honneurs mondains et
ses félicités !

§ 2. — SERVICE SOLENNEL A PARIS EN L'HONNEUR DE LA REINE D'ÉCOSSE.

A la nouvelle de cette mort, on fit en la cour de France grande démonstration de deuil, nommément ceux de la maison de Lorraine et de Guise, auxquels ladite défunte reine d'Écosse attenait de si près (voire de trop près pour elle, selon l'opinion de beaucoup). De fait, le dimanche ensuivant, le roi, la reine, le duc de Mayenne et les autres seigneurs et dames de la maison de Lorraine, étant lors à Paris, prirent le deuil. Et le 13 dudit mois, en la grande église de Paris, lui fut fait un solennel service auquel assistèrent le comte de Soissons, les ducs de Mercœur et d'Elbeuf, portant le grand deuil, les cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise et de Joyeuse, en leurs accoutrements violets, et le duc de Mayenne et autres seigneurs et gentilshommes en longs manteaux de deuil. La Cour de parlement, la Chambre des comptes, la Cour des généraux, le Châtelet, les élus et les prévôt des marchands, échevins et autres officiers de la ville, en robes de deuil, les chaperons sur l'épaule. Sa mort fut infiniment regrettée et plainte par les catholiques, principalement par les ligueurs, qui criaient et disaient tout haut qu'elle était morte martyre pour la foi catholique, apostolique et romaine, et que la reine anglaise ne l'avait fait mourir pour autre chose que pour la religion, quelque couleur que d'ailleurs elle se fût efforcée d'en enquérir et rechercher. En laquelle opinion ils étaient dextrement et soigneusement entretenus par les prédicateurs qui la canonisaient tous les jours en leurs sermons.

§ 3. — LE ROI DE NAVARRE S'EMPARE DE PLUSIEURS PLACES DU POITOU.

En ce temps le roi de Navarre est fort en Poitou, et prend les villes de Chizey, Saint-Maixent, Fontenai et autres places et a plus d'occasion d'aimer la Ligue que de lui en vouloir, attendu qu'elle ruine autant ou plus le parti catholique qu'il ne fait, et ne s'adresse qu'aux villes les plus catholiques pour y faire la guerre. Laissant cependant lui et ceux de sa religion en repos, et avançant plus leurs affaires en trois mois, qu'ils ne pourraient faire en dix ans avec toutes leurs armes et armées.

§ 4. — DÉPART DU DUC DE JOYEUSE POUR PRENDRE LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE ROYALE EN ANJOU.

Le duc de Joyeuse partit de Paris, par le commandement du roi, avec grandes forces tant de pied que de cheval, pour aller en Anjou et en Poitou s'opposer aux entreprises et exploits de guerre du roi de Navarre, qui lui fut une commission ruineuse, mais honorable pour un seigneur comme lui, qui désirait de mourir pour la Ligue, au lit d'honneur.

§ 5. — CONFÉRENCES DU ROI AVEC LE DUC DE GUISE. LE BALAFRÉ VEUT LA GUERRE.

Le vendredi 19 juin 1587, le roi partit de Paris pour aller trouver la reine sa mère à Monceaux, et mena avec lui le duc d'Épernon, le chancelier et M. de Villeroy, en intention de conférer avec les ducs de Guise et de Mayenne, qui s'y devaient trouver, sur

quelque bon accord au soulagement du peuple et repos public. Et sur ce manda le roi les trois gens de son conseil au parlement pour le venir trouver à Meaux, avec la Guesle et de Thou, présidents, et Lugoli et de Xainction, échevins de Paris.

Le roi revint de Meaux sans avoir vu le duc de Guise, qui n'y était pas venu, se défiant de quelque embûche et surprise qu'on lui voulût faire, bien averti que le roi, quelque bonne mine qu'il lui fît, ne lui voulait guère de bien. Le roi, arrivé à Paris, alla coucher aux Capucins, et le lendemain fut voir la reine sa femme à Saint-Germain-en-Laye. La reine mère, d'autre côté, part de Monceaux et s'en va à Châlons, pour y trouver le duc de Guise, afin de trouver moyen pour l'aboucher avec le roi.

Le jeudi deuxième jour de juillet, le roi retourna à Meaux, où le vint trouver le duc de Guise, par la pratique et sous l'assurance de la reine mère, où ils conférèrent ensemble; et lui fit le roi gracieuse réception et bon visage; le pria de penser à la paix et ne mettre l'État en proie, car encore qu'il soit résolu de ne souffrir autre religion en son royaume que la catholique, apostolique et romaine, et abolir du tout la nouvelle, si peut-il bien voir que l'état des affaires est tel et la nécessité si grande qu'elle requerrait bien qu'on achetât une bonne paix pour détourner les misères que cette grande armée étrangère apporterait. Et, voyant le roi que toutes ces raisons ne trouvaient point de prise en cette âme toute guerrière, patiente de tout, hormis de ne point régner, l'y invite par des promesses honorables et fort avantageuses à sa maison et à son parti. Mais, en un mot, le duc de Guise veut la guerre, et dit résolument au roi qu'il n'est du côté de la paix, et quand il sera forcé d'y être, ce sera, la religion et

l'assurance de son parti sauve. Supplie Sa Majesté de jeter les yeux sur la religion mourante et d'embrasser sa conservation, sans estimer rien de difficile ni de périlleux pour une si mémorable victoire, se souvenant qu'il est roi du peuple qui n'a jamais craint autre chose que la chute du ciel, comme aussi il s'assure que sous sa guide et sous son étendard il domptera tout ce qui l'osera affronter en terre. Cependant il se plaint au roi du mauvais traitement qu'on faisait aux villes qui avaient demandé l'extirpation de l'hérésie, de la ruine de la citadelle de Mâcon, de la suprise de celle de Valence, de la disgrâce des seigneurs de Brissac, Crusilles, Gessan et Antragues, du pervertissement des assignations des deniers qu'on avait destinés pour les frais de cette guerre, et en général des contraventions à l'édit, et entre autres de ce que le conseil du roi, ni le parlement de Paris, ni les justices subalternes, ni le prévôt de Paris n'avaient juré l'édit, et qu'il semblait par là qu'on eût encore quelque envie de mettre l'hérésie au-dessus. « Tant s'en faut, dit alors le roi, qu'il n'y a prince au monde qui ait plus à cœur de l'éteindre que moi. Mais je trouve que ceux de la Ligue y marchent d'un fort mauvais pied, ce qui me fait croire qu'ils aspirent à quelque chose de plus; et qu'ainsi ne soit, vous savez bien que vous m'avez demandé des villes de sûreté contre les huguenots, aux provinces qu'il n'y avait sujet de les craindre ni en corps ni en l'âme, témoin la surprise faite par le duc d'Aumale, de Dourlan et de Pontdormi, et l'intelligence découverte à Boulogne et la citadelle bâtie à Vitry-le-François, pour y loger un Italien, au pays duquel un Français ne saurait obtenir un méchant état de sergent. Et nouvellement de Rocroi vous savez que vous n'avez voulu recevoir

le gouverneur pour gouverneur, s'il ne vous promettait de tenir la place sous votre nom. Et, pour le regard des deniers dont vous vous plaignez, n'avez-vous pas prodigué les cent mille écus levés pour le bâtiment de la citadelle de Verdun? Il y a beaucoup d'autres choses que je passe sur vos contraventions alléguées, qui valent mieux tues que dites pour votre honneur. » A quoi le duc de Guise voulant répliquer, le roi, l'interrompant, lui dit : « Mon cousin, n'en parlons plus, ce sont des contraventions à l'édit contrepesées les unes aux autres, auxquelles il faudra donner ordre s'il est possible. Tournons nos poursuites sur les moyens d'assaillir les huguenots et rompre leurs forces étrangères, qui nous vont tomber sur les bras. Car pour cela je vous ai mandé, et suis venu jusqu'ici. » Et là-dessus entra le roi en la chambre du conseil, suivi du duc de Guise et du duc d'Epernon, qui s'embrassèrent et se caressèrent fort l'un l'autre, comme s'ils eussent été les plus grands amis du monde.

Le mardi 7 juillet, le roi étant prêt de monter à cheval, pour s'en retourner à Paris, le duc de Guise le vint trouver pour lui baiser les mains, et, prenant congé de lui avec de très grandes soumissions et révérences, desquelles il ne fut jamais chiche, lui fit de grandes protestations de l'obéissance, honneur, subjection et fidélité que ceux de la Ligue avaient toujours portées et porteraient à jamais à Sa Majesté, que les plus entendus disaient être semblables au jeu populaire du roi dépouillé, lesquels les assistants honorent de révérences et titres magnifiques, et cependant le dépouillent de tous ses ornements, en l'appelant : Sire.

§ 6. — PROCESSION A PARIS EN L'HONNEUR DE LA LIGUE.

Le mardi 21 juillet, le cardinal de Bourbon, abbé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et y logé, fit faire une solennelle procession, à laquelle il fit marcher tous les enfants, fils et filles du faubourg Saint-Germain, pour la plupart vêtus de blanc et pieds nus, portant les garçons un chapeau de fleurs sur la tête nue, et tous, tant mâles et femelles, un cierge de cire blanche, ardant en la main. Les Capucins, les Augustins, les Pénitents blancs, les prêtres de Saint-Sulpice et les religieux de Saint-Germain portaient les reliques, et y avait une musique très harmonieuse. Même y étaient portées les sept châsses de Saint-Germain, par hommes nus en chemises, assistés d'autres qui portaient flambeaux ardents, en grande dévotion. A icelle assista le roi, vêtu en pénitent blanc, marchant en la troupe des autres, et les cardinaux de Bourbon et Vendôme en leurs habits rouges, suivis d'une grande multitude de peuple d'un et d'autre sexe. On disait qu'il avait, comme chef de la Ligue, fait faire cette procession pour la manutention et conservation de ceux de la Ligue, contre les desseins des hérétiques et des étrangers venant pour eux. Le roi, à son dîner, loua cette procession, et dit qu'il n'en avait, de longtemps, vu une mieux ordonnée ni plus dévote que celle-là, et que son cousin le cardinal y avait honneur. A quoi quelqu'un, qui était près de lui, va répondre que c'était la dévotion même que M. le cardinal : « Oui, dit le roi, c'est un bon homme, je désirerais que tous les catholiques de mon royaume lui ressemblassent, nous ne serions en peine de monter à cheval pour combattre les reistres. »

§ 7. — MARIAGE DU MIGNON NOGARET, DUC D'ÉPERNON.

Le dimanche 23 août, Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, premier mignon du roi et qu'il appelait son fils aîné, fut marié à petit bruit au château de Vincennes. Le bruit était tout commun que le roi lui avait donné, en faveur dudit mariage, la somme de quatre cent mille écus.

Le dimanche 30 août, le festin de la noce du duc d'Épernon et de la comtesse de Candale fut fait très magnifique, en l'hôtel neuf de Montmorency, près Saint-Avoie, où le roi, les reines, les princesses, les dames de la cour et de la ville, en grand nombre, pompe et magnificence assistèrent, et y balla le roi en grande allégresse, portant néanmoins son chapelet de têtes de mort, tant que le bal dura, toujours suspendu à sa ceinture. Le roi donna ce jour, à la mariée, un collier de cent perles, estimé à cent mille écus.

§ 8. — DÉPART DU ROI POUR L'ARMÉE DE LA LOIRE.

Le samedi 12 septembre, le roi partit de Paris pour aller dresser son camp à Gien-sur-Loire, après avoir pris congé de toutes ses cours et des prévôt des marchands et échevins de sa bonne ville de Paris, et leur avoir affectueusement recommandé le repos et conservation d'icelle sous son obéissance, et de celle de la reine sa mère, pendant le séjour de son voyage; ordonna aussi que le chancelier et son Conseil d'État demeureraient à Paris, près la reine sa mère, pour, durant son absence, donner ordre aux affaires. Et le lendemain, qui était le dimanche, fut faite à Paris

solennelle procession, afin de prier Dieu p
prospérité du voyage de Sa Majesté.

§ 9. — DIVISION ET CONFUSION DANS L'ARMÉE ÉTRAN

En ce mois de septembre, la confusion et la sité, deux dangereuses pestes d'une grande tude, se glissèrent tout au travers de l'armée gère. Il y eut aussi de la division aux dessei uns voulant saccager et piller la Lorraine, qu le conseil secret du roi et le meilleur, les autre laient passer leur vengeance et leur fureur ju cœur de la France. Le général des Allemar voulait faire effort qu'il n'eût un prince du sa tête, comme on lui avait promis. Les Françai avisés, visaient à un passage de la rivière de qui était bien le meilleur, puisqu'ils s'y étaie gagés si avant, et lequel, à la vérité, fut marc et arrêté, mais enfin ne put être livré, ce qu causa une grande ruine à la fin; car, n'ayant ni à suffisance, ni retraite à leur dévotion, la néc du ventre fit rebeller la tête.

§ 10. — MADAME DE MONTPENSIER GOUVERNANTE DE LA
A PARIS.

Cependant madame de Montpensier est la go nante de la Ligue à Paris, qui entretient ses aux bonnes grâces des Parisiens, et achète d fetas pour faire faire des enseignes pour les tro du duc de Guise, son frère, et fait plus par la b de ses prédicateurs auxquels elle donne de l'a pour toujours accroître envers le peuple leur tation, et leur attribuer tous les bons succès

guerre aux dépens de l'honneur du roi qu'ils ne font tous ensemble avec toutes leurs pratiques, armes et armées; de quoi elle se vante tout haut, tant elle est impudente, jusque-là que le bruit même en vient jusqu'aux oreilles du roi.

§ 11. — MORT DU COMTE DE LA MARK, FRÈRE DU DUC DE BOUILLON.

En ce mois, le comte de la Mark, frère du duc de Bouillon, jeune et valeureux seigneur, redouté même de l'ennemi et du duc de Guise entre autres, mourut de sa mort naturelle en l'armée des reîtres, de laquelle il conduisait l'avant-garde, et fut pleuré et regretté de toute la noblesse de France.

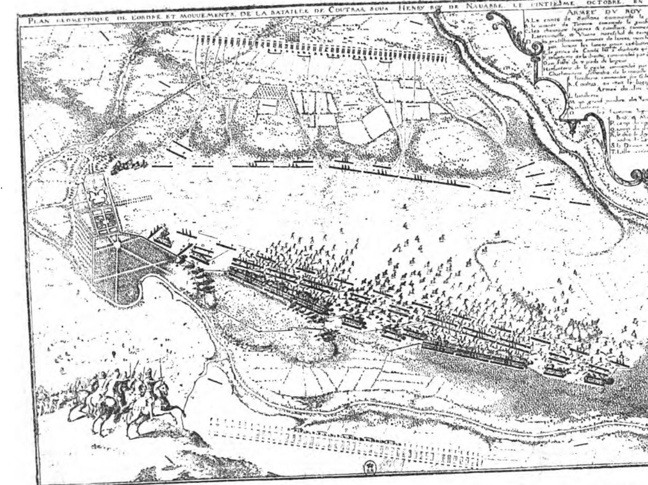
§ 12. — LE DUC DE JOYEUSE SE MET A LA POURSUITE DU ROI DE NAVARRE POUR EMPÊCHER SA JONCTION AVEC L'ARMÉE ÉTRANGÈRE.

M. de Joyeuse étant arrivé à Poitiers, où il faisait état de séjourner huit ou dix jours, afin d'y attendre le reste des troupes qui le suivaient, et devait composer son armée que le commun populaire nommait la redoutable, et plusieurs seigneurs et gentilshommes de la cour, lesquels étaient demeurés derrière, les uns pour acheter des chevaux et des armes, les autres pour dresser leurs équipages, les autres pour dire adieu aux belles dames, et les autres pour ne les vouloir abandonner; il reçut des avis certains que toutes les bandes des huguenots se rassemblaient en diverses provinces, et que le roi de Navarre, avec ce qu'il avait pu tirer de l'Aunis, Poitou, Anjou, Touraine et Berri, ayant pris deux canons et une coule-

vrine à la Rochelle, fort bien équipé et munitionné, en était parti pour s'aller joindre avec les autres, et tous ensemble s'acheminer au-devant de son armée étrangère par les côtes de la Guyenne, du Languedoc et du Lyonnais, afin de gagner la source de Loire, joindre toujours nouvelles troupes en marchant. Cet avertissement le fit résoudre de partir promptement de Poitiers, et de suivre, en tous lieux, le roi de Navarre avec ce qu'il avait déjà de gens de guerre, montant à huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, sans attendre le surplus de ses forces; faisant bien état que le maréchal de Matignon le viendrait bientôt joindre.

§ 13. — LA BATAILLE DE COUTRAS (20 octobre 1587).
(Sully, *Économies royales.*)

Or pour ce que nous ne pûmes nous trouver auprès de vous à la bataille de Coutras, comme nous ne avons accoutumé de faire en tous les lieux où votre service le requérait, ou auxquels il y avait de l'honneur à gagner; et partant vous nous excuserez si nous mettons beaucoup de circonstances et de particularités qui se passèrent devant, durant et après cette bataille, et si même nous abrégeons celles que quelques-uns des vôtres nous ont depuis conté vous être arrivées; car, remettant toutes ces narrations à ceux qui feront l'histoire entière, nous nous contenterons de vous ramentevoir que le roi de Navarre ayant joint à lui messieurs les princes de Condé et comte de Soissons, vicomte de Turenne, seigneur de la Trémouille, comte de la Rochefoucault et autres seigneurs, avec ce que chacun d'eux avait pu rassembler de gens de guerre, il s'avança, en partant de



La bataille de Coutras, d'après un plan du temps (Bibl. Nat., Estampes, Hist. de France, Q. B. 22.)

Ponts, vers Mont-lieu, Montgayon et la Roche-Chalais, le jour de devant que M. de Joyeuse eut pris son logement aux environs de Chalais et d'Aubeterre, tellement que, le jour suivant, il arriva que chacun des deux camps fit un même dessein, à savoir : de se saisir des gués et passages des rivières de l'Isle et Drone; le premier, afin qu'ayant mis ces rivières entre son ennemi et lui, il poursuivît plus librement son chemin entrepris, et l'autre pour l'empêcher de passer, et, par ce moyen, de gagner la rivière de Dordogne, où il savait qu'il était si fort, à cause de la quantité de bonnes villes qu'il tenait sur elle, qu'il lui serait impossible de le contraindre à combattre, comme il s'en était vanté et en avait eu exprès commandement du roi; et chacun des deux chefs, estimant que le logis de Coutras serait grandement avantageux pour ce qu'il voulait entreprendre, fit aussi tout ce qu'il pensa pouvoir servir à s'en assurer; mais M. de la Trémouille, ayant eu cette commission du roi de Navarre avec une troupe de deux cents ou deux cent cinquante chevaux, et autant d'arquebusiers à cheval, et trouvant M. de Laverdin en campagne avec ce même dessein, et beaucoup plus faible que lui, il le contraignit, après s'être un peu chamaillés, de lui quitter le logis et de se retirer sur ses pas, pour avertir M. de Joyeuse qu'il avait été prévenu.

Le roi de Navarre s'étant donc aussitôt logé avec toute son armée dans Coutras dont il y en avait plusieurs au piquet, et désirant de la faire passer la rivière sans embarras, dès le lendemain, il ordonna M. de Clermont, vous, Bois du Lys, et Mignonville, pour faire accommoder les passages, et passer toute la nuit l'artillerie, son cariage et les bagages du camp; à quoi vous travaillâtes tous quatre en telle diligence

et si grande assiduité, et vous particulièrement, vous fourrant, à tous moments, dans l'eau et dans la bourbe jusqu'aux genoux, que chacun s'étonnait comment vos corps pouvaient porter tant de peines; et néanmoins tout votre soin, industrie et diligence, pensèrent être plutôt dommageables qu'utiles; d'autant que M. de Joyeuse, ayant été averti de ce dessein tant par ses espions que par quelques prisonniers que M. de Laverdin lui avait amenés, et le voulant empêcher, à quelque prix que ce pût être, fit sonner à cheval et battre aux champs dès les dix heures du soir, et marcher son camp toute la nuit, envoyant devant quelques troupes, pour apprendre des nouvelles du roi de Navarre; lequel, en ayant fait autant de son côté, ces batteurs d'estrade se rencontrèrent et se battirent à bon escient avant que de se vouloir retirer, duquel combat nous ne dirons rien, d'autant que vous n'y étiez pas; mais tant il y a que le roi de Navarre étant fait certain au retour des siens, par quelques prisonniers qu'ils avaient amenés, que tout le camp marchait en gros en diligence, résolu de donner bataille, et qu'il pourrait être à vue du sien, dès les sept à huit heures du matin, il reconnut aussitôt qu'il lui serait impossible d'avoir fait passer plus de la moitié de ses troupes, avant que d'avoir l'ennemi sur les bras, et partant qu'il valait beaucoup mieux se résoudre à la bataille avec toutes ses forces, que de se laisser attaquer par pièces en se retirant; à quoi tous les gens de qualité et les capitaines qui l'assistaient conclurent semblablement, si bien que l'on n'oyait plus retentir autre voix parmi eux que : Bataille! bataille! et en même temps, ayant appelé M. de Clermont, vous et Bois du Lys, car quant à Mignonville, qui avait été des vôtres aux passages, il le voulut retenir pour ordonner les gens de pied, et

vous commanda de faire repasser l'artillerie promptement avec son équipage, et la loger au lieu où il voulait prendre son champ de bataille qu'il vous montra lui-même, et en vous séparant de lui pour aller, avec une chère gaie, et assurance de ne vous épargner pas, il vous dit en vous accolant : « Mon ami Rosny, c'est à ce coup qu'il faut faire paraître votre esprit et votre diligence, qui nous est mille fois plus nécessaire qu'elle n'était hier, à cause que le temps nous presse, et que de l'artillerie bien logée, bien munie et bien exploitée dépendra en grande partie le gain de la bataille, lequel j'attends de Dieu, puisqu'il est ici question de sa gloire, et que nous combattons pour la conservation du royaume que ces gens-ci veulent dissiper (car M. de Joyeuse était ligueux), et mon dessein est de la rétablir. »

Cette petite pointe de louange et d'encouragement fut de telle vertu envers vous, qu'il eût été difficile de rien ajouter aux effets qu'elle fit produire, nonobstant lesquels néanmoins, ni tout ce que messieurs de Clermont et Bois du Lys y purent apporter, si vous fut-il impossible de faire repasser les pièces et munitions pour s'en servir, et de placer tout cela où le roi de Navarre vous avait commandé, qui était une petite élévation de terre fort avantageuse, que les deux armées ne fussent déjà rangées en ordre de combat l'une devant l'autre prêtes d'en venir aux mains, et n'eût été la faute que M. de Joyeuse fit, d'avoir mal logé ses pièces à l'abord (car, reconnaissant que pour être trop basses, elles lui seraient inutiles, il fut contraint de les déplacer et replacer ailleurs, en quoi il fut consommé beaucoup de temps, et encore tout cela ne lui servit-il de guère, faute de jugement et d'expérience, et qu'il usait plutôt de furie et de précipitation, tant il désirait se venger

des troupes que le roi de Navarre lui avait défaites, et satisfaire aux espérances qu'il avait conçues en lui et données aux autres), celles que vous aviez en charge fussent arrivées trop tard pour le combat. Lequel nous ne nous amuserons point à décrire, tant à cause que nous n'y étions pas, que vous n'y êtes quasi nulle part; étant employé à l'artillerie, que pour ce qu'il a été décrit amplement par plusieurs, voire peut-être prolixement par aucuns par complaisance et pour y vouloir faire faire des merveilles à ceux qui les en ont priés, et sont si divers entr'eux qu'il est difficile de juger de quel côté est la vérité; mais tous demeurent bien d'accord que les deux canons et la coulevrine que M. de Clermont, vous, et Bois du Lys aviez en charge, firent merveilles, ne tirant une seule volée qu'elle ne fît des rues dans les escadrons et bataillons du camp ennemi, qui étaient jonchés de douze, quinze, vingt et quelquefois jusqu'à vingt-cinq corps d'hommes et chevaux, si bien que les ennemis, lesquels, pour avoir d'abord renversé les deux troupes où commandaient messieurs de Turenne et de la Trémouille, avaient déjà crié victoire, ne pouvant plus souffrir une destruction de pied coi, furent contraints de venir au combat en désordre, et sans attendre le commandement. Ils furent mis en route par les trois escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, chacun desquels, par les coups qu'il donna, et ceux dont ses armes étaient martelées, témoigna suffisamment la grandeur de son courage, et que ces braves princes en telles occasions ne s'épargnaient non plus que des simples soldats.

Sitôt que vous vîtes les ennemis en déroute, et que, sans doute, la bataille étant gagnée, vous n'aviez plus que faire au canon, vous montâtes sur votre

grand cheval d'Espagne, bai, que vous aviez eu de M. de la Rocheguyon, lequel M. de Boisbreuil vous faisait tenir prêt derrière les pièces, pour essayer d'apprendre des nouvelles de messieurs vos frères, que vous croyiez être avec M. de Joyeuse, et savoir aussi en quel état le roi de Navarre était, lequel vous rencontrâtes par delà la Garenne, l'épée toute sanglante au poing, poursuivant la victoire. Et sitôt qu'il vous aperçut, vous cria : « Eh bien, mon ami, c'est à ce coup que nous ferons perdre l'opinion que l'on avait prise, que les huguenots ne gagnaient jamais de batailles; car en celle-ci la victoire y est tout entière, ne paraissant aucun ennemi qui ne soit mort ou pris, en fuite, et faut confesser qu'à Dieu seul en appartient la gloire, car ils étaient deux fois aussi forts que nous; et s'il en faut attribuer quelque chose aux hommes, croyez que M. de Clermont, vous et Bois du Lys y devez avoir bonne part, car vos pièces ont fait merveille; aussi vous promets-je que je n'oublierai jamais le service que vous m'y avez rendu. » Le lendemain de la bataille, comme vous étiez dans la salle, vous vîtes que sur une table l'on avait mis les corps, tout nus et seulement couverts d'un linceul, de messieurs de Joyeuse et de Saint-Sauveur, son frère.

§ 14. — IMPRESSION FAITE SUR LA COUR PAR LE DÉSASTRE DE COUTRAS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mardi 20 octobre, advint le combat et cruelle rencontre du roi de Navarre et du duc de Joyeuse à Coutras, qu'on a depuis appelée la journée de Coutras, en laquelle l'armée dudit duc de Joyeuse

fut entièrement rompue et défaite, lui et le petit Saint-Sauveur, son frère, tués; la victoire poursuivie à trois grandes lieues par le roi de Navarre; les



Le duc de Joyeuse, d'après une gravure du temps.

grâces de la victoire rendues sur le champ même de la bataille, en laquelle mourut un si grand nombre de noblesse, que lorsque les nouvelles en vinrent à la cour, la reine mère dit tout haut qu'en toutes les batailles et rencontres advenues en France depuis

vingt-cinq ans, il n'était mort autant de gentilshommes français qu'en cette malheureuse journée. Le roi regretta la noblesse, peu le chef, pour avoir reconnu qu'il était de la Ligue. La reine régnante, comme bon sang ne peut mentir, le pleura fort et à bon escient; la reine mère, pour la forme, selon sa coutume. Le cardinal de Bourbon, comme un veau, lequel poussé d'un vrai zèle catholique id est ligueur, en ayant reçu les nouvelles, dit qu'il eût voulu que le roi de Navarre, son neveu, eût été en sa place, et qu'il n'y eût eu tant de perte de lui que dudit duc de Joyeuse. Ce qu'ayant été rapporté au roi, il dit que cette parole était digne de ce qu'il était.

§ 15. — LE ROI DE NAVARRE COURT TRIOMPHER DANS SES ÉTATS. — SA LÉGÈRETÉ LUI FAIT PERDRE LE PROFIT DE LA BATAILLE DE COUTRAS.

(Sully, *Économies royales.*)

Monsieur le comte de Soissons, qui était venu trouver le roi de Navarre, plutôt pour épouser sa sœur, que ses affections ni son parti, qu'il tenait ne pouvoir pas avoir longue subsistance, fondant ses opinions sur ce qu'il voyait le pape, l'empereur, le roi d'Espagne et quasi toute la France buttés à l'entière destruction des huguenots; et qu'ayant épousé madame Catherine, il se retirerait à la cour, s'approprierait tous les grands biens que cette maison de Navarre avait deçà la rivière de Loire; et sur ce projet faisait des continuelles instances et sollicitations, afin que le roi de Navarre le voulût mener voir sa maîtresse en Béarn, lesquelles instances rencontrant pour complice de telles passions dans l'esprit du roi, l'amour qu'il portait lors à la comtesse de

Guiche [1], et la vanité de présenter lui-même à cette dame [2] les enseignes, cornettes et autres dépouilles des ennemis, qu'il avait fait mettre à part pour lui être envoyées; il prit pour prétexte de ce voyage l'affection qu'il portait à sa sœur et au comte de Soissons; tellement qu'au bout de huit jours, tous les fruits espérés d'une si grande et signalée victoire s'en allèrent en vent et en fumée, et, au lieu de conquérir, l'on vit toutes les choses dépérir; le roi de Navarre et le comte de Soissons se mettant si mal ensemble, par rapports et soupçons, que depuis ils se séparèrent quasi comme ennemis.

1. La bataille de Coutras, gagnée en une demi-journée, aurait dû hâter la marche du roi de Navarre, au lieu de le faire rétrograder. Tous les historiens ont admis, comme explication de ce mouvement si contraire aux intérêts de son parti, les vingt-deux enseignes portées à Mme sa sœur et à Mme de Gramont. Mais peut-être faut-il voir dans la retraite inopinée du premier prince du sang un motif plus grave : la présence du roi lui-même sur la Loire. (Note de M. Berger de Xivrey.)

2. Diane d'Andouins, dite la belle Corisande ou Corisandre, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescun, était fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, et de Marguerite de Cauna. Elle épousa en 1567 Philibert de Gramont, comte de Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui fut tué en 1580, au siège de la Fère, laissant deux enfants, une fille et un fils. Celui-ci fut père du célèbre chevalier de Gramont, dont nous avons les mémoires attribués à Hamilton. La passion du roi de Navarre pour la comtesse de Gramont succéda à ses amours avec Mlle de Montmorency-Fosseux, vers 1581, et dura plus de dix ans.



§ 16. — INACTION DU PRINCE DE CONDÉ.

Monsieur le prince ne fit du tout rien; et l'armée étrangère ne recevant nuls commandements absolus du roi de Navarre, ni avis des lieux où il la voulait joindre, ni avec quelles forces; demeurant comme un grand vaisseau dans le milieu des ondes courroucées, assailli d'autant de divers desseins, qu'il y avait de diverses têtes et de diverses fantaisies, ayant autorité ou crédit parmi les bandes dont elle était composée, ne continuait point trois jours en une même résolution, et marchait plutôt par boutades et préméditation, si bien que s'étant venu envelopper dans des provinces toutes ennemies, bornées de grosses rivières très difficiles à passer, et circuit de quatre ou cinq armées qui lui échantillonnaient toujours quelque lopin de son grand et pesant corps d'armée et la rendaient disetteuse de vivres, et toutes autres commodités nécessaires pour sa subsistance.

§ 17. — NÉGLIGENCE DE HENRI III. — SON ROYAUME LUI ÉCHAPPE.

Le roi ne laissa pas de se montrer plus animé que jamais à la destruction des huguenots, pensant par ce moyen empêcher les soulevations des peuples; mais ses déclarations n'étant suivies d'aucunes généreuses actions, sa négligence et fétardise ordinaire, et la furie enragée des peuples lui firent perdre Orléans, et ensuite tant d'autres villes, qu'il n'avait plus que Beaugency, Blois, Amboise, Tours et Saumur où il pût résider.

§ 18. — SUCCÈS DU DUC DE GUISE A VIMORY ET A AUNEAU (29 octobre et 24 novembre 1587).

(Mémoires de L'Estoile.)

Le jeudi 29 octobre à Vimori près Montargis, furent défaits tout plein de reîtres par les ducs de Guise et du Maine, laquelle nouvelle étant arrivée à Paris, fut aussitôt mise sur la presse, imprimée, criée et publiée avec les adjonctions ordinaires. et accoutumées, faisant monter le cent à mille, et de fait il se trouve par supputation exactement faite, que le nombre des défaites desdits reîtres et étrangers, imprimées à Paris et criées par les carrefours, se monte dès cette heure à près de deux mille, davantage qu'il n'en est entré en France.

Le vendredi 6 novembre, deux ou trois cents marchands de Paris, assistés du prévôt des marchands et échevins de la ville, allèrent prier la reine mère du roi d'engarder les quatre mille Suisses, qui venaient pour le roi, de loger aux faubourgs de Paris, de peur de tumulte; à quoi elle s'accorda et promit d'y faire tout ce qu'elle pourrait. Nonobstant lesquelles promesses ne laissèrent lesdits Suisses d'y venir loger les 8 et 9 de ce mois, au grand dommage et mécontentement des Parisiens.

Le mardi 24 novembre, le duc de Guise, qui, avec si peu de forces qu'il avait, toujours talonnait les reîtres et lansquenets, quelque part qu'ils allassent, et leur donnait toujours quelque bourrade, fit entrer par le château du Bourg d'Auneau, par la pratique, à ce qu'on dit, du capitaine qui y commandait et était à sa dévotion, le capitaine Saint-Pol, avec deux ou trois arquebusiers, les plus lestes de toutes ses troupes; lequel les surprit en désordre, délogeant



dudit lieu, et en tua un grand nombre, prit leurs chefs prisonniers et en remporta grand butin. De cette défaite qui fut signalée, et dont fut à Paris et par tout le royaume fait grand compte et grande joie, tout l'honneur en fut donné au duc de Guise, comme à la vérité, il en méritait une bonne part de la gloire. De quoi le roi toutefois fut fort mal content, et encore plus d'entendre qu'il n'y avait prédicateur à Paris qui ne criàt en chaire que Saül en avait tué mille et David dix mille : qui était à dire que les amis de Marcus Crassus ne pouvaient souffrir que César fût aimé du peuple. Aussi la victoire d'Auneau fut le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, qui aimait mieux la marmite que le clocher; la braverie de la noblesse guisarde, et la jalousie du roi, qui reconnut bien qu'on ne donnait ce laurier à la Ligue que pour faire flétrir le sien. En ce véritablement misérable, qu'il fallait qu'un grand roi comme lui fût jaloux de son vassal.

§ 19. — LE ROI ACHÈTE LA RETRAITE DES SUISSES. — TE DEUM A NOTRE-DAME.

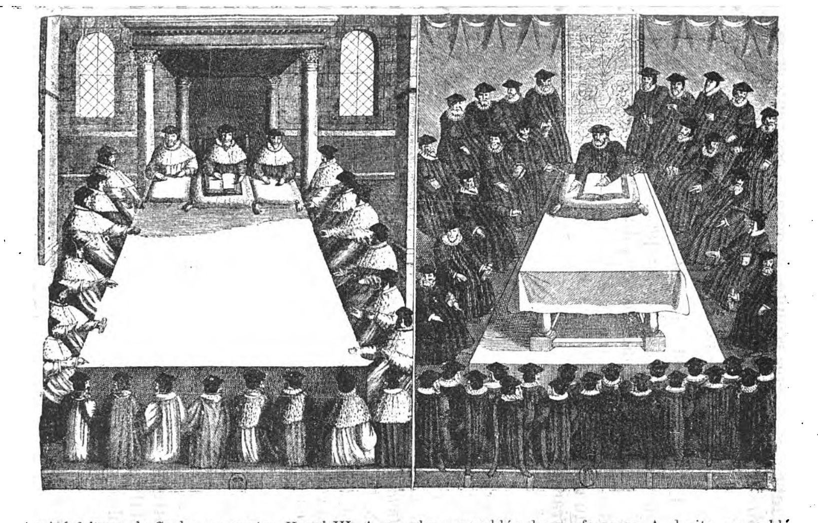
Le samedi 28 novembre, le seigneur de Villequier vint au palais et fit voir à la cour de parlement les lettres que le roi avait écrites à la reine sa mère, par lesquelles il lui faisait entendre comme les colonels et capitaines des Suisses de l'armée étrangère s'étaient venu jeter à ses pieds et demander pardon de ce qu'ils étaient entrés en son royaume à main armée, sans son aveu, remontrant qu'on leur avait fait entendre que c'était pour son service; mais ayant connu par expérience qu'il s'opposait à main armée à tous leurs desseins, très humblement le suppliaient

qu'il lui plût leur permettre de se retirer en leur pays, et sur les chemins leur faire bailler étapes pour vivre. Ce qu'il leur aurait accordé, et fait donner à chacun deux écus, pour leur aider à se retirer, comme aussi ils s'étaient jà acheminés à leur retraite; ce que voyant, les reîtres, qui restaient environ quatre mille, auraient brûlé leurs chariots, enterré leur artillerie, et d'eux-mêmes se seraient déroutés, se retirant en Allemagne. A cette cause, exhortait ladite cour, la chambre des comptes, la ville et les généraux de la justice d'en aller rendre grâces à Dieu, ce qu'ils firent l'après-dîner, en l'église Notre-Dame de Paris, où fut chanté un solennel *Te Deum*, auquel assistèrent les reines, les dames de Nemours et de Montpensier, et plusieurs autres grands seigneurs et dames, avec grande foule de peuple, et telle que l'église était pleine dans laquelle résonnaient plus les louanges du duc de Guise que celles de Dieu.

Au commencement de décembre, les Suisses s'étant retournés, après que le roi leur eut fait fournir de vivres, tant qu'ils fussent hors de France, et donné pour cinquante mille écus de drap tant de soie que de laine, pour revêtir eux et leurs capitaines, qu'on disait monter encore à sept ou huit mille hommes, sans les cinq ou six mille qui étaient morts en France depuis leur arrivée, tant de mal et de mésaise que de coups de main, le roi commença de traiter avec les reîtres, étonnés du départ des Suisses, et continua cette capitulation conduite par le duc d'Épernon jusqu'au 14 de ce mois, que le seigneur d'Alincourt, fils de M. de Villeroi, apporta aux reines à Paris, lettres du roi par lesquelles il leur mandait l'accord et appointements par lui faits avec lesdits reîtres. Dont fut chanté en l'église de Paris un second

Te Deum, et de plus fut fait commandement aux bourgeois de Paris d'en faire feux de joie par les rues, et un grand feu d'allégresse en la place de Grève, devant l'Hôtel de Ville; ce qui fut fait en quelques rues de Paris, mais sans grande réjouissance du peuple et avec indignation et murmure très grand de ceux de la Ligue, qui criaient tout haut que, sans appointer avec eux, on les devait tailler en pièces, et que c'était une grande honte de renvoyer telles canailles de brigands, vies et bagues sauves, après avoir si misérablement ravagé le plat pays, volé et détruit la meilleure partie de la France, vu qu'on avait moyen de les ruiner et défaire entièrement. Cela se disait tout haut et en derrière que le reître avait été levé, soudoyé et renvoyé par le roi, vu le bon traitement qu'il leur faisait. Les prédicateurs criaient que, sans la prouesse et la constance du duc de Guise, l'arche fût tombée entre les mains des Philistins, et que l'hérésie eût triomphé de la religion. Et là-dessus, la Sorbonne, c'est-à-dire trente ou quarante pédants et maîtres ès arts crottés, qui après grâces traitent des sceptres et des couronnes, firent un résultat secret, et non pas toutefois si secret qu'on soit averti et le roi des premiers, qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect. Ce sont les propres termes de l'arrêté de la Sorbonne, fait en leur collège le mercredi 16 du présent mois et an 1587.

Le dimanche 20 décembre, on fit une procession générale à Paris, à laquelle assistèrent les reines et autres dames, la Cour du parlement en robes rouges, avec la ville, pour louer et remercier Dieu de ce que par sa toute-puissance et miséricorde cette grande armée étrangère, montant à quarante mille combat-



Arrêté fait par la Sorbonne contre Henri III. A gauche, assemblée des professeurs. A droite, assemblée des docteurs. (Bib. Nat., Estampes, Hist. de France, G. B. 23.)

tants, avait été réduite à néant, en vent et en fumée.

§ 20. — RENTRÉE DU ROI DANS PARIS.

Le mercredi 23 décembre, le roi, revenant de la guerre, entra à Paris, accompagné et suivi du corps de la Cour en robes rouges, du corps de la Ville et d'un bon nombre de notables bourgeois de Paris, et au reste assisté de force seigneurs et gentilshommes français, tous courtisans, tant las et harassés que rien plus, comme ceux qui de longtemps n'avaient fait le métier de la guerre, et qui n'avaient tiré coups d'épée que pour une querelle d'Arioste. Sa Majesté entra par la porte Saint-Jacques et vint descendre devant la grande église de Notre-Dame, où il entra pour faire sa prière, et fit chanter un *Te Deum* solennel, puis, remonté à cheval, alla à l'Hôtel de la Ville, devant lequel fut fait un feu d'allégresse. Et en plusieurs autres endroits de la ville furent pareillement faits feux de joie, et, lorsqu'il passait par les rues, quelque nombre de populace ramassée et entre elle une bonne partie de faquins auxquels on avait donné de l'argent, crièrent fort haut : Vive le roi! Et fut le tout fait de l'exprès commandement de Sa Majesté, irritée et envieuse de l'honneur que donnait ce sot peuple au duc de Guise, auquel il attribuait la louange de tous les heureux succès de cette victoire, sans faire aucune mention du roi, non plus que s'il ne l'eût point reconnu.

§ 21. — LE ROI DE NAVARRE AUPRÈS DE LA COMTESSE DE GUICHE.

En ce temps courut un grand bruit partout de la mort du roi de Navarre, principalement à Paris, où

on tenait cette nouvelle comme pour certaine, jusque-là que les plus grands, ne pouvant avoir avis aucun de ce qu'il faisait, ni où il était, ne savaient qu'en penser, tellement que le duc de Guise, sur cette incertitude, le croyant quasi à demi, pour ce qu'il le désirait, s'étant approché un jour du roi, qui était près du feu et se chauffait, désirant d'en savoir des nouvelles, lui demanda s'il en avait point eu et comme il se portait. A quoi le roi, se prenant à rire, lui dit : « Je sais le bruit qui court ici, et pourquoi vous me le demandez. Il est mort comme vous, il se porte bien et est avec sa p..... », voulant entendre la comtesse de Guiche, que ledit roi de Navarre avait le bruit d'entretenir.

§ 22. — LE ROI DE FRANCE A QUELQUES VELLÉITÉS D'ÉNERGIE CONTRE LES LIGUEURS.

Le roi, en ce temps suspect et ombrageux, dès lors pensa comme il pourrait remuer les bras contre ceux qui tâchaient, avec les leurs, le jeter hors de son siège et faire vaquer la place pour s'y asseoir quand elle serait vide; tellement qu'encore que le long repos eût rendu ce prince courageux semblable au cheval, la guerrière audace duquel se perd sur la longue litière, si est-ce que la nécessité, lui donnant l'alarme, lui fit appréhender la grande nuée qui allait crever sur son État et faire là-dessus une ferme résolution d'être le maître, et de venger l'un et l'autre sous sa main. Mais c'est par une voie peu sûre, en se faisant chef du parti du duc de Guise, que ses mauvais conseillers, lui masquant la vérité et s'accommodant à ses humeurs, lui faisaient si fort qu'il n'était en sa puissance de s'y opposer, s'il ne se voulait perdre,

lequel conseil, qui était celui du roi même, procédant de son naturel timide et faible, étant suivi comme le meilleur et toutefois très pernicieux et très faux, le rendit enfin misérable et son peuple aussi. « *Miser est Imperator apud quem vera reticentur* [1]. »

En ce temps, le roi, averti des déportements de la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, et de tout ce qu'elle faisait et entreprenait en sa ville de Paris contre lui et son État, lui dit qu'il savait bien comme elle faisait la reine à Paris et quels monopoles, menées et séditions elle y pratiquait, et comme elle donnait gages à Boucher, Lincestre, Pigenat, Prévôt, Aubry, et autres curés et prédicateurs de Paris, avec promesses d'évêchés, abbayes et autres grands bénéfices, pour continuer leurs séditieuses et sanglantes prédications, jusqu'à s'être vantée et avoir dit à ses frères qu'elle avait plus avancé le parti de la Ligue, par la bouche de ses prédicateurs appointés, qu'ils n'avaient fait avec toutes leurs forces, armées et armes. A cette occasion et pour plusieurs autres raisons fort considérables, lui commandait de vider de sa ville de Paris, dont toutefois elle ne fit rien, s'en étant exemptée par ses menées et ruses ordinaires; ayant été si impudente et éhontée que d'avoir dit, à trois jours de là, qu'elle portait à sa ceinture les ciseaux qui donneraient la troisième couronne à frère Henri de Valois. Ses prédicateurs aussi continuèrent plus que jamais leurs monopoles et invectifs sermons contre la majesté du roi, encore qu'il n'y eût rien plus à reprendre pour lors en ce prince que ce qui nuisit à César, à savoir la bonté et patience trop grandes.

1. Capitolinus dans la vie de Gordien. « Malheureux est l'empereur auquel on cache la vérité. »

§ 23. — FUNÉRAILLES DU DUC DE JOYEUSE.

Le vendredi 4 de ce mois, le corps du duc de Joyeuse fut amené à Paris et mis à Saint-Jacques du Haut-Pas, au faubourg Saint-Jacques, en une salle tendue de noir, où reposait son effigie en habit ducal, sur un lit de parade, au lieu même où avait été mise celle de feu Monsieur le duc, frère unique du roi; laquelle, les samedi, dimanche et lundi ensuivants, fut par le peuple de Paris à grande foule visitée. Le lundi, le duc d'Épernon, fort bien accompagné, le premier, et le roi après lui, allèrent lui donner de l'eau bénite, et lui fit faire le roi les honneurs funèbres quasi aussi beaux, pompeux et grands comme auparavant il avait fait au duc d'Alençon, son unique frère. C'est là coutume ordinaire et la couverture de tout. Quand un mari a perdu ce qu'il voulait perdre, il fait faire un beau service, qu'il avait voué dès longtemps à Dieu pour une si bonne fortune que celle-là. Quant au duc d'Épernon, *hæredis fletus* (dit le proverbe) *sub persona risus est.* Ainsi va le monde, principalement celui de la cour, qui est très immonde.

§ 24. — MORT DU PRINCE DE CONDÉ.

Le mercredi 9 mars 1588 arrivèrent à Paris les nouvelles au roi de la mort de messire Henri de Bourbon, prince de Condé, décédé en la ville de Saint-Jean-d'Angély le samedi 5 de ce mois et second jour de sa maladie, ayant été empoisonné, selon le bruit commun [1], par un page, à la suscitation de la

1. Le Béarnais, désolé de la perte de son ami d'enfance, accusa à tort les catholiques; le 13 mars il écrivait à

demoiselle de la Trémouille, sa femme, laquelle fut sitôt après sa mort constituée prisonnière; le page se sauva des premiers et fut défait en effigie, condamné par contumace, et un nommé Brillant, domestique dudit prince, en personne, ayant été tiré à quatre chevaux en la place publique dudit Saint-Jean-d'Angély, et tout plein d'autres emprisonnés auxquels on commença à faire le procès criminel. Ce prince fut regretté de tous les bons Français, mais principalement de ceux de la religion, qui perdirent en lui un grand appui et le meilleur chef qu'ils eussent, comme au contraire les Ligueurs et les Lorrains en firent feu de joie, pour avoir perdu le plus grand ennemi et le plus mauvais qu'ils eussent jamais su avoir; car il était toujours le premier aux coups et le dernier à la retraite, et qui ne disait jamais : Va là; mais qui y allait lui-même, comme César. Au reste, prince entier en sa religion, homme de bien en elle, selon le témoignage même de ses plus grands ennemis, qui craignait Dieu et hayait le vice, chose rare en un prince, ayant un cœur vraiment royal et héroïque, jaloux extrêmement de la gloire et de l'honneur, et un peu trop de celui de sa femme, qui enfin lui coûta la vie. Monsieur le car-

Mme de Gramont : « Je suis asteure la seule bute où visent toutes les perfidies de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traîtres! N'est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi par sa grâce l'exécuteur. » (*Lettres missives*, t. II, p. 343.) « Les prêcheurs romains, écrivait-il encore de Pons à la même dame, prêchent tout haut par les villes d'ici autour qu'il n'y en a plus qu'un à avoir, canonisant ce bel acte et celui qui l'a fait, admonestent tous bons catholiques de prendre exemple à une si chrétienne entreprise. N'attendez pas à une autre fois à jeter ce froc aux orties! » (*Ibid.*, p. 349.)

dinal de Bourbon, son oncle, en ayant entendu les nouvelles, vint trouver le roi, auquel, avec une grande exclamation, il dit ces mots : « Voilà, Sire, que c'est d'être excommunié. Quant à moi, je n'attribue sa mort à autre chose qu'au foudre d'excommunication dont il a été frappé. » Auquel le roi, en riant (c'est-à-dire se moquant de lui), va répondre : « Il est vrai, mon cousin, que ce foudre-là est dangereux; mais si n'est-il pas besoin que tous ceux qui en sont frappés en meurent; car il en mourrait beaucoup. Je vois que cela ne lui a pas servi; mais autre chose lui a bien aidé. »

§ 25. — LE ROI, SOUPÇONNANT QUELQUE MAUVAIS DESSEIN DES LIGUEURS, FAIT ENTRER DES SUISSES DANS LES FAUBOURGS DE PARIS.

Le dimanche 24 avril, le roi et le duc d'Épernon eurent avis d'une entreprise qui se devait exécuter à Paris par ceux de la Ligue, le jour Saint-Marc. Pour ce furent renforcées les gardes du Louvre, et les quarante-cinq Gascons y couchèrent. Aussi le roi fit venir loger au faubourg Saint-Denis les quatre mille Suisses qui étaient à Lagny, pour la garde et sûreté de sa personne et de son mignon, auquel ceux de la Ligue ne niaient point qu'ils en voulussent, mais non pas au roi, en la chambre duquel on trouva le lendemain le sonnet suivant, semé par eux :

Au roi Henri III[e].

Sire, chacun connaît votre nécessité,
Mais de vous secourir nous n'avons la puissance,
Car si de votre part êtes en indigence
Votre peuple est du tout réduit à pauvreté.



Tout ce que nous pouvons pour Votre Majesté,
Est vous donner conseil en notre conscience,
Que votre favori vous fassiez roi de France,
Et soyez son ami tel qu'il vous a été.

Vous changerez de chance et serez fait semblable,
Mis dessus, mis dessous à l'horloge de sable,
Qui remplit le dessus en le mettant dessous.

Vous reprendrez l'État, les biens et les richesses
Que vous avez perdus par vos grandes largesses,
Et sans nécessité seront et vous et nous.

§ 26. — DÉPART DU DUC D'ÉPERNON POUR PRENDRE POSSESSION DU GOUVERNEMENT DE LA NORMANDIE.

Le mardi 26 avril le duc d'Épernon partit de Paris pour aller prendre possession du gouvernement de Normandie, que le roi lui avait donné. Alla coucher à Saint-Germain-en-Laye, et le roi avec lui. Emmena quatre compagnies d'hommes d'armes et vingt-deux enseignes de gens de pied afin de pouvoir empêcher les violences et rébellions qu'il y avait apparence qu'on lui voudrait faire, étant haï des petits et envié des grands, auxquels on ne donnait rien et à lui tout. Pour conseil il choisit et emmena quant et lui l'avocat du roi, Séguier, homme du temps, mais très docte et bien entendu aux affaires, et qui suivait, comme tous ceux de sa maison, le vent de la cour. Le roi et son mignon allèrent, le jeudi 28, coucher au Fresne du sieur d'O, et, le vendredi matin 29, d'Épernon prit congé de son bon maître, qui s'en vint coucher à Vincennes, au monastère des Hiéronimistes, où il dit qu'il voulait faire pénitence sept jours entiers et qu'on ne lui parlât d'aucune affaire.

II

LES BARRICADES DE 1588. — LE ROI DE PARIS

(Mai-août 1588.)

---

§ 1. — LE ROI FAIT INTIMER DÉFENSE AU DUC DE GUISE DE RENTRER A PARIS.

(Récit de François Miron.)

Le duc de Guise étant à Soissons, le roi fut averti qu'il avait résolu de venir à Paris, appelé et pressé de ce faire par quelques-uns des principaux de ses conjurés, qui lui faisaient entendre que sans son insistance et le secours de sa propre personne ils étaient en danger d'être tous ou pendus ou perdus. Sur cet avis, Sa Majesté, par le conseil de la reine sa mère, dépêcha le sieur de Bellièvre pour lui faire très exprès commandement de n'entreprendre ce voyage, sur peine de désobéissance. Le duc s'étant plaint de cette rigueur, le prie de supplier de sa part très humblement Sa Majesté de lui pardonner s'il désobéissait en cette occasion, où désirait très ardemment de Sa Majesté qu'il lui fût permis d'accomplir son voyage, qui n'avait autre but que pour lui donner assurance de sa fidélité, et l'informer au vrai de la droiture de ses actions, que les mauvaises

volontés de ses ennemis avaient eu le pouvoir de lui rendre douteuses.

Le sieur de Bellièvre, étant de retour, assura le roi que le duc obéirait, bien qu'il sût tout le contraire, ayant vu premièrement et dit la vérité à la reine mère du roi, laquelle, disait-on, jouait le double sur le dessein de ce voyage, d'autant qu'elle désirait ce duc auprès du roi pour s'en servir à reprendre et à maintenir l'autorité qu'elle avait eue auparavant au maniement des affaires, et pour s'en fortifier contre les insolences et les dédains insupportables du duc d'Épernon, qui l'avait réduite à telle extrémité que, quoi qu'il en pût arriver, elle était résolue à sa ruine, s'aidant de l'occasion présente, en ce que peu de jours auparavant il était parti de Paris et de la cour pour aller en Normandie.

§ 2. — LE DUC DE GUISE ARRIVE A PARIS MALGRÉ LA DÉFENSE DU ROI (9 mai 1588).

(Mémoires de L'Estoile.)

Le jeudi 5 mai, le seigneur de Bellièvre revint de Soissons, de l'assemblée qui s'y était faite avec ceux de Lorraine et de Guise, et rapporta au roi, qui l'y avait envoyé et mandé par lui au duc de Guise qu'il n'eût à venir à Paris, des réponses ambiguës de sa part, avec hautes paroles de mécontentement dudit duc de Guise, qui fut cause que le roi lui fit une recharge par ledit de Bellièvre, par laquelle il lui mandait exprès qu'il n'eût à venir à Paris qu'il ne le mandât; et que s'il y venait, les affaires, étant en l'état qu'elles étaient, pourraient y causer une émotion de laquelle il l'en tiendrait à jamais auteur et coupable de tout le mal qui en adviendrait. Et

pour le regard de la ville de Paris, Sa Majesté, étant duement avertie qu'il s'y pratiquait un remuement dedans contre lui et son état, pour y donner ordre et prévenir les conspirateurs, fit faire fort guet de nuit et de jour et renforcer ses gardes à l'entour de son Louvre, avec résolution d'y chasser quelques ligueurs perturbateurs du repos de la ville et de l'État. De quoi ceux de la Ligue ayant été avertis, envoyèrent en diligence à Soissons supplier le duc de Guise de les venir secourir contre les cruels desseins du roi. Celui qui y fut envoyé, de leur part, fut Brigart, qu'on appelait à cette heure-là le courrier de l'Union, lequel remontra à M. de Guise le hasard que courait la Ligue à Paris, s'il n'y venait, et que sa présence y était tellement requise que s'il ne s'y acheminait promptement, il ne fallait plus qu'il fît état d'y avoir aucun serviteur, usant de ces mots : « que les frères étaient fort débauchés, mais que sa présence rhabillerait tout, et qu'il le pouvait assurer sur sa vie et son honneur que tout se porterait bien, s'il y venait ». Sur quoi M. de Guise, ayant un peu songé et insisté sur la défense que le roi lui en avait faite, enfin s'étant résolu, il monta à cheval avec huit gentilshommes des siens, sur les neuf heures du soir, Brigart faisant le neuvième de sa troupe, et en cette compagnie arriva à midi le lendemain à Paris, qui était le lundi 9 mai.

§ 3. — VILLEROY VA PRÉVENIR HENRI III DE L'ARRIVÉE DU BALAFRÉ.

(Récit de Miron.)

Or, comme vous savez, vous y étiez, le lendemain, après le retour de M. de Bellièvre, le duc de Guise,



lui neuvième, arriva dans Paris sur le midi, et alla descendre en l'hôtel de la reine mère [1]. Un gentilhomme qui l'avait vu part aussitôt pour en donner avis à M. de Villeroy, qu'il trouva à table, n'ayant qu'à demi dîné, et lui dit à l'oreille : « M. de Guise est arrivé, je l'ai vu descendre chez la reine mère du roi. » Le sieur de Villeroy, tout ébahi : « Cela ne peut être, dit-il. — Monsieur, dit le gentilhomme, je l'ai vu, et s'il est vrai que me voyez, il est véritable que je l'ai vu. » Il se lève soudain de table, va au Louvre, trouve le roi dans son cabinet, qui n'en savait rien, et n'avait lors auprès de lui que le sieur du Halde, l'un de ses premiers valets de chambre. Et, voyant arriver le sieur de Villeroy à heure indue, comme tout étonné, lui demanda : « Qu'y a-t-il, monsieur de Villeroy? Sortez, du Halde. — Sire, dit-il, M. de Guise est arrivé; j'ai cru qu'il était important au service de Votre Majesté de l'en avertir. — Il est arrivé, dit le roi, comment le savez-vous? — Un gentilhomme de mes amis me l'a dit, et l'avoir vu mettre pied à terre, lui neuvième, chez la reine votre mère. — Il est venu ! » dit encore le roi ; puis, contre sa coutume, jura, disant : « Par la mort Dieu ! il en mourra. Où est logé le colonel Alphonse? — En la rue Saint-Honoré, dit le sieur de Villeroy. — Envoyez-le querir, dit le roi, et qu'on lui dise qu'il s'en vienne soudain parler à moi. »

1. « Il alla descendre chez la reine mère du roi, trompée comme les autres de ce prétexte de piété, et l'amour qu'elle portait audit sieur de Guise, aussi grande que la haine qu'elle portait au roi de Navarre, son gendre; car, à la vérité, elle aimait extrêmement l'un plus qu'elle ne devait, et haïssait extrêmement l'autre.... » (Vie de Jean Chandon.)

§ 4. — CONVERSATION DU ROI ET DU COLONEL ALPHONSE ORNANO.

(Mémoires de L'Estoile.)

Étant enfermé pour lors en son cabinet avec le seigneur Alphonse Corse, il lui commença à dire, avec un visage triste et plein d'indignation : « Voilà M. de Guise qui vient d'arriver, et toutefois je lui avais mandé qu'il ne vînt point; à votre avis, capitaine Alphonse, si vous étiez à ma place, et que vous lui en eussiez mandé autant et qu'il n'en eût tenu autre compte, que feriez-vous? — Sire, il n'y a, ce me semble, qu'un mot en cela. Tenez-vous M. de Guise pour votre ami ou pour votre ennemi? » A quoi le roi n'ayant rien répondu, sinon par un geste qui donna assez à connaître à l'autre ce qu'il en pensait, le seigneur Alphonse alors lui dit : « Sire, il me semble que je vois à peu près le jugement qu'en fait Votre Majesté; ce qu'étant, s'il vous plaît de m'honorer de cette charge, sans vous en donner autrement peine, je vous apporterai aujourd'hui sa tête à vos pieds, ou bien vous le rendrai en lieu là où il vous plaira d'en ordonner, sans qu'homme du monde bouge ni remue, si ce n'est à sa ruine. Et de ce j'en engage présentement ma vie et mon honneur entre vos mains. »

A quoi le roi répondit qu'il n'était encore besoin de cela, et qu'il espérait de donner ordre à tout en bref, par un autre et plus court moyen.

§ 5. — ENTREVUE DU ROI, DE LA REINE MÈRE ET DU DUC DE GUISE.

Le roi donc étant ainsi averti de cette venue contre son espérance, sur l'assurance du contraire qu'on lui

avait donnée, se résout toutefois de le recevoir et de l'écouter. La reine sa mère, laquelle depuis deux ans et plus auparavant n'avait point mis le pied dans le Louvre, se fait mettre en sa chaise, s'y fait porter, le duc de Guise marchant à pied à son côté; elle le présenta au roi en la chambre de la reine[1]. D'abord le roi blêmit et, mordant ses lèvres, le reçoit et lui dit qu'il trouvait fort étrange qu'il eût entrepris de venir en sa cour contre sa volonté et son commandement. Il s'en excuse et en demande pardon, fondé sur le désir qu'il avait de représenter lui-même à Sa Majesté la sincérité de ses actions et de les défendre contre les calomnies et les impostures de ses ennemis, qui par divers moyens en avaient détourné la créance qu'en devait prendre Sa Majesté[2]. La reine mère s'entremet là-dessus, la reine aussi; il est reçu en grâce. Le roi se retire en sa chambre, lui aussi. Peu de temps après, accompagnant la reine mère jusqu'en son logis, s'en va en l'hôtel de Guise.

1. « Là-dessus étant sorti de son cabinet, le duc de Guise lui ayant fait une grande et plus basse révérence, mais moins assurée que de coutume, Sa Majesté lui fit assez maigre accueil, se plaignant de ce que, l'ayant prié de ne venir, il n'avait laissé, nonobstant sa prière et son mandement, de passer outre. De quoi le duc de Guise s'excusa le mieux qu'il put, laissant à la reine mère à faire le demeurant. » (L'Estoile.)

2. « La défense du duc de Guise fut le commandement de la reine, lequel elle avoua, et dit l'avoir mandé, pour le mettre bien auprès du roi, comme il avait été toujours, et pacifier toute chose. Le roi prit cette réponse pour argent comptant. La reine s'en alla en son hôtel et ledit seigneur duc au sien, où ledit seigneur duc fut visité le lendemain par la noblesse, qu'il avait mandée. » (Vie de Jean Chandon.)

§ 6. — LE DUC DE GUISE ACCLAMÉ DANS PARIS.

Les choses ne purent être si bien accommodées qu'il n'en demeurât du ressentiment dans l'estomac de ce prince, principalement quand il eut entendu ce jour les grandes révérences et acclamations que ce sot peuple avait faites à sa venue, et qu'en la rue Saint-Denis et Saint-Honoré on avait crié : Vive Guise! vive le pilier de l'Église! même qu'une demoiselle, étant sur une boutique, avait abaissé son masque et dit tout haut ces propres mots : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés [1] ».

§ 7. — RÉSOLUTIONS SINISTRES DU ROI A L'ÉGARD DU DUC DE GUISE.

(Récit de François Miron.)

Cependant le roi, merveilleusement outré en son courage de l'incroyable audace de ce duc, entre en soi-même; puis après plusieurs inquiétudes de discours faits sur ses menées et desseins, ayant jugé que sa venue n'était que pour donner un chef au corps de sa conjuration, déjà bien avancée dedans Paris, se résout à le faire mourir avant cette union,

1. « Le mercredi, l'après-dînée, la reine mère du roi avec le sieur de Bellièvre furent voir le duc pour trouver quelque expédient à la misère qui s'apprêtait, mais ils le trouvèrent fort loin de leur compte. La nuit suivante, l'on porta toute sorte d'armes en la maison de Guise. Le lendemain, ledit sieur de Guise fut visité par ceux de la ville de Paris, de tous ordres; ceux qui étaient de la lie du peuple étaient les plus caressés, afin de parvenir à l'affection populaire. » (Vie de Jean Chandon.)



et de l'effectuer le matin ensuivant dans la salle du Louvre, lorsqu'il viendrait à son lever, par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, et de faire aussitôt jeter le corps par les fenêtres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun, pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurés.

§ 8. — LE ROI TRAHI PAR SES FAVORIS.

Mais le bon prince, s'étant ouvert de son entreprise à deux seigneurs de ses plus obligés et plus confidents, en fut détourné par eux, lui ayant représenté le peu d'apparence que le duc de Guise fût si téméraire et dépourvu de sens d'être venu en si petite compagnie et contre sa volonté s'exposer à un danger tout apparent, sans être assuré de forces suffisantes pour l'en garantir en cas que Sa Majesté voulût entreprendre sur sa personne. De façon que, le matin venu, je partis de mon logis pour aller au lever du roi, où trouvant d'entrée le sieur de Loignac : « Eh bien, monsieur, lui dis-je, à quoi en sommes-nous? — Mon ami, dit-il, tout est gâté; Villequier et la Guiche ont tellement intimidé le roi qu'il a changé d'avis; j'en crains une mauvaise issue. » Voyant cela, je me retire chez moi, et s'il vous souvient, je vous rencontrai en mon chemin, sous le charnier de Saint-Innocent.

Le duc, qui redoutait extrêmement cette matinée, résolu toutefois, au péril de sa vie, d'aller trouver le roi, fut averti par ces deux ingrats et malheureux perfides qu'il le pouvait sûrement entreprendre, sans aucune crainte de danger, comme il advint. Or, les affaires ayant pris un autre train, par ce change-

ment d'avis, survint cette malheureuse journée des Barricades, qui mit le roi hors de sa ville capitale, laissant dedans le duc de Guise maître absolu, sans y avoir pensé.

§ 9. — LES JOURNÉES DES BARRICADES (10-12 mai 1588).
(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi 10 mai, le roi ayant eu avis que le duc de Guise avait fait approcher de Paris ses Albanais et autres gens de guerre, qui n'en étaient pas loin, et que la suite de ses amis et serviteurs entraient à Paris file à file, même que l'archevêque de Lyon, qui était l'intellect agent de son conseil, était arrivé sur le point du dîner à l'hôtel de Guise, redoublant ses soupçons et sa défiance, commanda la garde des postes très étroite et qu'on eût à faire la nuit bonne garde et sentinelles.

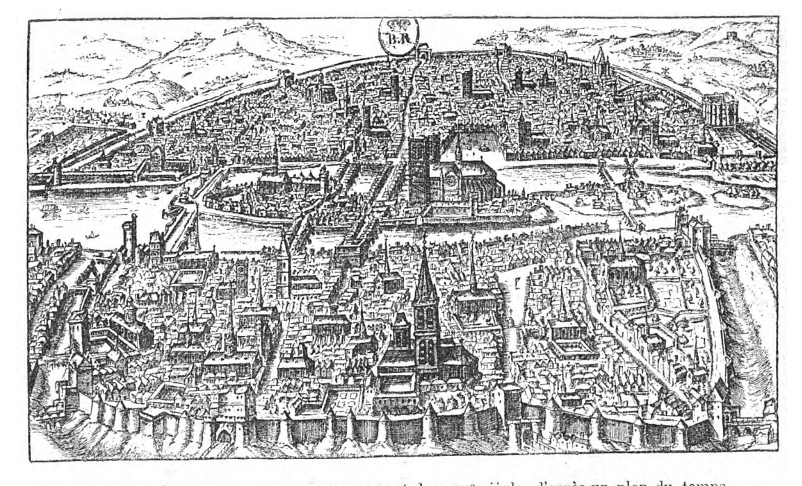
Le vendredi 12 mai, le roi, dès le grand matin, fit à Petit-Pont, depuis le carrefour Saint-Sevrin jusqu'au devant de l'Hôtel-Dieu, ranger une compagnie de Suisses et une compagnie de soldats français de sa garde; sur le pont Saint-Michel, une compagnie de soldats français; au Marché-Neuf, trois compagnies de Suisses et une compagnie de Français; en la place de Grève, trois compagnies de Suisses et une compagnie de Français; dedans le cimetière des Innocents, quatre compagnies de Suisses et deux compagnies de Français. Et autour du château du Louvre, les autres compagnies de Suisses, restant des quatre mille, et les autres compagnies françaises. Le roi tâchait par ce moyen d'exécuter ce qu'il avait dès piéçà résolu, c'est à savoir de se saisir de quelque nombre des bourgeois de Paris de la Ligue, des

plus apparents, et de quelques partisans du duc de Guise, faisant la faction comme chef de part contre lui et contre son état et qui avaient signé la conjuration qu'il disait savoir au vrai avoir été arrêtée entre les Parisiens et ceux de Guise pour se saisir de sa personne et le déposséder de sa couronne, et faire mourir tous tels remuants et rebelles par les mains des bourreaux pour servir d'exemple aux autres Ligueurs adhérant au parti du duc de Guise, qui à la bonne foi l'avaient suivi, ayant été trompés sous le masque de la religion, qu'il avait prise pour prétexte et couverture de ses damnables et ambitieux desseins. Telle était l'intention du roi; laquelle le président Séguier, sans y penser (assez imprudemment pour un grand courtisan qu'il est), découvrit ce matin à un ligueur qui lui demandait que ce pouvait être que tout ce grand remuement; car il lui dit qu'il était raisonnable que chacun fût le maître en sa maison, et que le roi se ferait reconnaître ce jour à Paris ce qu'il était, mettant ses bons serviteurs en liberté, par la justice et châtiment qu'il ferait faire des mutins et perturbateurs.

Lequel dessein du roi toutefois ne réussit à la fin par lui prétendue; car le peuple, voyant ainsi toutes ses forces disposées par la ville, commença à s'émouvoir et craindre quelque chose de pis, et à murmurer qu'on n'avait jamais vu ni ouï à Paris qu'on y eût mis une garnison étrangère.

Sur ce incontinent, chacun prend les armes, sort en garde par les rues et cantons, en moins de rien tend les chaînes et fait barricades aux coins des rues; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université les livres, les procureurs leurs sacs, les avocats leurs cornettes; les présidents et les conseillers mêmes mettent la main aux hallebardes;





Paris à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, d'après un plan du temps.
(Bibl. Nat., Estampes, Histoire de France. Q. B. 22.)

on n'oit que cris épouvantables, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. Et comme le secret, l'amour et le vin ne valent rien quand ils sont éventés, ainsi le duc de Guise ayant découvert de ce côté-là le secret du roi (comme pareillement le roi avait découvert le sien), craignant d'être prévenu, envoie sous main plusieurs gentilshommes de ses partisans qu'il fait disposer de son ordonnance en chaque canton pour encourager ce peuple assez mutin, mais couard, et enseigner aux escadres et dizaines le moyen de se bien barricader et défendre; car, encore que l'archevêque de Lyon eût assuré le duc de Guise de la part du roi que le département des gens de guerre par les quartiers de Paris n'était contre lui, si ne s'en veut-il fier qu'à son épée.

Au contraire, le roi, qui jusqu'au midi dudit jour était le plus fort, ayant moyen de rompre les intelligences et barricades du Guisard et de ses Parisiens, remet la sienne au fourreau, avec défense à tous les siens de tirer leurs épées, seulement à moitié, sur peine de la vie, espérant que la temporisation, douceur et belles paroles accoîteraient la fureur des mutins et désarmeraient peu à peu ce sot peuple, lequel tout au rebours, l'après-dînée venue, s'étant armé, assemblé et barricadé plus que devant et se sentant fort, commença à regarder de travers les Suisses et soldats français étant par les rues, et à les braver de contenance et de paroles, les menaçant, si bientôt ils ne se retiraient, de les mettre tous en pièces. De quoi le roi averti envoya le seigneur d'O, le capitaine Alphonse, les maréchaux de Biron et d'Omont, Grillon et plusieurs autres des siens pour retirer toutes ces compagnies, tant étrangères que françaises, le plus doucement qu'ils pourraient vers lui,

du côté du Louvre, et empêcher que ce peuple mutin ne les offensât. Mais ils n'y purent sitôt venir que déjà l'émeute ne fût commencée vers le Petit-Pont et le Marché-Neuf et qu'on n'eût déjà blessé quelques-unes des compagnies des Suisses qui y étaient. Lesquels lesdits seigneurs d'O. et Corse les retirèrent, les reconduisant par-dessus le pont Notre-Dame, et priant le peuple de les laisser aller sans les offenser; si ne peuvent-ils tant faire, ni ces pauvres Suisses, jetant les armes bas et criant : Bonne France, et à mains jointes : Miséricorde! que ce peuple furieux, depuis le Petit-Pont jusqu'au pont Notre-Dame, n'en tuât tout plein, tant de coups d'arquebuses, qu'autres coups de main et de grès, et pierres que les femmes et enfants jetaient par les fenêtres. Les autres s'étant rendus criant : Vive Guise, furent désarmés par M. de Brissac, et logés en une boucherie au Marché-Neuf, et les morts enterrés en une fosse qui fut faite au milieu du parvis Notre-Dame.

Le reste des gardes du roi passa ledit pont à grande peine, et furent lesdits seigneurs d'O et Corse, qui les ramenaient, en grand danger de leurs vies et personnes, confessant qu'ils n'avaient jamais eu tant de peur qu'à cette heure-là. Ceux de Grève et des Innocents menacés d'être taillés en pièces, aussi bien que les autres, furent sauvés avec ces pauvres Suisses prisonniers, par le duc de Guise, lequel, à l'instante prière et requête du roi, qui lui envoya le maréchal de Biron exprès pour cet effet, les alla prendre et conduire lui-même en lieu de sûreté. Sans lui ils étaient tous morts, et n'en fût réchappé la queue d'un, comme depuis ils ont reconnu et avoué ne tenir la vie que de ce seigneur, qui pria le peuple de les lui donner, ce qu'il fit tout aussitôt, étant la fureur de cette sotte populace accoi-

tée au simple son de la voix de Guise, tant elle était empoisonnée et assottée de son amour. Il n'était sorti de tout ce jour de son logis, et avait toujours été aux fenêtres de son hôtel de Guise avec un pourpoint blanc découpé et un grand chapeau jusqu'à quatre heures du soir de ce jour, qu'il en sortit pour faire ce bon service au roi. En sortant furent ouïs quelques faquins, ramassés là pour le voir passer, qui crièrent tout haut : Il ne faut plus lanterner; il faut mener Monsieur à Reims. Passant par les rues, c'était à qui crierait le plus fort : Vive Guise! ce qu'il voulait faire paraître avoir à déplaisir, tellement que, baissant son grand chapeau (on ne sait s'il riait dessous), leur dit par plusieurs fois : « Mes amis, c'est assez; Messieurs, c'est trop! criez : Vive le roi! » Les autres compagnies françaises de la garde du roi se retirèrent vers le Louvre sans être autrement offensées, fors deux ou trois qui furent si téméraires que de vouloir braver les bourgeois du carrefour Saint-Sevrin, qui étaient animés et assistés par le comte de Brissac, qui avait dès le matin gagné le côté de l'Université, fait armer les écoliers, et fait faire les premières barricades vers la rue Saint-Jacques et le quartier de la place Maubert, où un avocat de la Cour, nommé la Rivière, se montra tant ardent et actif par-dessus tous les autres à barricader et animer le peuple à l'encontre du roi, qu'il lui échappa, en reniant Dieu, de dire : « Courage, Messieurs; c'est trop patienter; allons prendre et barricader ce bougre de roi dans son Louvre ».

Le chevalier d'Aumale vint, sur le soir, retirer M. d'O de la presse où il était et le ramena avec le seigneur Corse jusqu'au Louvre en assurance. Laquelle escorte servit bien audit d'O, qui était mortellement haï et mal voulu du peuple, qui avait opi-

nion que par son conseil et celui de Villequier, son beau-frère, le roi avait fait faire cette belle disposition de troupes armées par la ville; comme aussi ç'avait été lui qui, le matin, les y était venu poser et disposer avec Grillon, auquel on n'en voulait pas moins, pour avoir été si insolent et vilain en paroles, que de menacer les bourgeois de Paris, cette nuit-là, du déshonneur de leurs femmes, et ce en termes injurieux, sales et impudiques tout outre. Toute cette nuit le peuple fut en alarme, et par deux fois en ladite nuit vint le comte de Brissac l'animer et encourager de poursuivre sa pointe, lui tenant le secours des écoliers, qu'il avait fait armer, prêt au carrefour Saint-Sevrin pour le faire marcher quand besoin serait. Et pour ce que, le jeudi des barricades, toutes les portes de Paris avaient été tenues fermées, fors la porte Saint-Honoré, qui seule était ouverte, le lendemain, qui était le vendredi 15 mai, les portes Saint-Jacques, Saint-Marceau, la porte de Bussi et celle de Saint-Antoine furent ouvertes et gardées par les bourgeois de la Ligue, qui n'y voulurent souffrir les gardes des Suisses et soldats français que le roi y voulait envoyer, si bien qu'à ce pauvre roi ne demeura que la fausse porte du Louvre, par laquelle il se pût sauver (comme il fit), la nécessité le pressant. Or voyant le prévôt des marchands et échevins que ce peuple armé et mutiné, qui toute la nuit était demeuré tumultuant, les armes au poing et bravant sur le pavé, continuait encore ce jour et menaçait de faire pis, soutenu sous main par le duc de Guise et ses partisans, qui se renforçaient d'heure à autre et entraient à la file dans la ville, allèrent au Louvre accompagnés de quelques capitaines de la ville, parler au roi et lui montrer que s'il ne donnait point ordre d'apaiser ce tulmulte, sa ville de Paris s'en allait

perdue. A quoi le roi, rassurant un peu sa contenance, qu'il portait fort triste, leur dit qu'il ferait tout ce qu'on voudrait, mais qu'il voulait que le peuple levât les barricades et posât les armes, les assurant en foi et parole de roi, qu'il ferait retirer ses forces à sept lieues de Paris, voire à dix, si ce n'était assez, et contremanderait les autres qu'il avait mandées venir à lui. Sur quoi auraient répliqué à Sa Majesté ledit prévôt et capitaine, que l'affaire pressait et qu'il eût été bon que Sa Majesté, pour raccoiser un peu la fureur du peuple, les eût fait sortir à l'heure même sans plus tarder, et qu'il n'avait autre moyen pour leur faire quitter leurs armes et leurs barricades, car, si on attendait davantage, ils avaient peur qu'on y vînt trop tard. Sur quoi le roi leur dit qu'il y allait donner ordre incontinent, et qu'ils regardassent de leur part d'apaiser le peuple.

Sur ces entrefaites, le seigneur de Méru, que le roi avait envoyé hâter, se vint présenter avec sa compagnie d'hommes d'armes à la porte Saint-Honoré; mais les bourgeois, qui étaient en garde, ne le voulurent pas laisser entrer. Aussi lui manda le roi qu'il se retirât, craignant qu'on ne courût à lui et à ses gens, comme on était prêt à ce faire. Le tumulte se renforçant, la reine mère, laquelle tout du long de son dîner n'avait fait que pleurer, prend le chemin vers l'hôtel de Guise pour tâcher de pacifier cette émotion, laquelle était telle qu'à peine peut-elle passer jusque-là par les rues si dru semées et retranchées de barricades, desquelles ceux qui les gardaient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaire. Enfin y étant arrivée, elle parle au duc de Guise, le prie d'éteindre tant de feux allumés, venir trouver le roi, duquel il aurait autant

de contentement qu'il en pourrait espérer, et lui faire paraître en une si urgente occasion qu'il avait plus de volonté à servir qu'à dissiper sa couronne. A quoi le duc de Guise, faisant le froid, répond qu'il en était bien marri, mais qu'il n'en pouvait mais, que c'est un peuple, et que ce sont des taureaux échauffés qu'il est malaisé de retenir. Quant à aller trouver le roi, dit que le Louvre lui est étrangement suspect, que ce serait une grande faiblesse d'esprit en lui d'y aller, les choses étant en l'état qu'il les déplorait, et se jeter faible et en pourpoint à la merci de ses ennemis.

§ 10. — LA FUITE DU ROI.

Lors la reine, remarquant de l'opiniâtreté en la résolution et au dessein du duc de Guise, en donna avis au roi par Pinart, lequel voyant le peuple continuer en ses armes et en sa furie, et elle croître et augmenter d'heure en heure, l'Hôtel de la Ville et l'Arsenal pris et occupés par le duc de Guise, et les Parisiens, ses partisans, qui s'étaient approchés des portes du Louvre et commençaient à se barricader contre elles, entre les autres un coquin de tavernier, nommé Perrichon, qui depuis fut pendu à Paris par ses compagnons; averti d'ailleurs qu'en l'Université le comte de Brissac et les prédicateurs qui marchaient en tête, comme colonels des mutins, et ne tenaient autre langage, sinon qu'il fallait aller querir frère Henri dans son Louvre, avaient fait armer sept ou huit cents écoliers, et trois ou quatre cents moines de tous les couvents, prêts à marcher vers le Louvre, à la faveur du peuple furieusement animé contre le roi; et ceux qui étaient près de lui, sur les cinq heures du soir, ayant reçu avis par un de ses serviteurs, qui, déguisé, se coula dans le Louvre, qu'il eût

à sortir plutôt tout seul, ou qu'il était perdu, sortit du Louvre à pied, une baguette à la main, comme s'allant (selon sa coutume) promener aux Tuileries. Il n'était encore sorti la porte qu'un bourgeois de Paris, qui le jour de devant avait sauvé le maréchal de Biron, l'avertit de sortir en diligence, pour ce que le duc de Guise était après pour l'aller prendre avec douze cents hommes, dont le capitaine Boursier, capitaine de la rue Saint-Denis, en était, qui avait usé de ce langage : « Il ne faut plus attendre, allons querir le frère Henri dans son Louvre ». Étant arrivé aux Tuileries, où était son écurie, il monta à cheval avec ceux de sa suite, qui eurent moyen d'y monter; ceux qui n'en avaient pas, ou demeurèrent, ou allèrent à pied. Du Halde le botta, et lui mettant son éperon à l'envers : « C'est tout un, dit le roi, je ne vais pas voir ma maîtresse, nous avons un plus long chemin à faire ». Étant à cheval, se retourna devers la ville, et jeta sur elle sa malédiction, lui reprochant sa perfidie et ingratitude contre tant de biens qu'elle avait reçus de sa main, et jura qu'il ne rentrerait que par la brèche. Il prit le chemin de Saint-Cloud, accompagné du duc de Montpensier, du maréchal de Biron, du sieur d'O, du chancelier, des seigneurs de Villeroy et Brulard, secrétaires d'État, du sieur de Belièvre, du cardinal de Lenoncourt, de maître Jacques Faye, son avocat au Parlement, et de plusieurs autres, avec ses quatre mille Suisses et soldats français de sa garde qui quittèrent le logis à ces nouveaux rois, et l'escortèrent jusqu'à Saint-Cloud, et de là le suivirent plus lentement, car il alla passer à Trappes, de là faire collation et coucher tout botté à Rambouillet, et le lendemain dîner à Chartres, où il fut bien reçu par les habitants, et y séjourna jusqu'au dernier jour de mai.

Ce jeudi 12 de mai, surnommé le jour des Barricades, fut le commencement et l'occasion des grands troubles depuis advenus, haut loué et magnifié seulement des ligueurs et des sots badauds de Paris, que la bonté du roi seule sauva, et non la vaillance du duc de Guise, qui (Dieu merci) ne fut point en peine de mettre la main à l'épée contre ses compères et bons amis, qui se montraient tant siens et affectionnés ce jour-là, qu'il ne lui resta à faire que ce qu'il n'osa entreprendre le lendemain. Sur quoi un quidam ne rencontra pas mal quand il dit que les deux Henri avaient tous deux bien fait les ânes, l'un pour n'avoir eu le cœur d'exécuter ce qu'il avait entrepris, en ayant eu tout loisir et moyen de le faire jusqu'à onze heures passées du matin dudit jour des Barricades, et l'autre pour avoir, le lendemain, laissé échapper la bête qu'il tenait en ses filets. Et, à la vérité, qui a voulu boire une fois du vin des dieux jamais ne se doit reconnaître homme qu'il puisse, car il lui faut être César ou rien du tout. Ce que le duc de Guise a enfin reconnu, mais bien tard.

§ 11. — LE ROI DISSIMULE SON RESSENTIMENT.
(Récit de Miron.)

Dès lors le roi, se repentant d'avoir failli l'occasion de se venger et se défaire d'un si hardi entrepreneur et pressant ennemi, prend en soi-même nouvelle résolution de le faire par un autre moyen. Ce fut en l'aveuglant par toute sorte de confiance que Sa Majesté lui faisait paraître de vouloir prendre en lui pour l'entier maniement des affaires, joignant ses volontés à ses desseins, et mêmement en ce que sur toutes choses le duc désirait la guerre contre les hé-

rétiques, pour cet effet demandait l'assemblée générale des États, afin de les faire consentir à une si sainte entreprise. En somme, il se comporte en telle façon, comme chacun sait, qu'il tâchait à lui faire perdre toute sorte d'ombrage et défiance par la confiance qu'il témoignait d'avoir en ses bons conseils et en sa suffisance.

§ 12. — LA CONFIANCE DU BÉARNAIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Aux premières nouvelles qui furent apportées au roi de Navarre des barricades de Paris, il ne dit mot, sinon qu'ayant songé un bien peu, étant couché sur son lit, il se leva et tout gaiement dit ces mots : « Ils ne tiennent pas encore le Béarnais ».

§ 13. — LE BALAFRÉ MAÎTRE DE PARIS.

Le samedi 14 mai, la forteresse de la Bastille fut rendue au duc de Guise, qui, en ayant ôté le capitaine que le roi y avait mis, y fit entrer maître Jean le Clerc, procureur en parlement, capitaine de sa dixaine de la rue des Juifs, qui était estimé fort brave soldat pour un procureur, et fort zélé à la cause de la Ligue, et l'on établit garde et gouverneur du consentement des Parisiens, id est des zélés mutins de la Ligue ses partisans.

Le duc de Guise fit visiter l'ambassadeur d'Angleterre, en son logis, par le comte de Brissac, pour lui offrir parmi ces remuements et insolences populaires une sauvegarde, le priant de ne se point étonner et de ne bouger sous l'assurance de la pro-

tection de M. de Guise. Auquel ledit ambassadeur répliqua fort résolument, et généreusement, qu'étant à Paris pour la reine sa maîtresse, qui avait avec le roi alliance et confédération d'amitié, il ne voulait ni ne pouvait avoir sauvegarde que du roi; quant à s'étonner de ce grand remuement, il y avait assez de quoi et duquel, comme homme privé, il pourrait avoir peur; mais y étant ambassadeur, qu'il avait le droit et la foi publique qui l'assurait.

En ce temps madame de Montpensier, contente à merveille et ne pouvant dissimuler la joie qu'elle portait au visage, et encore plus au cœur, des heureux succès des entreprises de son frère, se vint loger comme de bravade dans l'hôtel de Montmorency, mettant en arrière le respect ordinaire qu'on a accoutumé de porter aux maisons des seigneurs de cette qualité, de quoi étant reprise par la reine mère, elle lui répondit : « Que voulez-vous, madame, que j'y fasse? je ressemble à ces braves soldats qui ont le cœur gros de leurs victoires ».

Ce dimanche 15, on écrivit en grosses lettres sur la porte de la présidente Séguier, avec laquelle logeait l'avocat du roi son fils : valet à louer. Et fut effacé et récrit par plusieurs fois.

§ 14. — EXASPÉRATION DU PEUPLE CONTRE LES FONCTIONNAIRES ENRICHIS.

Le lundi 16 mai, pour ce que les royaux, nommément ceux qui s'étaient avancés et enrichis au service du roi, étaient haïs et recherchés par les Parisiens, les disant, comme la vérité était, gras et pleins du sang du peuple, les gens du sieur de Chenailles, intendant des finances qui entre les autres était fort



riche, allant à sa maison de Fourcœux et passant par la porte Saint-Honoré, furent arrêtés, fouillés, molestés et injuriés par les bourgeois gardant la porte, et, se sentant trop rudement traités, des paroles vinrent aux mains, tellement que deux ou trois des bourgeois y furent blessés. Benigne, commis dudit seigneur de Chenailles, et autres de ses gens, bien battus et maltraités, furent mis prisonniers en grand danger de leur vie, pour ce que tout le peuple le voulait massacrer et jeter en l'eau. Tellement que pour l'apaiser on fut contraint de mener Chenailles leur maître en la Bastille, dont toutefois il sortit incontinent et fut élargi par commandement du duc de Guise.

§ 15. — LA COMMUNE RENOUVELÉE ET COMPOSÉE DE CRÉATURES DU DUC DE GUISE.

Le mardi 17, les bourgeois de Paris, catholiques zélés (qu'on appelait), firent une assemblée en l'hôtel de ville, en laquelle ils procédèrent chaudement à l'élection de nouveaux officiers de ladite ville, nommèrent Clausse, sieur de Marchaumont, pour prévôt des marchands, au lieu de Perreuse, prisonnier; Compans, marchand drapier, échevin, au lieu de Lugoli, qui s'en était allé avec le roi; Cotteblanche, drapier, demeurant sous la Tonnellerie, échevin, au lieu de l'avocat Sainctyon, malade; Robert des Prés, marchand teinturier de la Péleterie, échevin, au lieu de Bonnard; et maître Jean Brigard, avocat en parlement, procureur du roi en l'hôtel de ville, au lieu de maître Pierre Perrot; le prévôt des marchands élu, qui était le sieur de Marchaumont, n'en voulut jamais accepter la charge, et s'en excusa tellement que la Chapelle-Marteau, gendre du président de Nulli, fut

nommé et élu et l'accepta. Homme accort, avisé, et au surplus archi-ligueur, et qui était la créature du duc de Guise et de sa maison. Ledit jour arrivèrent à Paris les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, et la duchesse de Guise avec ses enfants, et le duc d'Elbeuf.

§ 16. — LE ROI A CHARTRES. — LA PROCESSION DES CAPUCINS.

Partirent aussi de Paris trente-cinq capucins précédés par sœur Ange, naguère sieur du Bouchage, qui portait la croix et s'en allait à beau pied et nu-pieds à Chartres trouver le roi, entrèrent en ladite ville de Chartres, chantant, comme si ç'eût été une procession; dont tout ce peuple de Chartres épandu par les rues pour les regarder, était étonné, les uns trouvant beaux ces nouveaux mystères, les autres s'en riant et s'en moquant, et beaucoup s'en offensant, comme si on eût voulu se servir des cérémonies de la religion catholique, apostolique et romaine pour masque et risée.

§ 17. — LES DÉPUTATIONS DES COURS SOUVERAINES A CHARTRES.

Le lundi 19, le président de la Guesle, le procureur général son fils et les conseillers de la cour, qui, le dimanche précédent, députés par elle, étaient allés trouver le roi à Chartres, pour savoir son intention et recevoir ses commandements, revinrent à Paris et rapportèrent que l'intention de Sa Majesté était que ladite cour et toutes autres cours et juridictions de ladite ville, continuassent l'exercice de la justice qu'elles avaient à faire, tout ainsi qu'auparavant. Entre autres propos notables que le roi leur tint, il

leur dit : « Il y en a qui en ce fait s'arment et se couvrent du manteau de la religion, mais méchamment et faussement. Ils eussent mieux fait de prendre un autre chemin; ma vie et mes actions les démentent assez, et veux bien qu'ils entendent et vous aussi, qu'il n'y a au monde prince plus catholique, ni qui désire tant l'extirpation de l'hérésie que moi; et voudrais qu'il m'eût coûté un bras, et que le dernier hérétique fût en peinture en cette chambre ». Autant en dit-il aux autres compagnies députées pour le venir trouver, et même à ceux du clergé qui avaient député Feuardant, cordelier, pour les ecclésiatiques réguliers, et notre maître Faber, curé de Saint-Pol, avec de Caeilli, curé de Saint-Germain de l'Auxerrois, pour les séculiers. Au président de Neuilly, lequel député de la Cour des aides, faisant sa harangue, pleurait comme un veau et s'excusait de ce qui était advenu, il dit ces mots : « Hé, sot que vous êtes, pensez-vous que si j'eusse eu quelque mauvaise volonté envers vous, et les autres de votre faction, que je ne l'eusse pas bien pu exécuter? Qui m'en eût gardé, si j'en eusse eu envie? Non, non, j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasion, et ce que j'avais fait le jour des Barricades n'avait été par moi désigné à autre intention que de leur bien et conservation, comme j'espère leur faire paraître en temps et lieu convenables. Retournez-vous-en, faites votre état comme de coutume, vous et les autres, et vous montrez aussi bon sujet, comme je me suis montré bon roi, en quoi je désire continuer, mais que vous vous en montriez dignes. »

Plusieurs tels et semblables propos furent tenus et proférés par le roi aux députés des compagnies envoyées de Paris vers Sa Majesté, au visage de laquelle, bien que débonnaire et gracieux, paraissait ce néan-



moins (comme il fut fort remarqué) l'indignation d'un souverain offensé par ses sujets; comme, à la vérité, c'est un grand crève-cœur à un père quand il est outragé par celui de ses enfants qu'il a affectionné et avancé par-dessus ses autres frères, et une affliction insupportable à un maître quand il se voit assailli par celui de ses serviteurs auquel il a plus fait de bien.

§ 18. — MANIFESTATIONS LIGUEUSES ET GUISARDES DE LA COMMUNE DE PARIS. — ÉPURATION DES CHEFS DE LA MILICE.

Le 23 juin, au feu de la Saint-Jean, les prévôt des marchands et échevins firent mettre sur l'arbre la représentation d'une grande furie, qu'ils nommèrent Hérésie, pleine de feux artificiels, dont elle fut toute brûlée; et sur le portail de l'hôtel de la ville fut mis un tableau peint sur toile, auquel était portrait le roi séant en son trône royal, tenant une image de crucifix sur ses genoux, sur lequel mettaient la main les trois Etats peints à l'entour de lui, et au-dessous était écrit ce vers :

Religio nobis divina hæc fœdera sanxit.

Le samedi 25 dudit mois de juin, fut faite assemblée de ville, en laquelle le prévôt des marchands proposa de nouveaux moyens pour la conservation et sûreté de la ville de Paris. Entre autres de déposer de leurs charges les vieux capitaines (au moins les suspects) et en mettre d'autres qu'on connaîtrait zélés au parti de la Sainte-Union. Qu'il était très nécessaire d'y donner ordre plus tôt que plus tard, et ne fallait s'arrêter aux bruits qu'on faisait courir de la



paix, qu'il croyait venir des politiques et autre mal-affectionnés au parti; car même le duc de Guise lui avait mandé depuis deux jours qu'il n'y en avait point, et prié de le faire entendre aux bons bourgeois de Paris. Et fit le prévôt des marchands cette belle proposition de l'exprès commandement dudit duc de Guise, qui, voyant les affaires sur le point d'un accord, voulut, comme ainsi qu'il était, établir, avant qu'il y eût rien de conclu, si bien son autorité dans Paris, que celle du roi ne la pût jamais ébranler.

Les quatre premiers jours de juillet, les prévôt et échevins firent assembler les bourgeois de Paris par les dixaines, pour procéder à la déposition des chefs d'icelles suspects, ce qu'ils firent; et déposèrent singulièrement les gens de robe longue, nommément ceux qui étaient officiers du roi, pour ce qu'ils étaient tous hérétiques à leur dire, et le faisaient ainsi crier et croire à cette sotte populace parisienne, tellement qu'au lieu d'hommes de qualité et d'honneur qui commandaient à la ville, furent établis de petits mercadants et un tas de faquins ligueux, tous bons catholiques, pour ce qu'ils tenaient le parti du duc de Guise et non celui du roi.

§ 19. — L'ÉDIT D'UNION.

Le lundi 11 juillet, les prévôt des marchands et échevins, accompagnés de quelques conseillers de ville et autres notables bourgeois, s'assemblèrent après dîner, au palais, en la salle Saint-Louis, pour conférer avec messieurs de la cour, que le duc de Guise avait assurés le jour de devant de la paix faite et de l'union signée et jurée par le roi, et là les prièrent et conjurèrent, au nom de toute la ville, et pour le bien et repos d'elle,

de se déclarer de leur parti, jurer et signer avec eux l'union en une religion catholique, apostolique et romaine. Ce que la cour leur accorda, en ce cas seulement et sous l'obéissance du roi, mais à condition que, tout ainsi qu'auparavant la journée des Barricades, la cour, par ses députés, se trouvait en toutes assemblées de ville et y avait voix délibérative ; aussi que de là en avant ils y entreraient et y opineraient librement, comme ils avaient toujours fait, sinon depuis la journée desdites Barricades. Ce qu'ils leur promirent faire dès qu'ils auraient signé la Ligue avec eux.

Le jeudi 21 juillet, l'édit de l'union [1] fait, non tant contre la religion du roi de Navarre, que pour le forclore du tout de ce qu'autre que Dieu ne lui pouvait ôter, fut publié en la cour de parlement de Paris, séant en robes rouges; après la publication duquel fut chanté un solennel *Te Deum* où toutes les cours et compagnies, princes, reines et princesses

1. Depuis le départ du roi, la reine mère, assistée de sa belle-fille, la reine régnante, Louise de Vaudemont, avait, non sans beaucoup de courage et d'habileté, négocié avec le duc de Guise et l'archevêque de Lyon un accommodement de nature à pallier l'humiliation du roi. A la suite de laborieux pourparlers, les articles furent arrêtés entre la reine mère et le cardinal de Bourbon et le duc de Guise, le 11 juillet 1588; ils portent qu'il sera fait un édit de réunion pour extirper entièrement toute hérésie dans le royaume. Mais, sans attendre cet édit, les articles furent publiés dès le même jour à Paris, avant même que le roi l'eût ordonné, car son ordre pour la publication est du 21 juillet. Ces articles, qui sont en apparence contre la religion prétendue réformée, ne tendent qu'à exclure de la couronne le roi de Navarre et les princes de la maison de Bourbon.

assistèrent. Et le lendemain, fête de la Madeleine, le feu d'allégresse en fut fait en Grève, devant l'hôtel de la ville, avec peu ou point de réjouissance du peuple, qui murmurait sourdement que les princes s'étaient bien accordés avec le roi, mais qu'ils avaient laissé le peuple en croupe; ce qui était vrai et nouveau seulement à des badauds et ignorants, comme est un peuple, vu que les grands n'ont jamais accoutumé d'en faire autrement. Le roi fit ce second édit de juillet, autant contre son cœur que le premier, et le vit-on pleurer, en le signant, regrettant, ce bon prince, son malheur qui le contraignait, pour assurer sa personne, de hasarder son État.

§ 20. — LE ROI ÉCONDUIT UN ENVOYÉ DU ROI DE NAVARRE ET REFUSE A LA REINE DE RENTRER DANS PARIS.

Ce jour arriva à Mantes, où était le roi, monsieur le comte de Soissons, revenant d'avec le roi de Navarre, auquel Sa Majesté fit dire qu'il se retirât pour quelques jours et jusqu'à ce qu'il le mandât. Car les deux reines et madame de Joyeuse disaient qu'elles ne le pouvaient voir de bon cœur, que, premièrement, il ne fût absous et purgé de la mort du duc de Joyeuse, qu'on disait avoir fait tuer de sang-froid en la journée de Coutras.

Le samedi 23, la reine mère sortit de Paris pour aller trouver le roi son fils, à Mantes, où, à la prière du duc de Guise et ses partisans, supplia le roi, avec beaucoup d'humilité et d'affection, de vouloir, pour l'amour d'elle, revenir en sa bonne ville de Paris. De quoi elle fut refusée et éconduite tout à plat de Sa Majesté; dont elle revint à Paris mal contente, le mercredi 27 du présent mois de juillet.



§ 21. — NOUVELLES ET INUTILES DÉMARCHES DE LA COMMUNE, DE LA REINE MÈRE ET DU DUC DE GUISE POUR FAIRE RENTRER LE ROI DANS PARIS.

Le vendredi vingt-neuvième, le prévôt des marchands, accompagné de Compans et Cotteblanche, échevins, du capitaine Bussi-le-Clerc et autres, allèrent trouver le roi à Chartres, par le conseil de la reine mère, pour lui offrir leur service, recevoir ses commandements, et le supplier au surplus très humblement de vouloir venir en sa bonne ville de Paris.

Et le lendemain, qui était le samedi 30 du mois, la reine mère, le duc de Guise accompagné de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon précédé de cinquante archers de sa garde, vêtus de casaques de velours cramoisi, bordées et enrichies de passements d'or, l'archevêque de Lyon, bien en ordre, et plusieurs autres seigneurs partirent de Paris pour aller trouver le roi à Chartres, où ils arrivèrent le lundi premier jour d'août et y furent bien vus et recueillis du roi, comme aussi furent les prévôt des marchands et échevins qu'en revinrent bien contents. Ici la reine mère interpellée par le duc de Guise et ceux de son parti, d'interposer derechef son crédit et autorité, pour persuader le roi son fils de vouloir venir à Paris, afin de lever, disaient-ils, toute défiance qu'on pourrait avoir, qu'il ne se voulût ressentir de ce qui s'était passé, lui en fit derechef une fort affectionnée prière et supplication. Mais le roi lui répondit fort résolument que c'était chose qu'il ne lui pouvait accorder, et qu'elle lui demandât tout ce qu'elle voudrait hors cela, et qu'il lui donnerait; mais que de ce point elle ne l'obtiendrait jamais de lui, et la

priait ne l'en importuner davantage. Alors ayant recours aux larmes, qu'elle a toujours eu fort à son commandement, elle lui dit : « Comment, mon fils, que dira-t-on plus de moi? et quel compte pensez-vous qu'on en fasse, quand on me verra ainsi éconduite de vous, et que moi que Dieu a fait naître votre mère, ait si peu de crédit en votre endroit? Serait-il bien possible qu'eussiez changé tout à coup votre bon naturel? Car je vous ai toujours connu de bonne nature, prompte et aisée à pardonner. — Il est vrai, ce que vous dites, madame, répondit le roi, mais que voulez-vous que j'y fasse? c'est ce méchant d'Epernon, dit-il en riant, qui m'a gâté, et m'a tout changé mon bon naturel. »

§ 22. — CESSATION DES HOSTILITÉS AUTOUR DE PARIS.

En ce mois, l'accord et union d'entre le roi et les princes de la Ligue ayant été arrêtés et signés de part et d'autre, le siège de Melun et le débat d'entre le château et la ville fut pareillement levé, et les habitants remis en leur liberté et commerce; aux environs de laquelle ville, pendant les cinq semaines que le siège et débat dura, les gens de guerre firent dommage, à ce qu'on dit, d'un million d'or.

§ 23. — LE ROI BOIT IRONIQUEMENT A LA SANTÉ DES BARRICADEUX.

Le mardi 2 août, qui fut le lendemain que le duc de Guise, fort accompagné, était venu trouver le roi à Chartres, Sa Majesté, entretenue dudit duc pendant son dîner, lui demande à boire, puis, en riant,

lui demanda à qui ils boiraient. « A qui vous plaira, Sire, répondit le duc de Guise, c'est à Votre Majesté d'en ordonner. — Mon cousin, dit le roi, buvons à nos bons amis les huguenots. — C'est bien dit, Sire, répond monsieur de Guise. — Et à nos bons barricadeux de Paris, va dire le roi tout aussitôt, buvons aussi à eux et ne les oublions pas. » A quoi le duc de Guise se prit à sourire, mais d'un ris qui ne passait point le nœud de la gorge, mal content de cette nouvelle union que le roi voulait faire des huguenots avec les barricadeux.

§ 24. — LE DUC DE GUISE DÉCLARÉ LIEUTENANT GÉNÉRAL. LE CARDINAL DE BOURBON RECONNU PREMIER PRINCE DU SANG.

Le vendredi 26 août furent publiées, en la cour de parlement de Paris, les lettres patentes du roi, expédiées à Chartres le 4 août, par lesquelles il déclarait le duc de Guise son cher et aimé cousin, son lieutenant général en toutes ses armées et entreprises de guerre, avec éloge magnifique et approbation de sa vertu, générosité, fidélité et suffisance, et par ainsi lui donne sans le nom et titre la vraie charge et office de connétable : bref, il lui donne un rayon de sa splendeur, un bras de sa puissance et une image vive de sa majesté.

Au cardinal de Bourbon, par autres lettres patentes, il lui donne autorité et faculté, comme au premier et plus proche parent de son sang, de faire un maître de chacun métier en chacune des villes de son royaume, et mêmes privilèges à ses officiers qu'ont ceux de la maison du roi. Et par là ratifie le premier et principal article de ceux de la Ligue, et le plus pressé et débattu par les guisards, qui était d'exclure

le roi de Navarre de la couronne, et vide cette grande question de l'oncle au neveu, sur laquelle on a tant écrit et disputé de bec et d'ongles pour troubler l'ancien ordre de la succession. La Ligue nous présentant en elle la statue du cardinal de Bourbon pour élever celle d'un étranger, donnant à un roi âgé de trente-six ans un successeur qui a passé le climatérique de soixante-trois.

Bref, le roi fait tout ce qu'il peut pour la Ligue, déployant ses largesses et faveurs sur les principaux chefs d'elle, non qu'il les en jugeât dignes et qu'il ne connût fort bien leurs fins et prétentions, mais à dessein, comme a bien paru depuis, pour par là en regagner les uns à son parti et se défaire des autres.

III

LES SECONDS ÉTATS DE BLOIS.
LA DÉCHÉANCE DU ROI DE NAVARRE.

(Août-décembre 1588.)

---

§ 1. — LE DUC DE GUISE, A LA VEILLE DE LA RÉUNION DES ÉTATS, SE CROIT MAÎTRE DE LA SITUATION.

(Récit de François Miron.)

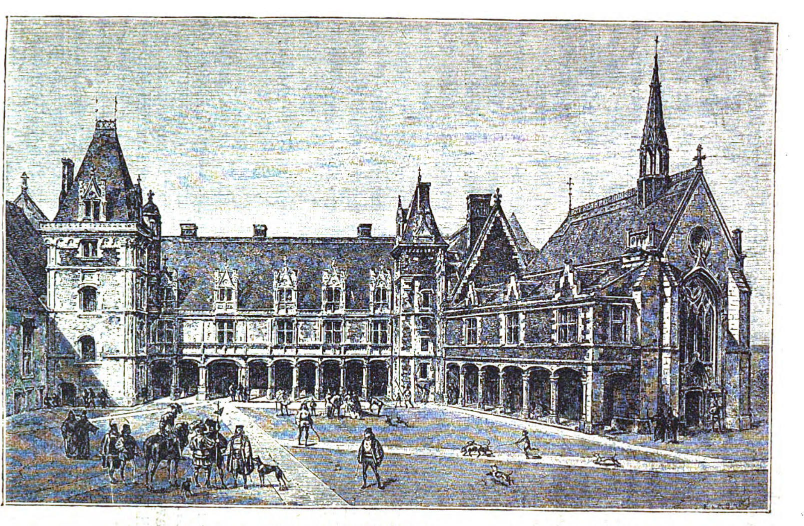
Le terme approchant pour l'assemblée générale des États [1], ordonnée à Blois, le roi part de Chartres

1. « Le roi ne pensait pas ce qui advint et se trouva véritable, qui était que ses adversaires avaient par toutes les villes des conjurés de leur Ligue, et firent si bien que la plupart des députés des villes pour les États étaient de leur faction et du tout à leur dévotion. Le roi partit de Rouen pour retourner à Blois, où ladite assemblée se devait faire; il était assez mal accompagné, et me souvient, ayant cet honneur d'être à sa suite, que, montant à cheval, feu monsieur le chancelier de Chiverni, auprès duquel j'étais, s'approchant du roi, lui dit qu'il avait lu que Sa Majesté avait accordé une assemblée générale d'Etats pour la réformation du royaume, que là serait à lui à parler et à rendre compte de sa charge, et supplia Sa Majesté de lui dire ce qui en était, afin qu'il se pût



pour y aller, accompagné du duc de Guise, qui depuis cette heure-là ne l'abandonnait plus. Or ce fut en ce

préparer à cette action. Le roi lui fit réponse qu'à la vérité il l'avait accordée, mais qu'il y avait assez de temps d'y penser lorsqu'il serait arrivé à Blois, et que là il lui ferait entendre sa volonté. Ledit sieur chancelier repartit que Dieu merci il lui serait aisé de rendre compte de sa charge, laquelle ne s'étendait qu'à trois choses : l'une pour la guerre, en quoi il n'avait rien fait qu'après avoir vu les commissions signées de Sa Majesté et de ceux qui commandaient aux armées; la seconde au fait de la justice, de laquelle il voulait répondre au péril de sa vie; la troisième pour le fait des finances pour lesquelles il n'avait rien scellé que par le commandement très exprès de ladite Majesté, même pour les contants qu'il avait plu à Sa Majesté d'octroyer, les signant de sa main, et même écrivant de sa main une ligne ou deux en dessous. Lors le roi l'interrompant lui dit qu'à la vérité il avait un peu été trop facile, et que c'était à lui à adviser de s'en défendre et d'en répondre, car il ne l'en garantirait point. Ledit seigneur chancelier se trouva étonné de cette réponse. Je ne sais ce que dessus que parce que lui-même me l'a dit. Le roi arrivé à Blois, et ledit seigneur chancelier en sa maison de Chiverni, moi à Sainte-Escobille, où je fis séjour pendant lequel temps, le roi envoya par Benoise, secrétaire de sa chambre, un petit billet roulé, écrit de sa main, que déjà la reine mère du roi était arrivée à Blois, audit seigneur chancelier. En ce billet n'y avait que quatre mots, par lequel il lui commandait de ne partir de sa maison qu'il n'eût autre commandement de lui. Au même temps, il commanda à M. de Villeroy, M. Brûlard, M. Pinard, secrétaires d'État, et M. Bellièvre de se retirer chacun en leurs maisons, et au lieu desdits sieurs Brûlard, Pinard et Villeroy il subrogea en leurs charges M. de Gésieux, M. de Baulieu-Ruzé et M. de Binel. Beaucoup de personnes ont parlé diversement de ces changements. Quant à M. de Bellièvre, il est certain qu'il était courroucé contre lui de ce qu'étant envoyé à Soissons



Vue intérieure du château de Blois. (Partie construite par Louis XII.)

lieu et sur ce théâtre qu'il fit paraître à découvert le vol de son ambition si longtemps couverte du crêpe de la piété, et, sous ce même voile, va s'élevant de jour en jour si haut qu'il touche déjà, ce lui semble, du bout du doigt la souveraine autorité, se voyant fortifié par l'accord précédent de la charge de lieutenant général pour Sa Majesté aux camps et armées de France, et de maître des États, ayant par ses menées disposé les affections de la plus grande partie de cette compagnie, composée de ses conjurés, à s'unir à soi et à suivre étroitement les siennes.

Mais ce qui lui donnait plus d'assurance à la poursuite de ses desseins, ce fut l'opinion qu'il conçut de cette grande, bien que dissimulée, insensibilité de Sa Majesté contre les violences, qui paraissait telle, que même elle avait trouvé place dans la créance d'une grande partie de ses plus passionnés et meilleurs serviteurs, qui le tenaient entièrement perdu et eux enveloppés, comme ils étaient aussi tous résolus, plutôt que de faillir, de se perdre et de s'envelopper à la ruine de leur maître et de leur roi. Bref, il se laissa tellement piper à cette opinion qu'il se moquait

vers M. de Guise, il avait plutôt exécuté le commandement de la reine sa mère que le sien. Pour le regard de M. de Villeroy, il eut opinion qu'il avait communication avec le parti de la Ligue; pour le regard des deux autres, il les tenait ligueux tout à fait, car, encore que Sa Majesté fît toutes démonstrations au duc de Guise de le vouloir faire le plus grand de tout le royaume, l'ayant déclaré son lieutenant général, et ne lui refusant rien des choses qu'il lui demanda, néanmoins, *manebat alta mente repostum* qu'il l'avait chassé de sa ville de Paris, et contraint de lui accorder tout ce qu'il voulait, de sorte qu'en attendant le temps et l'occasion d'en pouvoir prendre la justice, il dissimulait tant qu'il pouvait. » (Vie de Jean Chandon.)

et faisait litière de tous les avis à ce qu'il eût à se donner de garde des entreprises de Sa Majesté, de telle sorte qu'il voulait dire qu'il était trop poltron, comme il le dit un jour à la princesse de Lorraine, maintenant grande duchesse, et presque de même à la reine, qui l'entendit et l'exhorta d'y prendre garde, disant : « Madame, il n'oserait. » A laquelle toutefois ces mouvements ne déplaisaient pas, d'autant qu'ils étaient entrepris pour la grandeur de la maison dont elle était issue.

§ 2. — ARRIVÉE DU ROI A BLOIS. — CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi premier jour de septembre, le roi arriva à Blois, où étant, quelques jours après envoya par Benoise, secrétaire de son cabinet, à chacun des seigneurs Hurault, chancelier, Villeroy, Brûlart et Pinart, secrétaires d'État, et à Bélièvre, conseiller d'État, une lettre particulière par laquelle leur mandait qu'ils se retirassent en leurs maisons. Et disait-on qu'il avait ce fait de son propre mouvement, sans autre instigation, dont tout le monde demeura fort ébahi, même de ce qu'il avait envoyé querir maître François de Montolon, simple avocat du parlement de Paris, mais des plus anciens, des plus doctes, des plus hommes de bien et des plus entiers et zélés catholiques du palais, pour lui bailler la garde de ses sceaux, encore qu'il fût peu versé aux affaires d'État, et moins encore aux finances, étant plus propre pour un palais de Paris que pour une cour, qui était toutefois ce que le roi demandait, le temps nous ayant appris depuis qu'il n'en voulait pas un qui en sût davantage, et prit Revol et Migeon, qui

avaient été clercs du défunt Fizes, pour être secrétaires de son État. Toutefois s'en étant ledit Migeon, excusé, le roi, à la suasion, à ce qu'on disait, du duc d'Épernon, le bailla à Rusé Beaulieu, frère de l'évêque d'Angers, son confesseur.

§ 3. — PRÉLIMINAIRES DE LA RÉUNION DES ÉTATS. — PROCESSIONS. — DISPUTES DE PRÉSÉANCE. — VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

(Palma-Cayet, *Chronologie novennaire.*)

Cependant donc que les députés des provinces s'acheminent pour venir à Blois, le roi commande au sieur de Marle de faire préparer au château la salle où se tiendraient les séances des États. A mesure que les députés arrivaient, Sa Majesté avait donné ordre qu'ils fussent conduits par devers lui pour les voir et reconnaître. Et pour ce qu'au quinzième de septembre ils n'étaient tous arrivés, le commencement des États fut prolongé encore pour quinze jours.

Le second jour d'octobre, il se fit une procession générale, depuis Saint-Sauveur, qui est dans la basse cour du château, jusqu'à Notre-Dame des Aides, qui est au faubourg de Vienne delà le pont, là où le roi, les reines et les princes et tous les députés furent à pied. M. l'archevêque d'Aix portait le saint sacrement sous un poêle porté par quatre chevaliers du Saint-Esprit : messire Renault de Beaune, archevêque de Bourges, dit la messe, et M. de Sainctes, évêque d'Évreux, fit le sermon.

Le lendemain les chambres des trois ordres furent assignées, savoir : celle du clergé aux Jacobins, de la noblesse au palais, et du tiers état en la maison de ville. Les présidents et secrétaires de chaque

chambre furent aussi élus cette même journée. Pour le clergé, présidait M. de Bourges en l'absence de messieurs les cardinaux de Bourbon et de Guise; pour la noblesse, messieurs le comte de Brissac et le baron de Magnac; pour le tiers état, la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris.

La première séance fut remise jusqu'au dix-septième dudit mois, tant pour ce que messieurs les princes du sang n'étaient encore arrivés, que pour vider le différend survenu pour la préséance entre messieurs de Nemours et de Nevers, et autres différends qui survinrent aussi sur les procurations et élections d'aucuns députés.

Le roi, qui désire faire connaître à tous les députés quel avait été toujours son zèle à la religion catholique romaine, leur commande de se préparer à la sainte communion par un jeûne de trois jours entiers. Tous s'y préparèrent. Sa Majesté reçut le saint sacrement en l'église du Saint-Sauveur, et M. le cardinal de Bourbon communia tous les députés au couvent des Jacobins.

§ 4. — LA SÉANCE D'OUVERTURE (16 octobre 1688). LA HARANGUE ROYALE.

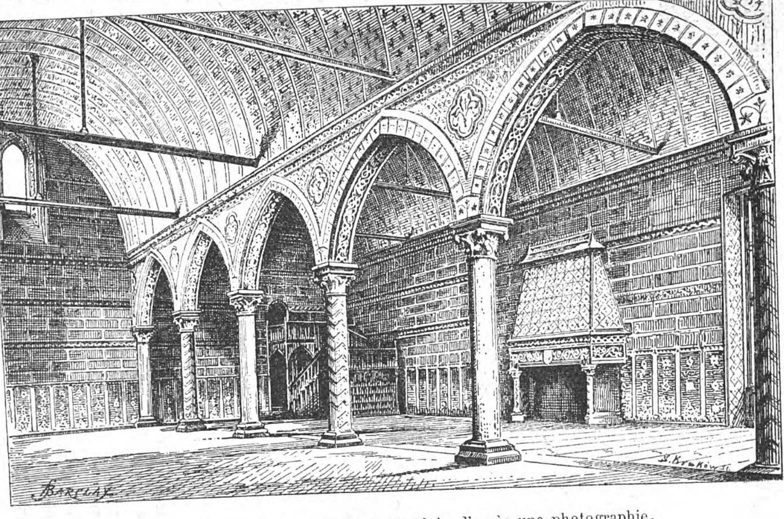
Le seizième jour d'octobre, la première séance se tint en la grande salle du château, la description de laquelle a été imprimée avec la disposition des séances et l'ordre comme furent appelés les députés, avec leurs noms, où le lecteur qui sera curieux pourra voir et apprendre quels furent les députés, et l'ordre que l'on tient aux assemblées des États en France.

Le seizième jour d'octobre, tous les députés étant entrés dans la salle, et tous admis selon leur rang et

dignité, savoir : cent trente et quatre députés du clergé, entre lesquels il y avait quatre archevêques et vingt et un évêques, vêtus de leurs roquets et surplis, cent quatre-vingts gentilshommes, tous avec la toque de velours et la cape, et cent quatre-vingt et onze députés du tiers état, desquels ceux de justice portaient la robe longue et le bonnet carré, et ceux de robe courte avaient le petit bonnet, et les autres la robe de marchand. Sur les deux heures de relevée, après que messieurs les princes et officiers de la couronne eurent pris leurs places, et que les portes eurent été fermées, M. le duc de Guise, grand maître de France, se leva et ayant fait une grande révérence à toute l'assemblée, suivi des capitaines des gardes du corps et des deux cents gentilshommes portant leurs haches ou becs de corbin, il alla querir le roi.

Sitôt que Sa Majesté fut aperçue sur l'escalier par où il descendait droit sur le grand marchepied, toute l'assemblée se leva, et chacun demeura la tête nue jusqu'à ce qu'il fût assis dans sa chaise, puis il commanda à messieurs et à ceux de son conseil de s'asseoir.

A son côté droit, sur le grand marchepied, qui était au-dessus du grand échafaud, était la reine mère, et à gauche la reine sa femme. Plus bas, sur le grand échafaud, étaient messieurs les princes du sang assis sur le premier banc à la main droite proche de Sa Majesté, savoir : messieurs le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons et le duc de Montpensier, et, sur un autre banc plus reculé, messieurs de Nemours, de Nevers et de Retz. Au côté gauche, messieurs les cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondy, et derrière eux messieurs les évêques de Langres et de Châlons, pairs d'Église. M. de Guise



La salle des États au château de Blois, d'après une photographie.

était devant le grand marchepied sur le grand échafaud, assis justement devant le roi, dedans une chaise non endossée, comme grand maître de France, le dos tourné vers le roi, la face vers le peuple. Monsieur le garde des sceaux de Montholon était aussi sur le même échafaud à côté gauche, dans une chaise non endossée, le visage tourné vers messieurs les princes du sang. Au pied de l'échafaud était une table où étaient les sieurs de Beaulieu-Ruzé et de Revol, secrétaires d'État. Derrière les bancs de messieurs les conseillers d'État de robe longue, qui étaient à main droite, il y avait huit bancs où étaient les députés du clergé. A main gauche, derrière les bancs de messieurs du conseil d'État de robe courte, étaient neuf bancs pour les députés de la noblesse. De travers, près et à côté de tous ces bancs, était celui de messieurs les maîtres des requêtes, et après eux celui de messieurs les secrétaires de la maison et couronne de France. Et les bancs des députés du tiers état étaient tout à l'entour et dans l'enclos des barrières. M. le légat et messieurs les ambassadeurs, et plusieurs seigneurs et dames de la cour étaient sur des galeries fermées de jalousies, faites exprès pour seoir un grand nombre de personnes.

Tous les députés étant debout et la tête nue, le roi commença une très longue et grave harangue en laquelle, avec une éloquence admirable, il montra le grand désir qu'il avait de restaurer son État par la réformation générale de toutes les parties de lui. Puis il leur dit :

« Je n'ai point le remords de ma conscience de brigues ou menées que j'aie faites, et je vous en appelle tous à témoin pour m'en faire rougir, comme le mériterait quiconque aurait usé d'une si indigne façon que d'avoir voulu violer l'entière liberté, tant



de me remontrer par les cahiers tout ce qui sera à propos pour confirmer le salut des particulières provinces et du général de mon royaume; qu'aussi d'y faire couler des articles plus propres à troubler cet État qu'à lui procurer ce qui lui est utile. Puisque j'ai cette satisfaction en moi-même, et qu'il ne me peut être imputé autrement, gravez-le en vos esprits et discernez ce que je mérite d'avec ceux, si tant y en a, qui eussent procédé d'autre sorte, et notez que ce qui part de mes intentions ne peut être reconnu ni attribué, par qui que ce soit, pour me vouloir autoriser contre la raison; car je suis votre roi donné de Dieu, et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire. C'est pourquoi je ne veux être en cette monarchie que ce que j'y suis, n'y pouvant souhaiter aussi plus d'honneur ou plus d'autorité. »

Après avoir protesté qu'il emploierait sa vie, jusqu'à une mort certaine, pour la défense de la religion catholique-romaine et qu'il ne savait point un plus superbe tombeau pour s'ensevelir que les ruines de l'hérésie, il toucha les maux qu'avaient apportés en France les blasphèmes, la simonie, la vénalité des offices, la multiplicité des juges, auxquels maux il protesta que, de son propre mouvement, il avait commencé à y mettre ordre, sans le trouble qui commença par les princes de la Ligue l'an 1585. Plus, il promit de ne donner plus de survivances, et recommanda l'enrichissement des arts et sciences, le règlement du commerce, le retranchement des superfluités et du luxe, et le rafraîchissement des anciennes ordonnances. Puis, continuant sur la juste crainte que ses sujets avaient de tomber après sa mort sous la domination d'un prince hérétique, ce qui était la cause principale pourquoi il avait fait son édit d'union,

il dit : « Je suis d'avis, pour le rendre plus stable, que nous en fassions une des lois fondamentales du royaume, et qu'à ce prochain jour de mardi en ce même lieu et en cette même et notable assemblée de tous nos États, nous le jurions tous, à ce que jamais nul n'en puisse prendre cause d'ignorance. Et afin que nos saints désirs ne soient vains par faute de moyens, pourvoyez-y par les conseils que vous me donnerez d'un tel ordre, que, comme le manquement ne viendra point de moi, il ne vienne aussi du peu de provision que vous y aurez apporté à ce que les effets de votre bonne volonté réussissent. Par mon saint édit d'union toutes autres ligues que sous mon autorité ne se doivent souffrir; et quand il n'y serait assez clairement porté, ni Dieu ni le devoir ne le permettent, et sont formellement contraires; car toutes ligues, associations, pratiques, menées, intelligences, levées d'hommes et d'argent, et réception d'icelui, tant dedans que dehors le royaume, sont actes de roi et, en toute monarchie bien ordonnée, c'est crime de lèse-majesté, sans la permission de souverain. Voulant bien de ma propre bouche, en témoignant ma bonté accoutumée, mettre sous le pied, pour ce regard, tout le passé; mais, comme je suis obligé et vous tous de conserver la dignité royale, je déclare aussi dès à présent, et pour l'avenir, atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départiront ou y tremperont sans mon aveu; c'est en quoi je m'assure que vous ferez reluire votre fidélité. »

Continuant son discours sur l'honneur acquis par la noblesse française quand elle observait l'ordre et la police ancienne, dont elle était admirée par les étrangers, il convie les Français de racquérir cet honneur, de régler les finances, de pourvoir aux dettes

des rois ses prédécesseurs, à quoi la foi publique les obligeait, mais qu'étant le tableau sur lequel des sujets apprenaient à se former, il établirait un tel règlement en sa personne et en sa maison, qu'il servirait de patron en son royaume; puis, pour témoigner par effet ce qu'on pouvait désirer de lui, il finit sa harangue en disant : « Je veux me lier par serment solennel sur les saints évangiles, et tous les princes, seigneurs et gentilshommes qui m'assistent en cet office, avec vous les députés de mes États, participant ensemble au bienheureux mystère de notre rédemption, d'observer toutes les choses que j'y aurai arrêtées, comme lois sacrées, sans me réserver à moi-même la licence de m'en départir à l'avenir, pour quelque cause, prétexte ou occasion que ce soit, selon que je l'aurai arrêté pour chaque point, et l'envoyer aussitôt après par tous les parlements et bailliages de mon royaume, pour être fait le semblable, tant par les ecclésiastiques et la noblesse que le tiers état, avec déclaration que qui s'y opposera sera atteint et convaincu du même crime de lèse-majesté.

« Que s'il semble qu'en ce faisant je me soumette trop volontairement aux lois dont je suis l'auteur, et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire, et que, par ce moyen, je rende la dignité royale aucunement plus bornée et limitée que mes prédécesseurs, c'est en quoi la vraie générosité du bon prince se connaît, que de dresser ses pensées et ses actions selon la bonne loi et se bander du tout à ne la laisser corrompre. Et me suffira de répondre ce que dit ce roi à qui on remontrait qu'il laisserait la royauté moindre qu'il ne l'avait reçue de ses pères, qui est qu'il la laisserait beaucoup plus durable et plus assurée. »

Après que le roi eut fini sa harangue, M. le garde des sceaux déclara plus amplement le bon désir du roi pour la restauration de l'État et pour la réformation des désordres advenus aux provisions des bénéfices, et l'ordre requis pour ôter la corruption et dépravation des monastères. Puis, s'adressant à la noblesse, ayant loué leur ordre et la vertu de l'ancienne noblesse française, il leur remontra l'horreur des duels et défis dont ils usaient ordinairement et la mauvaise pratique d'aucuns qui tenaient des bénéfices en commende. Puis, ayant discouru sur l'ordre très requis contre la chicanerie des procès, et le nombre insupportable des officiers, il proposa de beaux avis pour remédier à tous les désordres de l'État[1].

M. l'archevêque de Bourges pour le clergé, M. le baron de Senescey pour la noblesse, et la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris, pour le tiers état, firent chacun, au nom de leur ordre, une

1. Étienne Pasquier, célèbre magistrat du XVII[e] siècle, auteur des *Recherches sur la France,* et qui était aux États, s'exprime ainsi dans une lettre sur la harangue du roi :

« Le roi a fait une belle harangue au peuple pour lui faire paraître de quelle dévotion il entendait besoigner à ce rétablissement des affaires de son royaume, mais il ne s'est pu garder de donner une atteinte fort rude à M. de Guise, qui lors était séant à ses pieds, en qualité de grand maître; car il a dit que s'il n'eût été prévenu et empêché par l'ambition démesurée de quelques siens sujets, il s'assurait que la religion nouvelle eût été lors tout à fait exterminée de la France. M. de Guise s'en est depuis plaint à lui, de sorte que, la harangue étant mise en lumière, cette clause a été biffée, qui est aucunement guérir la plaie qu'il lui avait faite, mais non ôter la cicatrice. Quant à moi, toute cette première démarche ne me plaît. Je ne sais quelle sera désormais leur escrime. Adieu. »

harangue à Sa Majesté, le remerciant du bonheur et honneur qu'ils recevaient d'être par son commandement convoqués et assemblés, sous le nom des États généraux, pour entendre ses saintes et salutaires intentions, louant Dieu d'avoir mis une si bonne volonté au cœur de leur roi de restituer l'état ecclésiastique, soulager son peuple, éteindre les feux des divisions qui étaient dans son royaume, le purger de l'hérésie, et le remettre en sa première dignité et splendeur; pour à quoi parvenir, ils exposeraient franchement, librement et généreusement, sous l'autorité de Sa Majesté, jusqu'à la dernière goutte de leur sang [1].

§ 5. — LE ROI OBLIGÉ DE RÉTRACTER LES PASSAGES DE SA HARANGUE AGRESSIFS CONTRE LES LIGUEURS.

La harangue du roi, qu'il prononça avec une grande éloquence et majesté, ne fut guère agréable à ceux de la Ligue, pour ce que ce prince, tout dissimulé qu'il était, donna assez à connaître par ses paroles que leurs actions et déportements ne lui plaisaient

1. « Le dimanche 16 octobre, le roi à Blois ouvrit la première séance des États, et y fit sa proposition. Après lui parla le sieur de Montolon, garde des sceaux, à la louange du roi et recommandation de la bonne intention qu'il avait de réformer les abus qu'il voyait être en tous états, et soi-même, et au soulagement de ses sujets. Puis parlèrent l'archevêque de Bourges pour le clergé, le seigneur de Sennecey pour la noblesse, et la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, pour le tiers état. Mais les harangues de ces trois derniers furent courtes et mal faites, ne contenant qu'une forme d'action de grâces au roi, du bien que par sa proposition il avait promis à son peuple. » (Mémoires de L'Estoile.)

point; et qu'il avait je ne sais quelle envie engravée bien avant dans le cœur de se ressentir de l'injure que lui avaient faite les Parisiens, le jour des Barricades, à l'instigation du duc de Guise. Lequel en fut fort indigné et fâché, jusqu'à changer de couleur et perdre contenance en voyant parler le roi, et le cardinal son frère encore plus, qui suscita le clergé pour en aller faire, le lendemain, plainte à Sa Majesté, laquelle fut si retenue qu'elle souffrît d'être tansée et comme menacée d'eux, et principalement du cardinal de Guise, auquel il permit de la corriger et faire imprimer tout autrement, selon les termes de la rétractation qu'ils firent faire à ce pauvre prince, en leur présence. Et si fut le cardinal si présomptueux et éhonté de dire à son frère, qu'il ne faisait jamais les choses qu'à demi, et que s'il l'eût voulu croire, on n'eût été en la peine où on était. Lesquelles paroles furent rapportées au roi, qui n'amendèrent pas le marché des Lorrains. Et fut noté que pendant cette rétractation il survint une si grande obscurité par un orage et grêle qu'il fallut allumer la chandelle en plein jour, pour lire et écrire, ce qui fit dire à quelqu'un que c'était le testament du roi et de la France qu'on écrivait, et qu'on avait allumé la chandelle pour lui voir jeter le dernier soupir [1].

1. Voilà ce qui se passa en la première séance, où chacun sortit fort content, excepté les princes et seigneurs de la Ligue, qui en sortirent fâchés de ce que le roi avait dit en sa harangue : « Aucuns grands de mon royaume ont fait des ligues et associations; mais, témoignant ma bonté accoutumée, je mets sous le pied, pour ce regard, tout le passé ». Le duc de Guise rapporte ces paroles à M. le cardinal de Bourbon, qui ne s'était pu trouver à la séance pour son indisposition. Il lui fait entendre de quelle importance elles étaient, et de ce qu'en pleine assemblée des

§ 6. — PRESTATION SOLENNELLE DANS L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS DU SERMENT D'OBSERVANCE DE L'ÉDIT D'UNION.

Suivant ce que le roi avait proposé dans sa harangue, toute l'assemblée se trouva le mardi en la même salle et au même ordre pour jurer d'observer l'édit d'union comme loi fondamentale du royaume. Un des hérauts qui étaient à genoux et têtes nues devant la table de messieurs les secrétaires d'État, ayant commandé le silence, Sa Majesté dit :

« Messieurs, je vous dis dimanche dernier, en la première séance, combien je désire de voir en mon royaume tous mes sujets unis en la vraie religion catholique, apostolique et romaine, sous l'obéissance et l'autorité qu'il a plu à Dieu me donner sur eux; et à cet effet j'ai ordonné mon édit de juillet dernier pour tenir lieu de loi fondamentale en ce royaume. Mais pour nous obliger et toute la postérité à l'observer, combien que la plus grande part de vous l'avez déjà juré et promis le garder, afin qu'un tel édit soit à jamais ferme et stable, comme délibéré du consentement de tous les États de ce royaume et afin que personne n'en puisse prendre cause d'ignorance, je veux qu'un si saint édit se lise présentement

États le roi les taxait d'avoir été rebelles; que si cette remontrance était publiée et imprimée, cela importerait grandement à leur honneur. Ils résolvent d'en parler au roi; ce qu'ils firent le jeudi ensuivant, sachant que Sa Majesté l'avait baillée pour imprimer, et que la feuille où étaient ces mots était déjà imprimée. Sur leur plainte, le roi fut comme contraint de faire tout rompre et déchirer ce qu'il y avait d'imprimé, et faire ôter ces mots de « aucuns grands de mon royaume ont fait des ligues, etc. » (Mémoires de L'Estoile.)



à haute voix, afin d'être écouté de tous et juré en corps d'État. Ce que je jurerai premièrement pour vous donner bon exemple, afin que notre sainte intention soit connue devant Dieu et devant les hommes. »

Le roi ayant fini sa harangue, il commanda à M. de Beaulieu-Ruzé, son premier secrétaire d'État, de lire la déclaration que Sa Majesté avait faite cette même journée sur son édit d'union pour être tenu en France, à l'avenir, comme une loi fondamentale du royaume, ce que ledit sieur de Beaulieu-Ruzé fit; puis il lut aussi tout l'édit d'union, vérifié en la Cour de parlement de Paris. Ce qu'ayant fait Sa Majesté, il pria Dieu de punir ceux qui fausseraient le serment qu'ils allaient faire, et commanda à M. l'archevêque de Bourges de faire une exhortation à cette assemblée sur ce sujet.

Cet illustre prélat, avec une prudente et docte oraison, exhorta toute l'assemblée à suivre l'exemple du roi au jurement de son édit d'union, louant Sa Majesté de ce qu'à l'exemple des bons rois d'Israël, il voulait que l'instruction d'un serment si solennel fût donnée à son peuple par la bouche de ses prélats, en se confirmant au dire du prophète, que les lèvres des prélats gardent la science et la doctrine, et que le peuple doit rechercher la loi de Dieu de leur bouche. Puis, continuant son discours sur la qualité du jurement qu'ils allaient faire au nom de Dieu vivant, il se tourna vers les députés et leur dit : « Jugez, messieurs, et considérez la grandeur de ce jurement que vous allez présentement faire à Dieu, afin de l'observer inviolablement et n'être point parjures. Souvenez-vous que vous allez jurer l'union chrétienne avec Dieu votre père, avec l'Eglise son épouse, laquelle est fondée en lui et acquise de son propre sang, et que vous avez été régénérés par ce sang même et

lavés d'un même baptême; que vous êtes appelés en un même héritage au ciel, nourris d'un même pain et de mêmes sacrements en la maison de Dieu, qui est l'Église catholique, apostolique, romaine. » Puis, ayant déclaré quelle était l'union de l'Église : « Unissons-nous donc, dit-il, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous l'obéissance de notre roi, la foi duquel a toujours été d'un bon exemple à tous, suivant en cela la coutume de ses prédécesseurs. » Puis, ayant loué la reine mère d'avoir nourri et maintenu le roi pendant son jeune âge en cette sainte religion, et donné espérance à la reine, épouse du roi, que Dieu ne lui ferait point moins de grâce qu'à Anne, mère de Samuel, et qu'il exaucerait ses prières, lui donnant une heureuse lignée, à la consolation de toute la France, il dit :

« Jurons à notre prince l'obéissance et soumission qui lui est due de tout droit divin et humain, embrassons la charité chrétienne, délaissons toutes haines et rancunes ouvertes et secrètes, soupçons et défiances, qui jusqu'ici nous ont divisés et troublés, qui ont empêché, voire rompu de si bons desseins, et sans lesquels la France fût déjà en repos. Levons les mains au ciel pour rendre à ce grand Dieu le serment que nous lui devons, qu'il en soit mémoire à jamais par tous les siècles à venir, que la postérité marque la foi et loyauté de nos serments et non le parjure, par les bons et saints effets qui s'en ensuivront. Et puisqu'il a plu à Votre Majesté, Sire, jurer présentement tout le premier ce serment si solennel pour exemple à tous nos sujets, nous lèverons tous d'un commun accord les mains au ciel, et jurerons à Dieu de le servir et honorer à jamais, maintenir son église catholique, apostolique et romaine, et défendre aussi Votre Majesté et votre État envers et contre tous, observer

et garder inviolablement ce qui est contenu en votre édit d'union, présentement lu à la gloire de Dieu, exaltation de son saint nom et conservation de son Église et de son royaume. »

Cette remontrance finie par l'archevêque de Bourges, le roi reprit la parole et dit :

« Messieurs, vous avez ouï la teneur de mon édit, et entendu la qualité d'icelui, et la grandeur et dignité du serment que vous allez généralement rendre. Et puisque je vois tous vos justes désirs tous conformes aux miens, je jurerai, comme je jure devant Dieu, en bonne et sainte conscience, l'observation de ce mien édit tant que Dieu me donnera la vie ici-bas, veux et ordonne qu'il soit observé à jamais en mon royaume, pour loi fondamentale, et en témoignage perpétuel de la correspondance et consentement universel de tous les États de mon royaume; vous jurerez présentement l'observation de ce mien édit d'union, tous d'une voix, mettant les ecclésiastiques les mains à la poitrine, et tous les autres levant les mains vers le ciel. »

Ce qui fut incontinent fait avec un grand contentement de toute l'assemblée. Puis le roi commanda à M. de Beaulieu-Ruzé de dresser un acte de ce jurement solennel, ce qu'étant fait, Sa Majesté se leva pour aller à l'église Saint-Sauveur, où se chanta le *Te Deum laudamus*. Toute l'assemblée le suivit, et l'on n'oyait partout que crier : Vive le roi!

Le roi en cette joie populaire se réjouit et dit à plusieurs, et même au prévôt des marchands de Paris, qu'il savait être un des premiers de la faction de Seize, qu'il oubliait la journée des Barricades et tout le ressentiment qu'il en pourrait avoir; que jamais il ne s'en souviendrait, ni de tout ce qui s'était passé, pourvu qu'on n'y retournât plus. Il commanda aussi

à M. de Nevers de s'acheminer en l'armée de Poitou, ce qu'il fit, comme nous dirons ci-après. Bref, Sa Majesté ne pensait, nonobstant tous les avis qu'il recevait des entreprises des princes de la Ligue, qu'à unir son peuple sous son obéissance, extirper l'hérésie et pourvoir aux désordres selon les avis que lui donnerait l'assemblée des États.

§ 7. — LE ROI FAIT CÉLÉBRER UN TE DEUM A PARIS EN L'HONNEUR DE L'ÉDIT D'UNION.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 20 octobre, le roi manda à ceux de sa Cour de parlement et de la Ville de Paris qu'ils eussent à faire chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, et faire un peu d'allégresse en Grève, devant l'hôtel de la ville, pour remercier Dieu de ce que, le mardi 18 octobre, ayant, à la requête des États, en la présence des députés d'eux, solennellement juré l'observation de l'édit de l'union, il l'avait aussi fait jurer au duc de Montpensier, au marquis de Conti et comte de Soissons, princes de son sang, pour l'extirpation des hérésies et extermination des hérétiques. Il fit porteur de cette lettre maître Pierre Senault, clerc de greffe, qu'il connaissait pour un des plus mutins ligueurs de Paris, et le plus factieux de tous les Seize, lequel il voulut honorer de cette commission exprès pour agréer à la Ligue, laquelle connaissait ledit Senault pour le plus mauvais serviteur qu'eût le roi à Paris.

§ 8. — LE DUC DE SAVOIE CHARLES-EMMANUEL PROFITE DE LA SITUATION TROUBLÉE DE L'ÉTAT POUR METTRE LA MAIN SUR LE MARQUISAT DE SALUCES.

(Palma Cayet, *Chronologie novennaire*.)

La seconde séance fut tenue le dix-septième octobre, et quatorze jours après, qui était le jour de Toussaint, le duc de Savoie, lequel sous plusieurs prétextes entretenait des troupes, tantôt faisant semblant d'en vouloir au marquisat de Montferrat pour ses prétentions (dont il ne doit manquer jamais, au dire des historiens savoyards), tantôt disant que ce n'était que pour empêcher les hérétiques du Dauphiné d'entreprendre sur quelques-unes de ses places, fait monter à cheval le marquis de Saint-Sorlin, et fit avancer ses troupes vers Carmagnolles si secrètement, qu'il la surprit de nuit ledit premier jour d'octobre, sans avoir en cette surprise beaucoup de peine, pour ce que le roi ne se doutait nullement que le duc de Savoie dût rompre la foi qu'il lui avait jurée de maintenir tous les traités de paix que les ducs de Savoie avaient obtenus des rois de France, et même que ledit duc lui avait envoyé un gentilhomme d'honneur, il n'y avait que quatre mois, lorsque Sa Majesté était à Chartres, l'assurer et lui offrir toute amitié et sûreté; même les Français se doutaient si peu du duc de Savoie que la plupart de la garnison qui était dedans la ville de Carmagnolles étaient Piémontais. La ville prise, le duc assiégea la citadelle, qui se trouva dépourvue de vivres, dont elle était pourvue d'ordinaire pour deux ans; lesquels vivres, par intelligence ou autrement, le duc savait avoir été ôtés pour les rafraîchir. Bref, le duc poursuivit si chaudement son entreprise qu'en moins de trois semaines

il se rendit maître de tout le marquisat de Saluces et prit la citadelle de Carmagnolles, dans laquelle il y avait plus de quatre cents pièces de canon, les places de Cental, Saluces, Ravel et Château-Dauphin. Les capitaines français qui étaient dedans toutes ces places se retirèrent bagues sauves en France, sans avoir enduré un coup de canon.

L'avis vient au roi, trois jours après la prise de Carmagnolles, des attentats du duc de Savoie sur le marquisat. Sa Majesté envoie M. de Poigny vers le duc, pour avoir raison de son marquisat et lui dire qu'il eût à remettre incontinent entre ses mains tout ce qu'il avait usurpé du domaine du royaume de France. Le sieur de Poigny, arrivé vers le duc de Savoie, lui dit l'intention du roi. Le duc s'excuse de son entreprise, et dit qu'il ne s'est emparé du marquisat que de peur que le sieur Desdiguières, chef des huguenots en Dauphiné, ne s'en rendît maître, lequel on savait assez avoir eu des entreprises sur la forteresse de Pignerol et sur d'autres places auxquelles même les entrepreneurs avaient été punis; et même que le sieur de la Valette, frère du duc d'Epernon, qu'il nommait fauteur et adhérent des hérétiques, se voulait aussi emparer dudit marquisat; ce qui l'avait occasionné de s'en saisir premièrement qu'eux, pour l'importance qu'il a de n'avoir de tels voisins au milieu de ses pays; qu'il ne veut toutefois retenir les places au préjudice des traités de paix, mais qu'il prie Sa Majesté de conférer le gouvernement des pays que la couronne de France avait delà les monts au marquis de Saint-Sorlin, cousin dudit duc, lequel était fort affectionné sujet et serviteur de Sa Majesté.

M. de Poigny lui répondit qu'il avait charge de n'accepter aucune excuse, mais au contraire de le

sommer de quitter les places qu'il avait de nouveau surprises sur la couronne de France.

Les réponses du duc, qui avait fait de l'humble jusqu'à l'entière conquête du marquisat, se rendirent incontinent hautaines, et M. de Poigny fut contraint de venir retrouver le roi à Blois et lui dire les réponses du duc.

§ 9. — MANQUE DE PATRIOTISME DES LIGUEURS ET DU DUC DE GUISE. — LA QUESTION ÉTRANGÈRE PASSE APRÈS CELLE DE RELIGION ET D'HÉRÉDITÉ A LA COURONNE.

Les Français assemblés aux États jugèrent incontinent ce qui avait occasionné le duc de faire telle entreprise. La noblesse française offrit son sang au roi pour faire réparer au duc de Savoie le tort fait à leur nation. Quelques-uns du tiers état, et aucuns du clergé qui étaient de la ligue des catholiques, dont ledit duc de Savoie était, excusaient, tacitement toutefois, l'entreprise du duc, et la palliaient envers les simples et la crainte qu'il avait eue d'avoir l'hérésie pour voisine; mais tout cela était bon à dire à ceux qui ne savaient pas que le duc de Savoie avait et laissait vivre en paix des contrées et vallées tout entières où le peuple était de la religion prétendue réformée, et où il n'y avait nul exercice de la religion catholique romaine.

Le duc de Savoie aussi avertit le pape, le roi d'Espagne et tous les princes et républiques d'Italie, lesquels jugeaient que cette entreprise pourrait troubler la longue paix qu'ils avaient entre eux, qu'il ne s'était assuré dudit marquisat que pour le repos de l'Italie et de peur qu'aucun hérétique s'en emparât; davantage qu'il avait résolu d'assiéger Genève, qu'il

appelait la source de l'hérésie. Le pape et le roi d'Espagne approuvèrent et louèrent cette dernière entreprise, et même le duc reçut incontinent du prince de Parme, par le commandement du roi d'Espagne, quinze compagnies de soldats sous le prétexte de les envoyer hiverner en Bresse et en Savoie.

Le roi, ayant su tout ce que dessus, jugea lors cette invasion du marquisat être des intelligences des princes de la Ligue, et qu'ils le voulaient dépouiller devant qu'il eût envie de se coucher, et ce principalement sur les réponses du duc de Savoie à M. de Poigny, par lesquelles il suppliait Sa Majesté de conférer au marquis de Saint-Sorlin le gouvernement du marquisat. Or le marquis de Saint-Sorlin était frère de mère du duc de Guise, et avait assisté à la prise du marquisat de Saluces, comme étant cousin germain du duc de Savoie, en la cour duquel il était lors.

Sa Majesté eût bien voulu faire résoudre tous les Français à la guerre étrangère contre le duc de Savoie, et pacifier la civile en son royaume; c'était aussi le désir de toutes les âmes purement françaises, et qui ne respiraient que l'honneur de leur patrie et le service de leur roi, lequel pensait qu'il n'y aurait aucun en toute l'assemblée des États qui ne suivît en cela sa volonté; mais il se trouva déçu. Tous les partisans de la Ligue qui étaient en l'assemblée des États parlèrent d'un même ton. « Il faut premièrement pourvoir, disaient-ils, aux entrailles du royaume, et ôter l'hérésie qui les travaille; puis on chassera bien les étrangers qui auront entrepris sur les frontières. » Le duc de Guise dit au roi qu'il devait assurer les Français du fruit qu'ils s'étaient promis du serment de la sainte union et de la résolution des États, et que, les huguenots extirpés, il serait le premier prêt à

passer les monts pour faire rendre gorge au duc de Savoie, si Sa Majesté lui en voulait donner la commission.

§ 10. — LES ÉTATS LIGUEURS METTENT LA MAIN SUR LE POUVOIR EXÉCUTIF ET EXIGENT LA DÉCHÉANCE DU ROI DE NAVARRE DE SES DROITS A LA SUCCESSION.

(Histoires de d'Aubigné.)

La Ligue veut saper cette puissance souveraine, veut abattre l'autorité royale, veut changer la forme anciennement gardée en la tenue des États, veut que les députés jugent leurs propres requêtes et demandes; bref, suivant leurs mémoires faits par le conseil de la faction des Seize, ils veulent que les États ordonnent de la paix et de la guerre, et veulent déclarer le premier prince du sang de France incapable de toute succession, contre le vouloir et autorité du roi.

Cependant que le roi pense défendre son autorité par la plume, la condamnation du roi de Navarre se traitait par toutes les trois chambres. Douze de chacune chambre furent députés vers Sa Majesté pour lui faire entendre leur résolution, et lui dirent qu'ils avaient avisé que le roi de Navarre serait déclaré hérétique, chef d'eux, relaps, excommunié, indigne de toutes successions, couronnes, royautés et gouvernements.

Le roi leur répond qu'il trouverait bon qu'on sommât le roi de Navarre, pour une dernière fois, de se réunir à l'Église catholique, apostolique, romaine, et qu'ils avisassent si cela ne serait pas bon. Cette procédure de sommer le roi de Navarre fut mise en délibération en toutes les trois chambres; et depuis, M. l'archevêque d'Embrun, accompagné comme aupara-

vant de douze de chacune chambre, alla dire au roi que l'avis des États était de n'employer aucune poursuite pour sommer le roi de Navarre. Le roi lui répondit : « Je me résoudrai donc pour satisfaire à vos raisons ».

La prise du marquisat de Saluces, la proposition à ce que les États fussent résolutifs et non délibératifs, la condamnation du roi de Navarre demandée par les députés des États, et quelques autres incidents sur plusieurs remontrances et résolutions prises aux chambres des États, tant sur le règlement des offices de judicature et finances, que pour la vente et suppression d'eux, fut attribuée au duc de Guise, et même le roi crut, comme plusieurs ont écrit, qu'il ne se faisait aucunes remontrances ni requêtes, que premièrement elles n'eussent été résolues en un conseil qui se tenait au cabinet dudit duc par les principaux de la Ligue, qui avaient avec animosité brigué, chacun en la province d'où ils étaient, pour être députés aux États, et qui, dans chacune chambre, poursuivaient ce qu'ils avaient conclu au conseil du duc de Guise.

Toutes ces choses donc firent que le roi eut un grand courroux contre le duc de Guise, et sur plusieurs avertissements qui lui vinrent de tous côtés qu'il y avait une grande conspiration contre sa personne et son État.

§ 11. — DISGRACE MOMENTANÉE DE PERSONNES DE L'ENTOURAGE DU ROI.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 4 décembre, le roi donna congé aux seigneurs d'O (Miron-Chenailles) et l'autre Miron,

son premier médecin, se disant fort importuné de ce faire par les députés des États, c'est-à-dire par le duc de Guise, qui les connaissait pour être plus au roi qu'à lui. Enfin, toutefois, par une soumission que fit le sieur d'O à M. de Guise, jurant de lui être de là en avant bon et fidèle serviteur, il demeura auprès du roi en la cour au même grade qu'auparavant il était, et fut aussi le premier médecin Miron rappelé, après en avoir promis autant.

§ 12. — FEINTE RÉCONCILIATION DU ROI ET DU DUC DE GUISE.

Cela fait, on fit promettre et jurer au roi, sur le saint sacrement de l'autel, parfaite réconciliation et amitié avec le duc de Guise et oubliance de toutes querelles et simultes passées. Ce que Sa Majesté fit fort franchement et librement en apparence, même pour les contenter (ou plutôt amuser de plus en plus) déclara qu'il s'était résolu de remettre sur son cousin de Guise et la reine sa mère le gouvernement et conduite des affaires de son royaume, ne se voulant plus empêcher que de prier Dieu et faire pénitence. Mais il songeait bien à autre chose, comme l'issue le montra tôt après; dont aussi le duc de Guise se défiait et le disait souvent à la reine mère, qui l'assurait tout au contraire, et lui promettait d'être garante de toutes ses entreprises. Ce qui le faisait négliger tous les avis et avertissements qu'on lui donnait, ayant d'ailleurs cette résolution en l'esprit, que le roi était un prince trop mol pour exécuter une vengeance, et de trop peu de cœur pour se hasarder d'exécuter une mauvaise pensée.

§ 13. — LA DÉCHÉANCE DU ROI DE NAVARRE PRONONCÉE MALGRÉ LA RÉSISTANCE DU ROI. — CONSPIRATION CONTRE HENRI III.

Le vendredi 9 de décembre, la condamnation du roi de Navarre fut mise sur le tapis des États, du consentement du roi, pour contenter les forcenés appétits de la Ligue, selon la résolution de la plus grande partie des députés d'elle, qui journellement en sollicitaient et importunaient Sa Majesté; laquelle leur déclara qu'il ne trouvait juste ni raisonnable de condamner le roi de Navarre sans l'ouïr, et pour ce dit aux seigneurs députés des trois ordres qu'on eût à examiner avec jugement et une prévoyance exquise et exacte s'il serait pas meilleur et expédient de sommer ledit roi de Navarre, pour une dernière fois, à jurer l'édit d'union et se déclarer catholique; que c'était son avis qu'on le devait ainsi faire, et que cette procédure se trouverait la meilleure. Laquelle réponse ouïe, on la mit sur le tapis aux trois chambres, où la Ligue, qui ne peut arriver au bout de sa carrière, si premièrement la race de saint Louis n'est dégradée, conclut que le roi de Navarre, comme hérétique, chef des hérétiques et relaps qu'il est, est incapable de toutes succession, couronnes et royautés, et que pourtant il n'est besoin d'employer autres poursuites à sommer ledit roi que son hérésie et rechute, qui le rend à jamais incapable de cette couronne. Que la proposition du roi, qui était de le faire appeler encore une fois pour jurer l'édit d'union, était hors de raison, et résolut le clergé qu'il ne se pouvait ni devait contumacer davantage. Laquelle conclusion fut portée au roi par l'archevêque d'Embrun, accompagné de douze de chaque ordre, qui fit entendre à Sa Majesté l'avis de ses États. Laquelle, sur cette proposition,

répondit qu'il satisferait aux raisons des députés, et qu'il s'en résoudrait au plus tôt et eux aussi. Mais là-dessus, comme le roi balançait sa résolution, ores à la rigueur de sa vengeance, ores à la douceur de son naturel, voici avis de tous côtés qu'il y avait conspiration contre sa personne. Le duc d'Épernon, par ses lettres, l'en assure ; M. le duc du Maine lui envoie un gentilhomme chargé de dire à Sa Majesté que l'exécution du dessein de son frère était proche, et disait-on que ce serait le jour de saint Thomas. lequel bruit courait sourdement à la cour.

IV

L'ASSASSINAT DES GUISES. — LA MORT DE CATHERINE DE MÉDICIS

(Décembre 1588-janvier 1589.)

---

§ 1. — CATHERINE DE MÉDICIS ABANDONNE LE DUC DE GUISE ET SE RETOURNE VERS LE ROI.

(Récit de François Miron.)

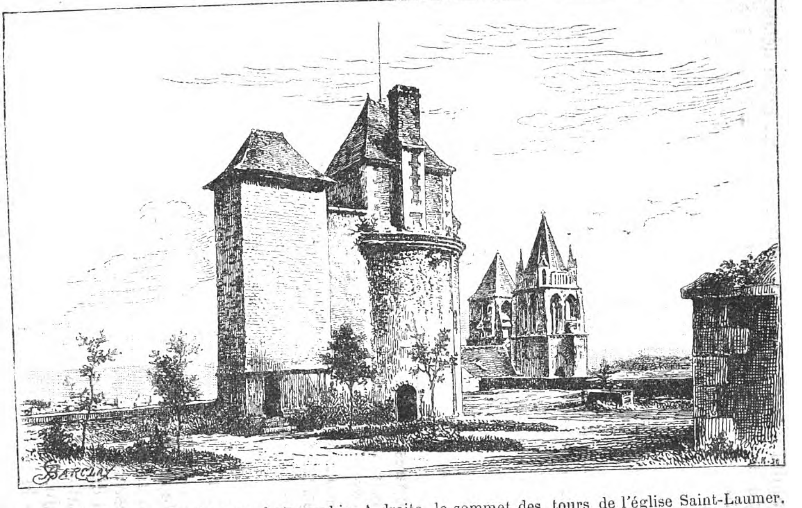
Sur ces entrefaites, la reine mère reconnaît manifestement avoir failli et s'être abusée, en ce qu'elle avait fait venir auprès de Sa Majesté un si rude joueur, lequel, au lieu de la servir comme il avait promis, s'était rendu le maître du roi et d'elle, en telle sorte que ni l'un ni l'autre n'avait plus de pouvoir; et s'en repent, et se met à penser comme elle pourra démêler cette fusée, et se sauver, elle et le roi, du danger présent où l'appétit de se venger d'un gentilhomme l'avait portée plus outre que son dessein et son espérance. Elle commença donc à ourdir cette toile à petit bruit, ayant affaire à un caut ennemi; continue en cette façon jusqu'à ce qu'elle jugea être temps d'en trancher le fil et de se préparer pour en venir aux mains; comme, en effet, ce fut elle qui donna le coup sur la

balance et la fit pencher à l'exécution, contre l'opinion commune, ainsi que vous pourrez conjecturer sur ce que je vous dirai ci-après.

§ 2. — LA POLICE SECRÈTE DU ROI.

Mais, avant que d'en venir là, il faut que vous sachiez que le duc d'Aumale, à la naissance de la Ligue, s'étant emparé de quelques places sur la frontière de Picardie, entre les autres, se saisit de Crotoy, en l'absence du sieur du Belloy, maître d'hôtel du roi et gouverneur du lieu. Le roi, offensé de cette invasion, s'en remua assez vivement; mais, peu après, cette affaire s'accommoda sans restitution, par l'entremise de Mme d'Aumale, laquelle dès cette heure-là s'obligea d'avertir le roi de tout ce qui viendrait à sa connaissance des desseins de ceux de la Ligue; et, ne lui étant loisible d'approcher Sa Majesté à telles heures que possible il en serait besoin, le roi voulut qu'elle s'adressât à un personnage qui, plus que nul autre de ce temps-là, savait de ses secrets, par la bouche duquel il les entendrait comme de la sienne propre.

Or il advint que, quelques mois auparavant le jour des Barricades, elle reconnut que ce confident sentait l'évent, en avertit le roi, qui déjà s'en était, disait-il, aperçu, et commençait fort à se retirer de la grande créance qu'il avait prise par plusieurs années en la suffisance et fidélité de ce serviteur. Il change donc les gardes et lui commande de révéler dorénavant au sieur du Belloy ce qu'elle aurait à lui faire entendre, faisant élection de ce gentilhomme pour ce qu'il la pouvait voir sans soupçon à toute heure, sous prétexte de la recherche qu'il ferait envers elle, à ce que par son moyen M. d'Aumale le



La tour du donjon, d'après une photographie. A droite, le sommet des tours de l'église Saint-Laumer. Dans le fond, les collines qui bordent la rive gauche de la Loire.

voulût rétablir dans son gouvernement. Et au défaut du sieur du Belloy, le roi lui commanda de s'en adresser et d'en avertir la reine sa mère de bouche ou par écrit.

§ 3. — CONSEIL SECRET ENTRE LE ROI ET LA REINE MÈRE.

Vous ressouvient-il du jour que le duc de Guise, une après-dîner, se promena plus de deux heures avec les pages et les laquais sur la Perche au Breton, c'est la terrasse du Donjon, agité d'une bouillante et merveilleuse impatience, ainsi qu'il apparaissait à ses mouvements? « Il m'en souvient très bien, lui dis-je; j'y étais alors et assis sur le parapet, en compagnie du sieur de Chalabre, l'un des ordinaires du roi et de mes grands amis, où nous entretenions le sieur de Trémont, capitaine des gardes, l'un des plus particuliers serviteurs du duc, essayant en toutes façons à découvrir ce qui se pourrait pour le service du roi; ce fut le dixième jour de novembre. — Or, ce jour-là, dit-il, la reine mère reçut des lettres de Mme d'Aumale; le sujet, je ne le sais pas; bien sais-je que tout aussitôt elle envoya un des siens au roi pour le prier d'envoyer vers elle un de ses confidents. Il me fit l'honneur de me donner cette charge; où, arrivé, elle me commanda en ces mêmes termes : « Dites au roi mon fils que je le prie de prendre la peine de descendre en mon cabinet, pour ce que j'ai chose à lui dire qui importe à sa vie, à son honneur et à son État ». Ayant fait ce rapport au roi, il y descend soudain, commandant à un de ses plus favoris et à moi de le suivre. La reine mère y était déjà, et, s'étant mis tous deux aux fenêtres, ce favori et moi nous nous rangeâmes au bout du cabinet.

Ce conseil fut la cause des inquiétudes qui travaillaient si fort le duc de Guise pendant qu'il dura. Je ne vous puis dire quels furent les propos qu'ils tinrent ensemble, pour n'en avoir entendu aucun, mais bien vous puis-je assurer que sur leur séparation elle proféra assez haut ces paroles : « Monsieur mon fils, il s'en faut dépêcher ; c'est trop longtemps attendu ; mais donnez si bon ordre que vous ne soyez plus trompé comme vous le fûtes aux barricades de Paris ».

§ 4. — PRÉPARATIFS DE L'ASSASSINAT DU DUC DE GUISE. DISSIMULATION DU ROI.

Le roi, se voyant confirmé en son premier dessein par l'avis de la reine sa mère, fait son projet et se dispose à l'exécuter. Et, ayant déjà reconnu que le duc de Guise s'était pris à l'amorce de sa dévotion, à laquelle toutefois et à la solitude son humeur naturelle ne se portait que trop, il se délibère d'y continuer ; fait à cette fin construire de petites cellules audessus de sa chambre pour y loger, ce disait-il, des pères capucins, et, comme une personne qui ne veut plus avoir soin des affaires du monde, s'adonne à des occupations si faibles et éloignées des actions royales, et s'abandonne à telle nonchalance en la conduite de ses affaires, même en un temps où il s'agissait de la conservation de sa vie et de sa couronne, qu'il paraissait à vue presque privé de mouvement et de sentiment.

Là-dessus le duc s'endort, en sorte qu'il croit assurément le tenir déjà moine froqué dans un monastère, comme c'était la résolution des conspirateurs.

§ 5. — LE ROI FEINT D'ÉLOIGNER SES SERVITEURS PRIVÉS.

Vous savez qu'en ce temps-là j'étais merveilleusement travaillé par devant messieurs des États pour l'évêché d'Angers, duquel mon fils avait été pourvu et mis en possession depuis peu d'années. M. de Guise essaya par tous moyens à me faire des siens et à me forcer, par ses artifices, à recourir à sa faveur et à son assistance; mais, ayant vu qu'il ne me pouvait fléchir, et moi tenant pour tout certain que si je l'eusse fait et le roi l'eût su je pouvais faire état de prendre congé de la compagnie, un matin, au lever du roi, il me donna un coup à mon desceu, témoignant au roi le déplaisir qu'il recevait de l'injuste poursuite qui se faisait contre moi et mon fils, et se réjouissait de ce qu'à ma prière, en cette occasion, il aurait le moyen, comme il avait la volonté, d'assister un personnage si cher à Sa Majesté pour ses services et sa fidélité. Le coup porta sur mon innocence dans l'esprit du roi; j'en ressentis les effets quinze jours ou trois semaines après, car le roi me commanda d'aller à Paris pour un sujet dont il eût pu donner la commission à faire par un autre. Je le vous dis, ce me semble, en passant, vous ayant rencontré le matin, M. Rainard et vous, en la cour du Donjon, m'en allant partir; c'était pour faire dépêcher des parements d'autel et autres ornements d'Église aux Capucins, suivant le mémoire écrit de sa main, où peu de jours après je reçus mon congé par M. Benoise, de même qu'il l'avait porté à quelques autres.

Or, voilà ce que j'en sais; j'attends maintenant de vous la suite de ce qui s'est passé depuis mon départ jusqu'à la fin de cette tragédie.



Monsieur, lui dis-je alors, je vous remercie pour l'honneur qu'il vous a plu de me faire, m'ayant estimé capable d'être participant de ces particula-



Le cardinal de Guise, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Estampes, Histoire de France, Q. B. 22.)

rités que vous avez sues sur un si grand et si signalé dessein; et outre plusieurs autres sujets dont je suis obligé à vous servir, je me ressens pour celui-ci de l'être fort étroitement à vous raconter ce que j'en sais, pour en avoir ouï parler au roi même et à quelques-uns des quarante-cinq gentilshommes ordi-

naires, et à d'autres qui ont été spectateurs de l'exécution ou employés innocemment à cette menée.

§ 6. — CAJOLERIES DU ROI A L'ÉGARD DU CARDINAL DE GUISE.

Le roi, depuis votre départ, ne se départant point des termes de sa dévotion, laquelle jusqu'à cette heure-là il lui semblait avoir bien réussi, va continuant, et de jour à autre dispose ses affaires pour les conduire à chef; et d'autant qu'il ne se ressentait pas moins importuné par le cardinal de Guise que par le duc son frère, il se délibère de les avoir tous deux en même temps; et à cet effet, le cardinal étant logé en la ville, à l'hôtel d'Alluye, pour le faire venir à lui à toute heure, il se sert du sieur de Marle, maître d'hôtel de Sa Majesté et créature du cardinal de Lorraine, qui mourut en Avignon en 1575. Le sujet des allées et venues fut que le roi voulait maintenir en sa charge le maréchal de Matignon, son lieutenant général en Guyenne, la révocation duquel le cardinal de Guise faisait sous main demander par les États pour se faire substituer en sa place, avec l'autorité de commander l'armée déjà ordonnée pour envoyer en ce pays-là contre les hérétiques.

Le roi, feignant de ne savoir point la poursuite du cardinal, le prie de s'employer à détourner cette résolution, lui représentant les services faits par ledit maréchal de Matignon à cette couronne et à la religion, et que c'était un personnage sans reproche, et de s'y porter selon le désir qu'il a de conserver un si bon serviteur et si capable de servir aux occasions de la guerre présente. Et à mesure que cette affaire se rendait plus difficile aux États par les menées du cardinal, plus aussi le roi, qui savait tout, le pres-

ait de la faire résoudre à son contentement. Ainsi à toute heure et sans ombrage, le cardinal mandé venait trouver le roi, qui avançait fort peu par l'entremise de ce solliciteur, lequel toutefois feignait d'avoir beaucoup de déplaisir pour la longueur et l'opiniâtreté de cette compagnie, et témoignait au roi le désir extrême qu'il avait d'y servir fidèlement Sa Majesté, et promettait d'y travailler en telle sorte qu'elle reconnaîtrait à la fin la vérité de ses paroles et de son affection.

§ 7. — LE ROI DRESSE A L'AVANCE UN EMPLOI FICTIF DE SES JOURNÉES.

Le roi, se sentant journellement pressé par la conjuration, ajoute encore cet artifice pour endormir ses conspirateurs; c'est que, parvenant à la semaine de Noël comme au dernier période de ce jeu tragique, il fait écrire, comme par forme de résultat et signé, qui fut su de toute la cour, ce qu'il voulait faire pour chacun jour jusqu'au lendemain de Noël : le lundi, le roi, etc.; le mardi, etc.; le mercredi, etc.; le jeudi, etc.; dont il ne me souvient pas, mais bien que le vendredi irait à Notre-Dame de Cléry. Cet excès de dévotion, à l'article de sa ruine, frappa d'un grand étonnement tous ses pauvres serviteurs, qui jugeaient par là n'y avoir plus d'espérance de salut pour leur Roi, mais d'ailleurs aussi donna une telle assurance à ses ennemis qu'ils ne voyaient plus d'obstacle qui les pût empêcher de jouir du souverain fruit de leur entreprise.

§ 8. — LE ROI INFORMÉ EN TERMES PRÉCIS DES MENÉES DIRIGÉES CONTRE SA PERSONNE.

Ceci fit prendre résolution au cardinal de conseiller le duc de Guise de s'en aller à Orléans et de le laisser auprès du roi, disant qu'il était assez fort pour conduire l'œuvre à perfection; c'était pour enlever le roi et le mener à Paris. Ce qui fut su par un homme de cour, du sieur de Provenchères, domestique du duc de Guise, et de ses confidents aux affaires du temps, en discourant ensemble de la guerre résolue, et lui ayant dit le désir qu'à cette occasion les courtisans avaient que M. de Guise conseillât le roi d'aller à Paris, puisque Sa Majesté se confiait maintenant en lui de la conduite de ses affaires; que c'était aussi le lieu où il fallait faire un ventre à ce monstre-là, c'est-à-dire trouver les fonds pour faire et continuer la guerre. Et ce fut le mardi au soir que ce confident le dit en ces mêmes termes: « C'est bien l'intention de Monsieur de l'y mener ».

§ 9. — DERNIERS AVERTISSEMENTS DU ROI AU DUC DE GUISE. ENTREVUE ORAGEUSE.

Soudain cet avis fut donné au roi, qui répondit avoir eu le matin un pareil avertissement, et commanda au porteur de l'avis de continuer à le bien et fidèlement servir. Vous savez que le roi avait accoutumé de réglément dîner à dix heures; il advint que, le jeudi 22 décembre, Sa Majesté, sortant de la messe, le duc de Guise, toujours collé à son côté, passa au grand jardin en attendant son heure; où, étant arrivé, le roi le tire à l'écart pour se promener eux deux, et, en

même temps que Sa Majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. Ils furent si longs que chacun de ceux qui étaient présents, et les absents, s'étonnaient de ce que le roi outrepassait ainsi l'heure accoutumée de son repas, car il était midi. Or, de savoir ce qui se passa entre eux durant ce temps-là, on ne l'eût su dire, n'y ayant vu que des gestes et des actions de contestations, et dont l'on ne pouvait faire jugement que de sinistres conjectures.

Mais, quelques jours après la mort du duc de Guise, Mme la duchesse d'Angoulême, arrivant à Blois, trouva le roi au lit, malade d'une légère, mais douloureuse indisposition, où je me trouvai lorsque Sa Majesté lui raconta particulièrement ce qui s'était passé cette matinée entre lui et le duc. Le roi donc, après avoir sommairement touché les occasions que le duc de Guise lui avait données pour le porter à se repentir de ses insolentes et criminelles entreprises, vint au discours du jeudi, qui fut en somme que le duc, rompant son discours, lui dit : « que depuis le temps que Sa Majesté lui avait fait l'honneur de le recevoir en ses bonnes grâces, oubliant le passé qui l'en avait éloigné, il aurait essayé en diverses façons à lui faire paraître par infinies actions le ressentiment de ce bienfait et l'affection dont il désirait se porter à tout ce qui serait de ses volontés ; mais que, par son malheur, il éprouvait journellement ses actions plus pures être prises tout à rebours de Sa Majesté par la malice et les artifices de ses ennemis, chose qui lui était dorénavant du tout insupportable, et partant qu'il avait résolu de plier contre leurs calomnies et s'en venger par son éloignement, se faisant accroire que par son absence il en ôterait l'objet et le sujet à ses calomniateurs, et par même moyen

que Sa Majesté demeurerait plus satisfaite de ses déportements; et par ainsi la suppliait très humblement d'avoir agréable la démission que présentement il lui faisait de la charge de son lieutenant général aux camps et armées de France, dont il l'avait honoré, et de lui permettre de se retirer en son gouvernement, lui en octroyant la survivance pour son fils, et celle aussi de sa charge de grand maître ».

Le roi fut fort étonné de ces demandes, lui disant qu'elles étaient éloignées de son intention et de sa volonté, qui n'était autre que de continuer en cette grande résolution qu'ils avaient prise ensemble contre les hérétiques, où il voulait entièrement se confier en lui et se servir de sa personne; et tant s'en faut qu'il voulût accepter cette démission, qu'au contraire il désirerait plutôt de l'accroître selon les occasions, et ne crût point qu'il fût entré en aucune méfiance dont il dit prendre prétexte pour vouloir s'éloigner d'auprès de lui, bien qu'il fût vrai qu'au préjudice de ses promesses par tant de fois réitérées de se départir de toutes intelligences, factions et menées, tant dedans que dehors le royaume, il continuait et tenait même dans la ville, en divers lieux et divers temps, de jour et de nuit, de petits conseils; que cela lui déplaisait et donnait ombre à la créance qu'il devait prendre de ses actions; puisqu'il venait à propos, il avait bien voulu lui en ouvrir son cœur, afin qu'à l'avenir il n'y eût plus de sujet d'entrer en ces défiances, et que pour cet effet il se comportât d'une autre façon s'il désirait qu'il ajoutât foi à ce qu'il lui promettait.

Ce discours, qui dura longtemps, fut entremêlé de plusieurs propos de pareille nature, avec beaucoup de contestations, de démissions et de refus, tant qu'à la fin, étant près de midi, le roi reprenant son chemin

vers le château pour aller dîner, le duc de Guise lui dit derechef que résolument il remettrait entre ses mains la charge de lieutenant général de ses camps et armées, à la réserve de celle de grand maître et de son gouvernement, dont il lui demandait les survivances pour son fils. « Non, dit le roi, je ne le veux pas; la nuit vous donnera conseil. » « Et je savais bien ce que j'avais à faire le lendemain matin. Il me voulait rendre cette charge pour ce que les États lui avaient promis de le faire connétable, et ne m'en voulait pas avoir l'obligation. » Voilà les propres termes du roi.

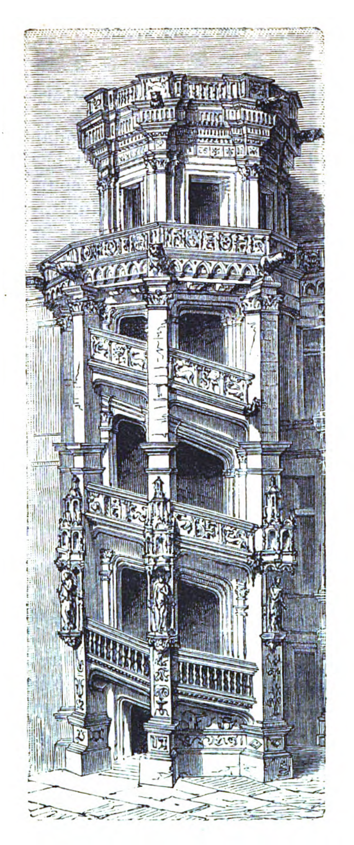
§ 10. — LES DERNIERS APPRÊTS DU MEURTRE. — DISPOSITIONS PRISES PAR LE ROI.

Cette action, bien que la cause en fût alors inconnue, nous étourdit d'un tel étonnement que nous n'attendions rien moins pour toute grâce que de nous voir avant le jour mis à la cadène par cet usurpateur; et le roi, ayant bien reconnu par cette dernière attaque du duc de Guise qu'il était temps de jouer le dernier acte de la tragédie et sans pouvoir plus différer, disposa sa partie en cette façon. Après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carrosse prêt à la porte de la galerie des Cerfs, le matin, à quatre heures, pour ce qu'il voulait aller à la Nouë, maison au bout de la grande allée, sur le bord de la forêt, pour revenir de bonne heure en son conseil; commande au sieur de Marle d'aller vers le cardinal de Guise le prier de se trouver dans sa chambre à six heures, d'autant qu'il désirait parler à lui avant que de partir pour aller à la Nouë; ce ne fut plus le voyage à Notre-Dame de Cléry; commande



aussi au sieur d'Aumont, maréchal de France, aux sieurs de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel Alphonse d'Ornano, et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil, de se trouver à six heures du matin en son cabinet, avant son partement pour aller au même lieu; puis fit même commandement aux quarante-cinq gentilshommes ordinaires, à ce qu'ils eussent à se trouver en sa chambre au matin à cinq heures pour même effet.

Sur les neuf heures, le roi demande le sieur de Larchant, capitaine des gardes du corps, logé au pied de la montée, et, bien qu'il fût malade d'une dysenterie, va vers Sa Majesté, qui lui commanda de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monterait au conseil, avec une requête pour le prier de faire en sorte qu'il fût pourvu à leur payement, craignant que la nécessité ne les forçât à quitter le service, et que, le duc entré dedans la chambre du conseil, qui était l'antichambre du roi, il se saisît de la montée et de la porte, en telle sorte que quiconque ce fût ne pût entrer, ni sortir ni passer; qu'en même temps il logeât vingt de ses compagnons à la montée du vieux cabinet, par où l'on descend à la galerie des Cerfs, avec pareil commandement. Cela fait, chacun se retire, et le roi, sur les dix à onze heures, entre en son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement. Où ayant demeuré jusqu'à minuit : « Mon fils, lui dit-il, allez vous coucher, et dites à du Halde qu'il ne faille pas de m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez ici à pareille heure ». Le roi prend son bougeoir et s'en va coucher avec la reine; le sieur de Termes se retire aussi, en passant, fait entendre la volonté du roi au sieur du Halde, qui le supplia de lui éclairer pour mettre son réveille-matin à quatre heures.



La montée (escalier tournant accoté à la partie du château bâtie par François Ier et qui donnait accès au second étage à la chambre du conseil et aux appartements du roi situés de l'autre côté).

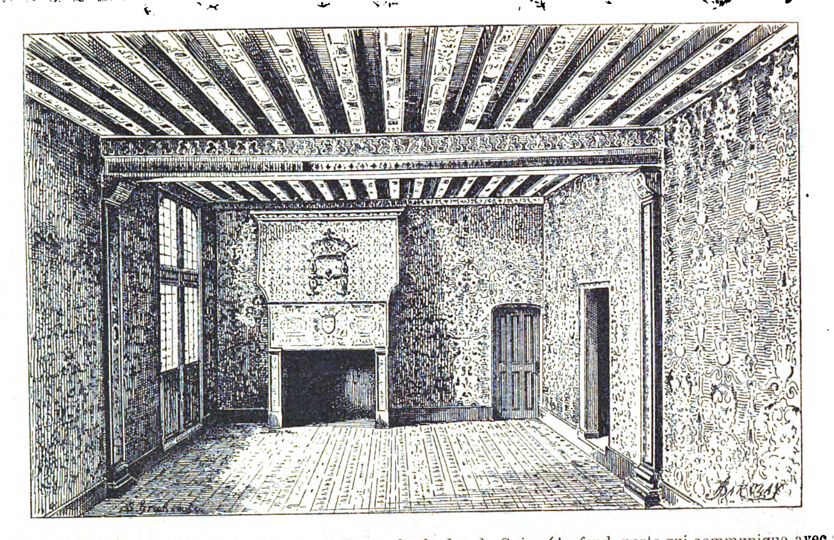
[redacted]

§ 11. — LA DERNIÈRE NUIT DU BALAFRÉ.

Ainsi chacun se va reposer, et pendant ce repos l'on dit que le duc de Guise prenait le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, d'où il se retira sur les trois heures après minuit, comme depuis son décès je l'ai appris du sieur le Jeune, son chirurgien, qui se trouva à son coucher avec d'autres de ses domestiques, et le vit lisant cinq billets portant avis à ce qu'il eût à penser à soi et à se donner garde des entreprises du roi; qu'il y avait quelque chose à se douter, et que le Guast, capitaine aux gardes, était en garde. Le duc leur ayant dit le sujet de ces avertissements, ils le supplient de ne les vouloir point mépriser; il les mit sous le chevet, et se couchant leur dit : « Ce ne serait jamais fait si je voulais m'arrêter à tous ces avis; il n'oserait. Dormons, et vous, allez coucher. »

§ 12. — LE RÉVEIL DU ROI. — LES QUARANTE-CINQ EN CELLULES.

Quatre heures sonnent; du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la reine. Demoiselle Louise Dubois, dame de Piolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande qui c'était : « C'est du Halde, dit-il; dites au roi qu'il est quatre heures. — Il dort, et la reine aussi, dit-elle. — Éveillez-le, dit du Halde; il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux. » Le roi, qui ne dormait pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes d'esprit que vous pouvez imaginer, entendant parler, demande à la demoiselle de Piolant qui c'était. « Sire, dit-elle, c'est M. du Halde qui dit qu'il est



La salle où fut tenu le conseil avant que le roi fit appeler le duc de Guise. (Au fond, porte qui communique avec l'escalier dérobé donnant accès aux cellules préparées par Henri III ; à droite, porte donnant sur la chambre du roi.)

quatre heures. — Piolant, dit le roi, ça mes bottines, ma robe et mon bougeoir. » Se lève et, laissant la reine dans une grande perplexité, va en son cabinet, où étaient déjà le sieur de Termes et du Halde, auquel le roi demande les clefs de ses petites cellules qu'il avait fait dresser pour des capucins. Les ayant, il monte, le sieur de Termes portant le bougeoir. Le roi en ouvre l'une et y enferme dedans du Halde à la clef, lequel, le nous racontant, disait n'avoir jamais été en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le roi était poussé. Le roi descend, et de fois à autre allait lui-même regarder en sa chambre si les quarante-cinq y étaient arrivés; et à même qu'il y en trouvait, les faisait monter et les enfermait en la même façon qu'il avait enfermé du Halde, tant qu'à diverses fois et en diverses cellules il les eût ainsi logés.

Cependant les seigneurs et autres du conseil commençaient d'arriver au cabinet, où il fallait passer de côté pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique, que le roi avait fait faire exprès au coin de sa chambre et fait boucher la porte ordinaire. Comme ils furent entrés, et ne sachant rien de sa procédure, il met en liberté ses prisonniers en la même façon qu'il les avait enfermés, et, le plus doucement qu'il se peut faire, les fait descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit à cause de la reine sa mère, qui était malade et logée au-dessous.

§ 13. — LA HARANGUE DU ROI AU CONSEIL.

Cela fait, il rentre en son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil : « Vous savez tous de quelle

façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent découvertes; ce que j'ai fait pour détourner ses mauvaises intentions, l'ayant avantagé en toutes sortes autant qu'il m'a été possible, et toutefois en vain, pour n'avoir pu ramener, non pas même fléchir à son devoir cette âme ingrate et déloyale; mais au contraire la vanité et la présomption y prenaient accroissement des faveurs, des honneurs et des libéralités, à mesure qu'il les recevait de moi. Je n'en veux point de meilleurs ni de plus véritables témoins que vous, et particulièrement de ce que j'ai fait pour lui depuis le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma volonté et mon exprès commandement. Mais, au lieu de reconnaître tant de bienfaits reçus, il s'est si fort oublié, qu'à l'heure que je parle à vous l'ambition démesurée dont il est possédé l'a tellement aveuglé qu'il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en cette extrémité, qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. » Et, leur ayant demandé s'ils ne voulaient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, et fait entendre aussi l'ordre qu'il voulait tenir pour l'exécution, chacun d'eux approuve son dessein et sa procédure, et font tous offre de leur très humble service et de leur propre vie.

§ 14. — LA HARANGUE DU ROI AUX QUARANTE-CINQ.

Cela fait, il va en la chambre où étaient ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, ou la plus grande partie, auxquels il parla en cette sorte : « Il n'y a aucun de vous qui ne soit obligé de reconnaître combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant fait choix de vos personnes sur toute la no-

blesse de mon royaume pour confier la mienne à votre valeur, vigilance et fidélité, la voyant abboyée, et de près, par ceux que mes bienfaits ont obligés en toute façon à sa conservation, par cette élection, faisant connaître à tout le monde l'estime que j'ai faite de votre vertu. Vous avez éprouvé quand vous avez voulu les effets de mes bonnes grâces et de ma volonté, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez été refusés, et bien souvent ai-je prévenu vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est à vous à confesser que vous êtes mes obligés par-dessus toute ma noblesse; mais maintenant je veux être le vôtre en une urgente occasion, où il y va de mon honneur, de mon État, et de ma vie. Vous savez tous les insolences et les injures que j'ai reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ai souffertes jusqu'à faire douter de ma puissance et de mon courage, pour ne châtier point l'orgueil et la témérité de cet ambitieux. Vous avez vu en combien de façons je l'ai obligé, pensant par ma douceur allentir ou arrêter le cours de cette violente et furieuse ambition, en attiédir ou éteindre le feu, de peur qu'en y procédant par des voies contraires, celui des guerres civiles ne se prît derechef en mon état d'un tel embrasement qu'après tant de rechutes il ne fût à la fin par ce dernier réduit totalement en cendres. C'est son but principal et son intention de tout bouleverser pour prendre ses avantages dans le trouble, ne les pouvant trouver au milieu d'une ferme paix, et résolu de faire son dernier effort sur ma personne, pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que, ce matin, il meure ou que je meure. Ne voulez-vous pas me promettre de me servir et m'en venger, en lui ôtant la vie? »

§ 15. — LE ROI APOSTE LES MEURTRIERS. — SES ANGOISSES.

Lors tous ensemble, d'une voix, lui promirent de le faire mourir; et l'un d'entre eux, nommé Sariac, frappant sa main contre la poitrine du roi, dit en son langage gascon : « Cap de Diou, sire! iou lou bos rendis mort ». Là-dessus Sa Majesté ayant commandé de cesser les offres de leur service et les révérences, de peur d'éveiller la reine sa mère : « Voyons, dit-il, qui de vous a des poignards? » Il s'en trouva huit, dont celui de Sariac était d'Écosse. Ceux-ci sont ordonnés pour demeurer en la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arrêta avec son épée; il en met douze de leurs compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour; ceux-ci devaient aussi être de la partie, pour le tuer à coups d'épée, comme il viendrait à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabinet où le roi le voulait mander de venir parler à lui. Il met les autres à la montée par où l'on descend de ce cabinet à la galerie des Cerfs; commande au sieur de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne qui que ce fût, que lui-même ne l'eût commandé.

Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet qui a vue sur les jardins et envoie Monsieur le maréchal d'Aumont au conseil pour le faire tenir et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon après le coup de la mort du duc. Cependant le roi, après avoir ainsi parachevé l'ordre qu'il voulait être suivi pour cette exécution, vivait en grande inquiétude, pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il allait, il venait, il ne pouvait durer en place contre son naturel; parfois il

se présentait à la porte de son cabinet et exhortait les ordinaires demeurés en la chambre à se bien donner garde de se laisser endommager par le duc de Guise. « Il est grand et puissant ; j'en serais marri », disait-il. On lui vient dire que le cardinal était au conseil ; mais l'absence du duc le travaillait surtout.

§ 16. — LE RÉVEIL DU DUC DE GUISE. — SON ARRIVÉE AU CONSEIL.

Il était près de huit heures quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre, lui disant que le roi était prêt à partir. Il se lève soudain et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requête pour le payement de ses compagnons, le supplie de le favoriser. Le duc lui en promet du contentement. Il entre en la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, selon le commandement du roi, envoie le sieur de Rouvray, son lieutenant, et le sieur de Montclar, exempt des gardes, à la montée du vieux cabinet avec vingt de ses compagnons. Et peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ai froid, me dit-il, le cœur me fait mal ; que l'on fasse du feu ». Et s'adressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l'épargne : « Monsieur de Morfontaine, je vous prie de dire à monsieur de Saint-Pris, premier valet de chambre du roi, que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de roses ». Et, ne s'en étant point trouvé, il lui apporte des prunes de Brignoles, qu'il donna au duc.

§ 17. — TERREUR DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT REVOL.

Là-dessus Sa Majesté, ayant su que le duc de Guise était au conseil, commanda à monsieur de Révol,

La chambre du roi, où fut accompli le meurtre. (Au fond, l'alcôve où était le lit, auprès duquel alla tomber le duc de Guise; à droite, porte donnant sur le cabinet du roi.)

secrétaire d'État : « Révol, allez dire à monsieur de Guise qu'il vienne parler à moi, en mon vieux cabinet ». Le sieur de Nambu lui ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé (c'était un grand personnage, mais timide). « Mon Dieu, dit le roi, Révol, qu'avez-vous, qu'y a-t-il? Que vous êtes pâle! Vous me gâterez tout. Frottez vos joues, frottez vos joues, Révol. — Il n'y a point de mal, Sire, dit-il, c'est monsieur de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que Votre Majesté ne le lui commande. » Le roi le fait de la porte de son cabinet, et de le laisser rentrer, et monsieur de Guise aussi. Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportait une affaire des gabelles quand le sieur de Révol entra, qui trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignoles, et lui ayant dit : « Monsieur, le roi vous demande; il est en son vieux cabinet », se retire et rentre comme un éclair, et va trouver le roi.

§ 18. — L'ASSASSINAT DU BALAFRÉ.

Le duc de Guise met de ces prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis. « Messieurs, dit-il, qui en veut? » se lève, trousse son manteau sous son bras gauche, et met ses gants et son drageoir sur la main du même côté. « Adieu, dit-il, messieurs! » Il heurte. Le sieur de Nambu, lui ayant ouvert la porte, sort, tire et ferme la porte après soi. Le duc entre, salue ceux qui étaient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en même temps et le suivent comme par respect; mais ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite, et, tournant la face et le corps à demi pour regarder ceux qui le suivaient, fut tout

soudain saisi au bras par le sieur de Montféry l'aîné, qui était près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulût reculer pour se mettre en défense; et tout d'un temps est par lui-même frappé d'un coup de poignard dans le sein, disant : « Ha! traître, tu en mourras ». Et en même instant le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins, le duc criant à tous ces coups : « Hé! mes amis! hé! mes amis! » lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur Sariac, il s'écria fort haut : « Miséricorde! » et, bien qu'il eût son épée engagée de son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il était puissant, de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'aux pieds du lit du roi, où il tomba.

Les dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux. « Ha! dit-il, on tue mon frère. » Et se voulant lever, est arrêté par monsieur le maréchal d'Aumont, qui, mettant la main sur son épée : « Ne bougez, dit-il, Mort-Dieu, monsieur, le roi a affaire de vous ». D'autre part aussi, l'archevêque de Lyon, fort effrayé, joignant les mains : « Nos vies, dit-il, sont entre les mains de Dieu et du roi ». Après que le roi eut su que c'en était fait, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et, l'ayant vu étendu sur la place, rentre dedans et, commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'État, de visiter ce qu'il aurait sur lui. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or, et dedans la pochette des chausses il s'y trouva une petite bourse, où il y avait douze écus d'or et un billet de papier où

étaient écrits de la main du duc ces mots : « Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois ». Un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Antragues. Cependant que le sieur de Beaulieu faisait cette recherche, et apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, cependant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roi ». Alors sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme; fut couvert d'un manteau gris et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévôt de France, lequel par le commandement du roi fit brûler le corps par son exécuteur en cette première salle qui est en bas à la main droite entrant dans le château, et à la fin jeter les cendres à la rivière.

§ 19. — L'ASSASSINAT DU CARDINAL DE GUISE.

Quant au cardinal de Guise, le roi commanda que lui et l'archevêque de Lyon fussent menés et gardés dedans la tour du Moulin, Sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portait à ceux de cet ordre; mais, lui en ayant été dit par quelques-uns de condition notable que c'était le plus dangereux de tous, et quelques jours auparavant il avait tenu des propos très insolents et pleins d'extrême mépris au désavantage de Sa Majesté et entr'autres celui-ci : qu'il ne voulait pas mourir qu'auparavant il n'eût mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes, pour lui faire la couronne avec la pointe d'un poignard; ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, émurent

Assassinat du duc de Guise d'après une gravure du temps. (Bibl Nat., Estampes. Hist. de France, Q. b. 23.)

tellement le courage du roi que tout à l'heure il résolut de s'en dépêcher; ce qui fut fait le lendemain matin, mandé par le sieur de Gast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roi. Sur ce commandement, étant entré en défiance de ce qui lui devait peu après advenir, il prie l'archevêque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il fallait se disposer à recevoir la mort. Cela fait, ils s'embrassent et se disent adieu; et comme le cardinal approche de la porte de la chambre, et prêt à sortir, il se trouve assailli à coups de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour cette exécution, après laquelle il fut fait de son corps de même qu'on avait fait de celui de son frère.

Voilà ce que j'ai pu apprendre de plus véritable sur ce sujet, si les yeux et les oreilles de ceux qui ont vu et entendu ne les ont point trompés, outre ce que j'en ai vu de présence. Au demeurant, la longue et misérable suite de ces funestes actions étant du gros de l'histoire, je m'en tairai, pour vous supplier de croire et de vous assurer que, si en ceci je n'ai pu satisfaire à votre curiosité, j'ai satisfait aucunement à moi-même et à mon désir, qui sera toujours de faire chose qui vous plaise et puisse aider à tenir en état le bien dont nos humeurs et nos amitiés sont fermement étreintes; et que je désire qu'elles le soient inséparablement jusqu'au dernier moment et soupir de notre vie.

§ 20. — EFFET PRODUIT DANS PARIS PAR LA NOUVELLE DE L'ASSASSINAT DU LORRAIN. — MAYENNE GOUVERNEUR. — LA CAPITALE EN INSURRECTION.

(Mémoires de L'Estoile.)

Les nouvelles de ces meurtres et emprisonnements venues à Paris, le samedi 24 décembre, veille de

Noël, troublèrent bien la fête (comme l'on dit), et émurent étrangement la ville et le peuple, qui prit incontinent les armes et commença à faire garde exacte jour et nuit. Les Seize déployèrent leurs vieux drapeaux et commencèrent à crier : au meurtre, au feu, au sang et à la vengeance! comme il advient ordinairement en toutes séditions et révoltes, que les plus méchants font toujours le gros de la mutinerie. Puis les capitaines firent assembler leurs bourgeois par les dixaines, pour entendre leurs volontés sur ce qui était à faire. Chacun dit qu'il fallait employer jusqu'au dernier denier de la bourse et jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour venger sur le tyran (car ainsi dès lors on commença à. Paris à appeler le roi) la mort de ces deux bons princes lorrains. Et encore que beaucoup de gens de bien, et des premiers et principaux de la ville, fussent de contraire opinion, même les premiers de la justice, du côté desquels était encore la force, si s'eussent voulu évertuer; ce néanmoins, ils furent soudain saisis de telle appréhension, que le cœur (comme on dit) leur faillant au besoin, ils se laissèrent aller aux pernicieux conseils des méchants et mutins. Lesquels, voyant qu'ils avaient peur d'eux, leur sautèrent au collet, et, ayant pris les armes, pendant qu'ils consultaient ce que devaient avoir jà faire, frappèrent les premiers, et par ce moyen obtinrent la victoire, laquelle, en toutes révoltes et séditions populaires, demeure à ceux qui entreprennent les premiers.

Et fut le duc d'Aumale, se trouvant lors à Paris, comme zélé à cette cause et encore plus à son profit, créé par les Parisiens et déclaré gouverneur de leur ville, qui commença la guerre par les bourses, envoyant fouiller les maisons des royaux et politiques par les Seize (comme fut la mienne, la première du

quartier, fouillée par maître Pierre Senault et la Rue, le mercredi 28 de ce mois, jour des Innocents); et tout plein d'autres emprisonnés pour avoir de l'argent, avec mandement aux curés de paroisses de la ville et des faubourgs de lever de chacune de leurs paroisses le plus de deniers qu'ils pourraient pour les affaires de la guerre et défense de la ville.

Entre les autres, un nommé Quatrehommes, conseiller en Châtelet, ayant entendu les nouvelles de la mort des deux frères, dit, sans autrement y penser, qu'il voyait bien que la Ligue avait ch... au lit. Ce qu'étant rapporté aux Seize, ils le furent prendre prisonnier et le menèrent à la Bastille, disant qu'il en laverait les draps; comme de fait, il y trempa longtemps, et en fit Bussi le Clerc une bonne lessive.

Le jeudi 29 de décembre, le peuple sortant l'après-dîner du sermon que le docteur Lincestre avait fait à Saint-Barthélemy, où étaient les prières, arracha de force les armoiries du roi, qui étaient au portail de l'église, entre les festons de lierre, les démembra, jeta au ruisseau et foula aux pieds, animé de ce que le prédicateur, qu'il venait d'ouïr, avait dit que ce vilain Hérode (ainsi avaient les prédicateurs anagrammatisé le nom de Henri de Valois) n'était plus leur roi, eu égard aux parjures, déloyautés, barbares tueries, indignes emprisonnements et horribles assassinats par lui commis aux personnes des fidèles protecteurs et défenseurs de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils ne lui devaient plus rendre aucune obéissance.

§ 21. — LE GRAND PRÉVÔT FRANÇOIS DE RICHELIEU, PÈRE DU CARDINAL, DEVANT LES ÉTATS.

Le vendredi 23 décembre, incontinent après l'exécution du duc de Guise, le grand prévôt envoyé à l'hôtel de la ville, où étaient messieurs les députés du tiers·État, entrant en la salle, dit ces mots : « Messieurs, je viens ici de la part du roi pour vous dire qu'il veut que vous continuiez vos charges. Mais, pour ce qu'on lui a voulu donner un coup de dague dans sa chambre, il vous commande à vous, monsieur le prévôt des marchands, président de Nully, Compans, et vous lieutenant d'Amiens, de le venir trouver et pourtant suivez-moi, car on lui a fait entendre que vous étiez de cette conspiration. »

§ 22. — SENTIMENTS DU ROI DE NAVARRE.

Lorsque les nouvelles de cette exécution furent apportées au roi de Navarre, il dit ces mots dignes d'un prince chrétien, la larme à l'œil et les yeux au ciel : « Et certes, s'il est ainsi, Dieu a jugé la cause du roi et de son peuple, et la mienne aussi ». Au contraire, le roi, après avoir fait le coup, en s'égayant dit : « Je suis seul roi maintenant ». Et toutefois dès lors il commença à l'être moins que jamais, ce qui est digne de remarque.

§ 23 — LE SERMON DE LINCESTRE A SAINT-BARTHÉLEMY. VIOLENCES POPULAIRES.

Le premier jour de l'an 1589, Lincestre, après le sermon qu'il fit à Saint-Barthélemy, exigea de tous

les assistants le serment, en leur faisant lever la main pour signe de consentement, d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger la mort des deux princes lorrains, catholiques, à savoir le duc de Guise et le cardinal son frère, massacrés par le tyran dans le château de Blois à la face des États. Et du premier président de Harlai, qui, assis à l'œuvre, tout devant lui, avait ouï sa prédication, exigea serment particulier (de lui, dis-je, qui avait accoutumé le recevoir des autres), l'interpellant par deux diverses fois, en ces mots : « Levez la main, Monsieur le président, levez-la bien haut, encore plus haut, s'il vous plaît, afin que le peuple la voie ». Ce qu'il fut contraint de faire, mais non sans scandale et danger du peuple, auquel on avait fait entendre que ledit président avait su et consenti la mort de ces deux princes lorrains, que Paris adorait comme ses dieux tutélaires.

Le 2e jour de janvier, le peuple, continuant ses furies et insolences, auxquelles l'animaient leurs curés et prédicateurs, abattit et démolit les sépulcres et figures de marbre que le roi avait fait ériger auprès du grand autel de l'église Saint-Pol à Paris, à défunts Saint-Mesgrin, Quélus et Maugeron, ses mignons, disant qu'il n'appartenait pas à ces méchants athées, morts en reniant Dieu, sangsues du peuple et mignons du tyran, d'avoir si braves monuments et si superbes en l'église de Dieu, et que leurs corps n'étaient dignes d'autres parements que d'un gibet.

§ 24. — LES DERNIERS ENTRETIENS DE LA MÈRE ET DU FILS. — MORT DE CATHERINE DE MÉDICIS (5 janvier 1589). — CLÔTURE DES ÉTATS.

Le samedi 7 janvier arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort de la reine mère du roi, décédée au château de Blois le jeudi précédent 5 de ce mois. Elle était âgée de soixante et onze ans et portait bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle était. Elle mangeait bien et se nourrissait bien, et n'appréhendait pas fort les affaires, combien que, depuis trente ans que son mari était mort, elle en eût eu d'aussi grandes et importantes qu'oncques eut reine du monde. Elle mourut endettée de huit cent mille écus, étant prodigue et par delà libérale plus que prince ni princesse de la chrétienté; ce qu'elle tenait de ceux de sa maison. Elle était jà malade, lorsque les exécutions des 23 et 24 de décembre furent faites. Et l'allant voir le roi son fils et lui disant : « Madame, je suis maintenant seul roi de France, je n'ai plus de compagnon »; elle sachant ce qui était advenu, lui répondit : « Que pensez-vous avoir fait? Dieu veuille que vous vous en trouviez bien. Vous avez fait mourir deux hommes qui ont laissé beaucoup d'amis. Mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'assurance des villes, principalement à celle d'Orléans? Si ne l'avez fait, faites-le, et le plus tôt que faire se pourra, autrement il vous en prendra mal, et ne faillez, si m'en croyez, d'en avertir le légat du pape par monsieur le cardinal de Gondi. » Ce dit, après que le roi lui eut répondu à toutes ses demandes, et qu'il l'eut un peu consolée, la priant seulement de soigner à sa santé et que tout le reste se porterait bien, elle se fit porter, toute malade qu'elle était, à

monsieur le cardinal de Bourbon, qui était aussi malade et prisonnier, laquelle, aussitôt que ce bon homme vit, commença à s'écrier, la larme à l'œil : « Ah! Madame! Madame! ce sont de vos faits, ce sont de vos tours. Madame, vous nous faites tous mourir. » Desquelles paroles elle s'émut fort et, lui ayant répondu qu'elle priait Dieu qu'il l'abimât et qu'il la damnât si elle y avait jamais donné ni sa pensée ni son avis, sortit incontinent, disant ces paroles : « Je n'en puis plus, il faut que je me mette au lit »; comme de ce pas elle fit, et n'en releva, ains mourut le 5 janvier 1589, qui était la veille des Rois, jour fatal à ceux de sa maison; car Alexandre de Médicis fut tué à ce jour, et Laurent de Médicis et autres que l'histoire de Florence a remarqués. Elle fut pleurée de quelques siens domestiques et familiers, et un peu du roi son fils, qui en avait encore affaire.

Ceux qui l'approchaient de plus près eurent opinion que le déplaisir qu'elle avait pris de ce que son fils avait fait, lui avait avancé ses jours, non par amitié qu'elle portât aux deux princes occis, lesquels elle aimait à la florentine (c'est-à-dire pour s'en servir), mais pour ce que, par là, elle voyait le roi de Navarre, son gendre, établi, qui était tout ce qu'elle craignait plus au monde, comme celle qui avait juré sa ruine, par quelque moyen que ce fût. Toutefois le peuple de Paris eut opinion qu'elle avait donné consentement et occasion à la mort des deux princes lorrains; et disaient les Seize que si on apportait le corps à Paris, pour l'aller enterrer à Saint-Denis, au sépulcre magnifique que de son vivant elle avait bâti à elle et au feu roi Henri son mari, qu'ils le traîneraient à la voirie ou le jetteraient dans la rivière. Voilà pour le regard de Paris. Quant à Blois, où elle était adorée et révérée comme la Junon de la cour, elle n'eut plus

tôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte partout que d'une chèvre morte.

Le 16 janvier 1589, les États de Blois furent clos, avec mandement envoyé aux provinces pour les assurer de la bonne intention de la Majesté du roi.

V

LA RÉCONCILIATION DU ROI DE FRANCE ET DU ROI DE NAVARRE. — LE SIÈGE DE PARIS. — L'ASSASSINAT DE HENRI III.

(Janvier-août 1589.)

---

§ 1. — MISSIVE DU ROI DE NAVARRE AUX TROIS ÉTATS DE CE ROYAUME.

(4 mars 1589.)

Messieurs,

Quand il me ressouvient que depuis quatre ans j'ai été l'argument des tragédies de France, le discours de nos voisins, le sujet des armes civiles et, sous ces armes, d'un monde de misères; quand je considère que, sur un avenir aussi éloigné de la pensée des Français, comme de mon désir, on a fait sentir à ce royaume la présence d'infinies calamités; que, sur la vraie et misérable crainte de ma succession à cet état, on en a désigné et bâti l'usurpation; quand de ces yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir toujours ouverts au bien de ma patrie, toujours tendres à ses maux, je suis contraint de la voir en feu, ses principaux piliers déjà brûlés, ses meilleures villes en cendres; et qu'encore, au lieu d'ap-

porter de l'eau, d'étouffer ses flammes, d'aider à sauver ce qui reste d'entier (comme je désire et voudrais l'avoir fait et n'être plus), on me force, malgré moi, de brûler moi-même, et de rendre ma défense presqu'aussi fâcheuse que les violences que font ceux qui m'attaquent : ou je serais, de tous les insensibles, le plus insensible qui fût jamais, ou bien il faut, pour la considération du public, que mon âme reçoive, mille fois le jour, des peines, des afflictions, des gênes que nulles peines, nulles afflictions, nulles gênes ne sauraient égaler, principalement quand je sais que, de tous ces malheurs, les méchants me font le prétexte, les ignorants la cause, et que moi-même, encore qui m'en puis justifier, je m'en dis moi-même l'occasion.

Mais en mon particulier (puisque je devais naître sous un tel siècle) quand je me représente ce que Dieu a fait pour moi au commencement, au milieu, au progrès de ces derniers troubles; combien de témoignages il a rendu de la justice de ma cause et de mon innocence, non seulement en France, mais jusqu'aux nations étrangères, non dans les esprits de mes amis, mais dans la bouche encore de ceux qui ne l'étaient pas, non dans l'opinion du vulgaire seulement, mais (et Dieu le sait) dans l'âme et la conscience de mon roi; et combien, par plusieurs effets, ce grand Dieu a fait paraître qu'il avait soin de moi, m'ayant miraculeusement défendu, sauvé, assuré contre des forces auxquelles il n'y avait nulle apparence que je pusse faire tête, certes, si j'étais autre que je ne suis, j'aurais autant de raison de me plaire au particulier de ma condition, comme le souvenir de la publique m'est désagréable.

Messieurs, je ne le puis, jamais mon pays n'ira après moi; son utilité précédera toujours la mienne, et toujours on verra mon mal, mes dommages, mes

afflictions courir devant celles de ma patrie. Mais pour le moins je ne me puis céler ce contentement que j'ai, d'avoir, à toutes les occasions qui se sont présentées, fait connaître, et par mes actions, et par mes paroles, et par mes écrits, combien j'avais de regret aux misères auxquelles nous nous allions embarquer, si les exemples du passé ne nous rendaient plus sages pour l'avenir. Vous le savez, et je crois qu'il n'y a personne si passionné aujourd'hui qui me puisse dénier ce témoignage; ce qui me console tant que certainement j'estime qu'outre la justice de ma cause, rien n'a tant fléchi le courroux de Dieu contre moi, rien ne l'a tant ému à me défendre que cela.

Or, s'il lui eût plu tellement toucher le cœur du roi mon seigneur, et les vôtres, qu'en l'assemblée que quelques-uns de vos députés ont faite à Blois, près Sa Majesté, j'eusse été appelé, comme certes il me semble qu'il se devait, et qu'il m'eût été permis librement de proposer ce que j'eusse pensé être de l'utilité de cet État, j'eusse fait voir que j'en avais non seulement le désir au cœur, les paroles à la bouche, mais encore les effets aux mains; que je n'ai point des ouvertures à dessein, des propositions conditionnées, de beaux mots auxquels je ne voudrais pas pourtant m'obliger; au contraire, de bonnes résolutions, de l'affection à la grandeur du roi et du royaume, autant qu'il se peut, voire aux dépens de la mienne; et que quand tout le monde y sera disposé, il ne faudra ni traiter ni capituler avec moi : ma conscience m'assurant que rien ne m'a jamais rendu difficile, sinon sa considération et celle de son honneur.

Puisque cela ne s'est point fait, (ce que), peut-être, la France comptera pour une de ses fautes, n'y ayant point de si bon médecin que celui qui aime le malade, je veux donc au moins vous faire entendre à ce der-

nier coup, et ce que je pense être de mon devoir, et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roi mon souverain, et au bien de ce royaume; afin que tous les sujets de cette couronne en soient instruits, et que tous, pour ma décharge, sachent mon intention, et par mon intention, mon innocence.

Je vous représenterai premièrement mon État, non pour me glorifier; toutes et quantes fois que je le ferai, Dieu m'abaissera; non pour vous dire que je parle à cheval et bien à mon aise, le même Dieu sait en quoi gît mon contentement, en quoi je me fie, en quoi je mets mon principal appui; mais pour vous représenter deux choses : l'une, la condition de ces misérables guerres, les avantages que l'on a eus contre moi, de combien on m'a assailli; de combien on y a profité; afin au moins que vous jugiez sans passion que Dieu ne m'a point conservé contre tant de forces, sans miracle; que ce miracle ne serait point, si l'innocence, le bon droit et la justice n'étaient de mon côté. L'autre, pour vous faire juges, si ce que je dis maintenant, je le dis de peur; si j'ai occasion de flatter mes paroles, pour la crainte d'un plus rude châtiment que ceux que j'ai reçus; si c'est l'appréhension de ma ruine qui me fait ployer, ou, au contraire, si c'est le vrai sentiment des misères de mon pays, l'amour de la paix, la grandeur de la France, qui me poussent à ce langage.

Je ferais le soldat si je vous disais par ordre quelles armées depuis quatre ans sont venues à moi. Vous penseriez que je vous voulusse conter mes vaillances. Non, ce n'est pas mon intention. Que plût à Dieu que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire à tels dépens. J'aurais bien plutôt fait de vous demander quels chefs la France a encore de reste, après ceux qui sont venus contre moi. J'ai vu en

quatre ans dix armées, dix lieutenants de roi, ayant derrière eux les forces et l'appui du premier royaume de la chrétienté. Vous estimez que ce me soit gloire: tant s'en faut. Je vous dirai, pour vous faire perdre cette opinion, que de ces dix armées je n'ai eu affaire en effet qu'à une, que j'ai combattue et défaite. Et en celle-là, Dieu s'est voulu particulièrement servir de mon moyen pour sa ruine. Mais en toutes les autres je n'y ai eu quasi point de peine : elles se sont presque fondues devant que de me voir; et aussitôt en ai-je entendu la dissipation que la venue. L'ange, la verge de Dieu, leur a ôté le moyen de me nuire. Ce n'est point à moi à qui la gloire de cela appartient; je n'y ai presque rien apporté du mien.

Mais, en effet, quel est leur effet? Sachez-le de vos députés qui sont des provinces où ceux de la religion ont quelques lieux de retraite. Considérez l'état auquel ils étaient auparavant la guerre, et celui où ils sont à cette heure. Et quand vous jugerez de quoi a servi, depuis quatre ans, la perte de la vie d'un million d'hommes, la dépense d'une minière d'or, la ruine du peuple de France que l'on a consentie à meilleur marché et plus aisément que s'il eût été question de la défaite des Ottomans, ou de joindre à notre couronne toutes celles de la Chrétienté, il est impossible que vous demeuriez immobiles après cela, et que vous ne remarquiez que c'est un ouvrage et un effet extraordinaire. Là-dessus, je vous dirai que, tout ainsi que cela doit arrêter vos yeux et vos mains, pour connaître que si vous débattez contre Dieu, vous débattez en vain; de même je dois lever les mains au ciel, pour me garder de m'enfler de ces prospérités et de m'en attribuer la cause. Etant très certain que, si je faisais autrement, Dieu tournerait sa vue ailleurs et donnerait en deux mois plus

d'avantage à mes ennemis sur moi, qu'en quatre ans je n'ai eu de faveurs de lui.

J'espère que je ne le ferai point, par sa grâce, et pour cet effet je veux que ces écrits pour moi crient par tout le monde qu'aujourd'hui je suis aussi prêt de demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien, que j'ai fait jamais. J'avais au commencement de ces armes le respect de ma conscience et de mon honneur, que j'ai toujours supplié très humblement Sa Majesté de laisser entiers. Les guerres n'ont rien diminué de cela; mais elles n'ont rien ajouté aussi sur quoi je puisse me rendre difficile. Je l'en supplie donc très humblement. Et quant à vous, Messieurs, je pense que si vous l'aimez, si vous aimez son État, si vous en connaissez les maux et le remède, vous devez avoir commandé à vos députés, qui étaient à cette assemblée, de commencer et finir leurs conclusions par là. Je vous en prie, et vous en semonds aussi.

Je sais bien qu'en leurs cahiers vous leur avez pu commander d'insérer cette générale maxime, qu'il ne faut qu'une religion en un royaume, et que le fondement d'un État est la piété, qui ne peut être partout où Dieu est diversement servi. Je l'avoue, il est ainsi; et à mon très grand regret je vois force gens qui se plaignent de cela, peu qui y veulent remédier. Or je me suis toujours offert à la raison, et m'y offre encore. Que l'on prenne les voies accoutumées en telles choses. S'il y en a d'extraordinaires, que l'on en cherche; et moi, et tous ceux de la religion, nous rangerons toujours à ce que décernera un concile libre. C'est le vrai chemin, c'est celui seul que de tout temps on a pratiqué. Sous celui-là nous passerons condamnation. Mais de croire qu'à coups d'épée cela se puisse obtenir de nous, j'estime devant

Dieu que c'est une chose impossible. Et de fait, l'événement le montre bien.

Il ne faut pas que je sois long sur ce propos, car c'est une matière déjà disputée. On m'a souvent sommé de changer de religion. Mais comment? la dague à la gorge. Quand je n'eusse point eu de respect à ma conscience, celui de mon honneur m'en eût empêché, par manière de dire. Qui ouït jamais parler que l'on voulût tuer un Turc, un payen naturel, le tuer, dis-je, pour sa religion, devant que d'essayer de le convertir? Encore estimai-je que le plus grand de mes ennemis ne me pense pas plus éloigné de la crainte et de la connaissance de Dieu qu'un Turc, et cependant on est plus sévère contre moi que l'on ne serait contre ce barbare.

Que diraient de moi les plus affectionnés à la religion catholique, si, après avoir vécu jusqu'à trente ans d'une sorte, ils me voyaient subitement changer ma religion, sous l'espérance d'un royaume? que diraient ceux qui m'ont vu et éprouvé courageux, si, honteusement, je quittais, par la peur, la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance? Voilà des raisons qui touchent l'honneur du monde. Mais, au fond, quelle conscience? Avoir été nourri, instruit et élevé en une profession de foi; et sans ouïr et sans parler, tout d'un coup, se jeter de l'autre côté? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roi de Navarre, y eût-il trente couronnes à gagner. Tant s'en faut qu'il lui en prenne envie, pour l'espérance d'une seule! Instruisez-moi, je ne suis point opiniâtre. Prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment. Car, si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendrai et ferai plus; car je pense que je ne laisserai nul de mon parti qui ne s'y rende avec moi. Vous ferez un beau gain à Dieu,

une belle conquête de consciences en la mienne seule. Mais de nous conter des paroles, et sans raison, nous persuader qu'à la seule vue des armes nous devons être persuadés, jugez, Messieurs, s'il est raisonnable.

Or laissons cela. Si vous désirez mon salut simplement, je vous remercie. Si vous ne souhaitez ma conversion que pour la crainte que vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort. Mes actions répondent à cela. La façon de laquelle je vis, et avec mes amis, et avec mes ennemis, en ma maison et à la guerre, donnent assez de preuves de mon humeur. Les villes où je suis, et qui depuis peu se sont rendues à moi, en feront foi. Il n'est pas vraisemblable qu'une poignée de gens de ma religion puisse contraindre un nombre infini de catholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a pu réduire cette poignée. Et si j'ai, avec si peu de force, débattu et soutenu si longtemps cette querelle, que pourraient donc faire ceux qui, avec tant et tant de moyens, s'opposeraient, puissants, contre ma contrainte pleine de faiblesse? Il n'y aurait point de prudence à cette procédure.

Il n'est pas question de cela à cette heure. Je ne suis point en état de vous faire ni bien ni mal pour encore, Dieu merci; je ne serai, s'il lui plaît, jamais en cette épreuve, ni vous en cette peine. Nous avons tous un roi qui me laissera bien de l'appréhension, quand il mourra de vieillesse. Ne nous tourmentons point tant de l'avenir bien éloigné, que nous oublions le présent qui nous touche.

Dieu a fait voir au jour le fond des desseins de tous ceux qui pouvaient remuer en cet État. Il a découvert les miens aussi. Nul de vous, nul de la France les ignore. N'est-ce pas une misère qu'il n'y ait si petit ni si grand en ce royaume, qui ne voie le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fièvre

[redacted]

continue et mortelle de cet État? Et néanmoins, jusqu'ici, nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remède. Qu'en toute cette assemblée de Blois, nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix, ce mot dans l'effet duquel consiste le bien de ce royaume, croyez, Messieurs, que cette admirable et fatale stupidité est un des plus grands présages que Dieu nous ait donné du déclin de ce royaume.

Notre État est extrêmement malade; chacun le voit. Par tous ces signes on juge que la cause du mal est la guerre civile, maladie presque incurable, de laquelle nul État n'échappa jamais; ou, s'il en est relevé, si cette apoplexie ne l'a emporté du tout, elle s'est au moins terminée en paralysie, en la perte entière de la moitié du corps.

Quel remède? Nul autre que la paix; la paix qui remet l'ordre au cœur de ce royaume, qui par l'ordre lui rend sa force naturelle, qui par l'ordre chasse les désobéissantes et malignes humeurs, purge les corrompues et les remplit de bon sang, de bonnes intentions, de bonnes volontés, qui en somme le font vivre. C'est la paix, c'est la paix qu'il faut demander à Dieu, pour son seul remède, pour sa seule guérison. Qui en cherche d'autre, au lieu de le guérir, le veut empoisonner.

Je vous conjure donc tous par cet écrit, autant catholiques, serviteurs du roi mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas. Je vous appelle comme Français. Je vous somme que vous ayez pitié de cet État, de vous-mêmes, qui le sapant par le pied ne vous sauverez jamais, que la ruine ne vous en accable; de moi encore que vous contraigniez par force à voir, à souffrir, à faire des choses que, sans les armes, je mourrais plutôt mille fois que de voir, de souffrir et de faire; je vous conjure de dépouiller à ce coup

les misérables passions de guerres et de violences qui dissipent et démembrent ce bel État, et qui nous distraient, les uns par force, les autres trop volontairement de l'obéissance de notre roi, qui nous ensanglantent du sang les uns des autres, et qui nous ont déjà tant de fois fait la risée des étrangers, et à la fin nous feront leur conquête; de quitter, dis-je, toutes nos aigreurs, pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volontés d'obéissance et d'ordre, les esprits de concorde par laquelle les moindres États deviennent puissants empires, et par laquelle le nôtre a longuement fleuri le premier royaume de ceux de la chrétienté.

Quant à ceux qui retiennent encore le nom et le parti de la Ligue, je les conjure, comme Français, je les commanderais volontiers encore, comme à ceux qui ont cet honneur de m'appartenir, et de qui les pères eussent reçu ce commandement à beaucoup de faveur, je m'en assure (si ce n'est de cette façon, je le ferai, néanmoins après le roi, comme le premier prince et le premier magistrat de France), qu'ils pensent à eux; qu'ils se contentent de leurs pertes comme je fais des miennes; qu'ils oublient le particulier pour le public; qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au bien de la France, leur mère, au service de leur roi, à leur repos et au nôtre. S'ils font autrement, j'espère que Dieu n'abandonnera point tant le roi qu'il n'achève en lui son ouvrage, et qu'il ne lui donne envie d'appeler ses serviteurs près de lui, et moi le premier, qui ne veux autre titre, et qui y allant, pour cet effet, aurai assez de force et de bon droit pour l'assister et lui aider à ôter du monde leur mémoire et de la France leur parti.

Finalement, après avoir fait ce qui est de mon devoir

[redacted]

en cette si solennelle protestation que je fais, si je reconnais les uns ou les autres, ou si endormis, ou si mal affectionnés que nul ne s'en émeuve, j'appellerai Dieu témoin de mes actions passées à mon aide, pour celles de l'avenir; et vrai serviteur de mon roi, vrai Français, digne de l'honneur que j'ai d'être premier prince de ce royaume, quand tout le monde en aurait conjuré la ruine, je proteste devant Dieu et les hommes, qu'au hasard de dix mille vies j'essayerai tout seul de l'empêcher.

J'appelle avec moi tous ceux qui auront ce saint désir, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, espérant que si Dieu bénit mon dessein, autant comme je montre de hardiesse à l'entreprise, autant aurai-je de fidélité, après en avoir vu la fin; rendant à mon roi mon obéissance, à mon pays mon devoir et à moi-même mon repos et mon contentement dans la liberté de tous les gens de bien.

Et cependant, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu donner le loisir au roi mon seigneur de pourvoir aux affaires de son État, y remettant la paix qui y est si nécessaire, je déclare comme celui qui ai cet honneur de tenir le premier lieu sous son obéissance, que si, en son absence, je ne la puis si bien servir que je l'établisse par tout son royaume, je le ferai, au moins en partie, ès lieux où j'aurai plus de pouvoir de faire reconnaître son autorité. Et pour cet effet je prends en ma protection, et sauvegarde du roi mon seigneur et la mienne, tous ceux, de quelque qualité, religion et condition qu'ils soient, tant de la noblesse, des villes, que du peuple, qui se voudront unir avec moi en cette bonne résolution; sans permettre qu'en leurs personnes et biens il soit touché en manière quelconque, en autre sorte qu'en temps de pleine paix, et que, par les lois du royaume, on a accoutumé

d'y toucher, procurant, en tout ce qui me sera possible, le soulagement du pauvre peuple oppressé.

Et, bien que, plus que nul autre, j'aie regret de voir les différences de la religion, et que, plus que nul autre, j'en souhaite les remèdes, néanmoins, reconnaissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les faut attendre, je proteste devant lui; et à cette protestation j'engage ma foi et mon honneur, que par sa grâce j'ai jusqu'ici conservés entiers, que tout ainsi que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffrirai-je ni ne permettrai-je jamais que les catholiques soient contraints en la leur, ni en l'exercice libre de leur religion. Déclarant, en outre, qu'aux villes qui, avec moi, s'uniront en cette volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roi mon seigneur et la mienne, je ne permettrai qu'il soit innové aucune chose ni en la police, ni en l'Église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chacun : prenant derechef, tant les personnes que les biens des catholiques, et spécialement des ecclésiastiques, sous ma protection et sauvegarde; ayant de longtemps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, et d'établir la piété en un État, c'est la douceur, la paix et les bons exemples, non la guerre, ni les désordres, par lesquels les vices et les méchancetés naissent au monde. Fait à Châtellerault, le 4e mars 1589 [1].

HENRY.

1. « Le même jour que cette lettre fut vue à la cour, dit Mathieu, le roi reçut l'avis qu'à même jour de la date d'elle, savoir le quatrième de mars, le conseil de la Ligue s'était assemblé pour l'élection et nomination d'un chef et conducteur général, qui fît état de roi, attendant leur assemblée qu'ils appelaient les États du royaume. Et, con-

§ 2. — INERTIE DU ROI DE FRANCE.
(Mémoires de L'Estoile.)

Le roi, au lieu de monter à cheval et de se fortifier d'hommes et de moyens, va si nonchalamment en besogne qu'il laisse perdre Orléans, qu'il eût sauvé, et beaucoup de ses bons serviteurs (ceux de Paris n'ayant jamais entrepris ce qu'ils ont fait que sous l'assurance de la reddition de la place), en se montrant seulement bref. Il méprise tellement toutes choses, que dedans six semaines il se voit réduit au royaume de Tours, Blois et Beaugency seulement, et ce par une trop grande présomption.

§ 3. — HENRI III SONGE A SE RAPPROCHER DU ROI DE NAVARRE. NÉGOCIATION DE SULLY.
(Sully, *Économies royales.*)

Tant d'étranges mutations vous firent soudainement partir de Rosny pour vous acheminer vers le roi de Navarre. Vous vîntes à Blois, avec dessein de vous y rendre et passer inconnu; mais, en traversant les rues, M. de Rambouillet, avec lequel vous aviez de grandes habitudes, vous entrevit demi-bouché de votre manteau. Il envoya un nommé le Boulay pour vous reconnaître et aussi votre logis, parla de vous au roi, lequel lui commanda de savoir les causes de

sidérant qu'ils ne pouvaient tenir si promptement,... ils jettent l'œil sur le duc de Mayenne, le nommant lieutenant général de l'État et couronne de France, attendant lesdits États; ordonnant qu'en toutes expéditions, tant de justice qu'autres, sera mis le nom dudit duc », etc.

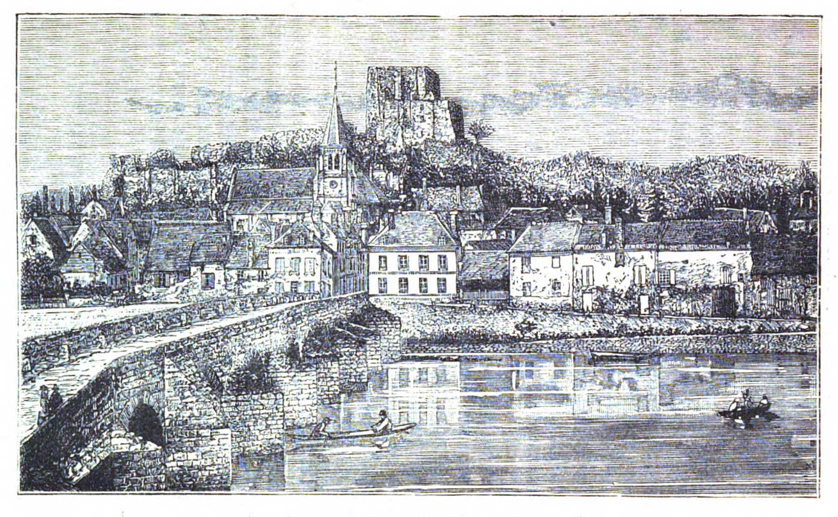
votre venue à Blois et s'il n'y avait point moyen de traiter quelque chose pour vous avec le roi de Navarre, d'autant qu'il vous avait trouvé en 1586, et depuis à Mantes, fort raisonnable et grandement affectionné à l'État; tant y a que M. de Rambouillet, ayant conféré avec vous, trouva moyen de vous faire parler au roi, qui vous témoigna de vouloir réconcilier le roi de Navarre à lui, et de s'en servir confidemment. Après plusieurs propos qui seraient trop longs à réciter, toute difficulté tomba à l'assurance d'un passage sur la rivière de Loire.

Il vous commanda de partir promptement pour aller faire entendre son intention au roi de Navarre et lui rapporter la sienne, et refusa d'écrire, ni même de vous bailler un passeport, de peur, vous dit-il, que le cardinal Morosin et le duc de Nevers ne le sussent, qui décrieraient les affaires, voire même s'ils savaient que vous fussiez là, il ne pourrait pas empêcher qu'ils ne vous fissent arrêter prisonnier. Et en cet état d'affaires tant embarrassées et enveloppées de craintes, vous allâtes trouver le roi de Navarre au siège de la ville de Châtellerault, qu'il prit le jour même de votre arrivée. Vous lui exposâtes deux choses : l'une, la charge que le roi vous avait donnée, et y ajoutâtes les persuasions de M. de Rambouillet, et l'autre, que le sieur de Brigueux, gouverneur de Beaugency, en partant de Blois, vous avait dit ces mots : « Monsieur, je vois bien que le roi se va perdre par timidité, irrésolution et mauvais conseil, et que la nécessité nous jettera ès mains de la Ligue; pour moi, je n'en serai jamais, et veux plutôt servir le roi de Navarre; partant dites-lui que je tiens un passage sur Loire, qui est Beaugency, et que s'il me veut envoyer vous ou M. de Rebours, je mettrai dedans celui qu'il m'enverra et l'irai trouver. » Sur cette ouverture, le roi de Navarre songea un peu,

en se grattant la tête, puis vous dit : « Estimez-vous que le roi ait bonne intention en mon endroit, et qu'il veuille traiter de bonne foi avec moi? — Oui, pour le présent, dites-vous, Sire, et n'en devez nullement douter; car la nécessité de ses affaires l'y contraint, n'ayant autre remède en ses dangers que votre assistance. — Je ne veux donc pas lui prendre ses villes, vous dit-il, pendant qu'il traitera de bonne foi avec moi; retournez-vous-en le trouver, et lui portez mes lettres et mes intentions, car je ne crains ni Morosin ni Nevers. » Il vous fit apporter à dîner dans son cabinet même, et aussitôt vous fit prendre la poste.

Le roi s'était avancé jusqu'à Montrichard, où vous pensâtes coucher par les rues, tous les logis étant pris quand vous arrivâtes, et ne vous osant nommer pour en demander un, de peur de vous découvrir et gâter votre négociation. Enfin le sieur de Maignan chercha tant qu'il trouva le logis de M. de Rambouillet, qui vous fit loger dans un logis qui était marqué pour un de messieurs vos frères qui étaient allés devant à Tours. Environ la minuit, l'on vous mena parler au roi en haut du château, lequel vous dépêcha la nuit même; approuva tout ce que lui demandait le roi de Navarre, lui promit une ville sur la rivière de Loire, et de faire avec lui, non une paix apparemment pour le commencement, mais une bonne trêve, qui dans leurs deux cœurs serait déjà une paix éternelle et réconciliation sincère.

A votre retour à Châtellerault, ce ne furent que réjouissances. Tout le monde courait au-devant de vous, et le pauvre Vaulbrant vous appelait le dieu Rosny et disait aux autres : « Voyez-vous mon frère, mon ami, cet homme-là? Pardieu, nous l'adorerons tous, et lui seul rétablira la France; il y a plus de six ans que je l'ai dit, et Vilandry avait même opinion que moi. »



Montrichard et ruines du château.

§ 4. — L'ARMÉE DU ROI DE FRANCE ET L'ARMÉE DU ROI DE NAVARRE EN PRÉSENCE.

(Henri de Navarre.)

A Madame la comtesse de Gramont.

Mon cœur, Dieu me continue ses bénédictions. Depuis la prise de Châtelleraul j'ai pris l'île Bouchart, passage sur la Vienne et la Creuse, bonne ville et aisée à fortifier. Nous sommes à Montbason, six lieues près de Tours, où est le roi. Son armée est logée jusqu'à deux lieues de la nôtre, sans que nous nous demandions rien; nos gens de guerre se rencontrent et s'embrassent, au lieu de se frapper, sans qu'il y ait trêve ni commandement exprès de ce faire. Force de ceux du roi se viennent rendre à nous; et des miens nul ne veut changer de maître. Je crois que Sa Majesté se servira de moi; autrement il est mal, et sa perte nous est un préjugé dommageable. Je m'en revais à Châtellerault prendre quelques maisons qui font la guerre. Dites à Castille qu'il se hâte de se mettre aux champs. C'est à ce coup qu'il faut que mes serviteurs fassent merveilles. Car, par raison naturelle, avril et mai prépareront la ruine d'un des partis; ce ne sera pas du mien, car c'est celui de Dieu. Mon âme, le plus grand regret que j'aie en l'âme, c'est de me voir si éloigné de vous, et que je ne vous puis rendre témoignage que par écrit de l'amour que j'ai et aurai toute ma vie pour vous. Ce 8 mars, de Montbason. Je vous prie, envoyez-moi votre fils.

§ 5. — LES HÉSITATIONS DU ROI DE NAVARRE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Environ ce temps, le roi et le roi de Navarre firent un accord et paction ensemble, pour se déclarer amis

d'amis et ennemis d'ennemis les uns des autres. Et fit le roi ledit roi de Navarre son lieutenant général en son armée qu'il assemblait aux environs de Tours, y faisant venir gentilshommes et gens de guerre de toutes parts, en l'intention de l'amener à Paris, pour avoir sa raison des Parisiens et leur faire rendre l'obéissance qui lui était due à vive force, puisque par amour ils n'y voulaient entendre. Et dès lors unirent leurs forces et leurs conseils pour s'efforcer, ainsi unis, de venir à bout des restes des Guisards et des Lorrains, et autres avec eux ligués leurs ennemis, qui avaient juré la mort de l'un et de l'autre et leur faisaient ouverte et cruelle guerre.

Du commencement, le roi de Navarre fit de grandes difficultés, ne s'osant fier aux paroles et promesses du roi, qui depuis quatre ans n'avait cessé de le molester et qui n'avait tenu ni parole ni promesse (bien que solennellement jurée) à ceux de Guise, et craignait qu'à la première occasion il ne lui en fît faire comme à eux, sachant qu'il ne l'aimait pas tant, qu'à un besoin il n'envoyât sa tête aux Parisiens pour leur servir de gage à la paix qu'il traiterait avec les Lorrains et ceux de la Ligue. Toutefois, finalement, considérant que si le roi était vaincu par ceux de la Ligue, ils ne faudraient, superbes de telle victoire, de lui courir sus à toute outrance, il s'arrêta au proverbe qui dit que deux liens sont plus forts qu'un, et qu'avec ses forces, se tenant sur ses gardes, il empêcherait bien que le roi et les siens ne lui pussent nuire, et au surplus que la guerre qu'il entreprenait faire avec le roi était proprement sienne, puisqu'elle n'avait d'autre but ni dessein que de dompter ceux qui depieçà s'étaient déclarés ennemis capitaux de lui et de sa maison. Pour le regard de sa sûreté, les têtes abattues de ceux qui avaient les

forces de France entre les mains, et principalement celle de sa belle-mère, sa jurée et mortelle ennemie, et la plus dangereuse de toutes, lui semblait un gage assez assuré pour ne point craindre.

Sur cette résolution donc, aussitôt qu'il eut été mandé du roi il s'y achemina avec bien petite troupe, et passa la rivière le dimanche dernier avril, pour venir trouver Sa Majesté.

§ 6. — L'ENTREVUE DU PLESSIS-LÈS-TOURS.

(*Économies royales*. — L'Estoile.)

Le traité entre les deux rois ayant été achevé, Saumur se délivra. L'entrevue des deux rois se fit au Plessis-lès-Tours, avec une telle joie et acclamation qu'il ne se peut dire plus, et y eut tant de presse en elles qu'ils furent demi-quart d'heure à cinquante pas l'un de l'autre, sans se pouvoir approcher. Il nous souvient qu'à deux lieues du Plessis, en s'y acheminant, le roi de Navarre mit pied à terre dans un pré près d'un moulin, et voulut prendre avis des siens s'il devait aller à Tours séjourner à la cour; quelle forme de vivre y tenir, et confiance y prendre; après une grande diversité d'opinions, vous branlâtes la tête deux ou trois fois, sans rien dire; car vous étiez en colère. Enfin le roi, se retournant, vous dit : « Hé bien, monsieur de Rosny, que vous en semble? Vous ne dites mot ? — Il me semble, lui dites-vous, Sire, que quelques précautions que vous sachiez prendre, le roi sera toujours le plus fort à la cour; et qui craint que l'on ait dessein sur lui ne doit pas y aller; mais, en cas semblable à celui qui se présente, il faut jeter beaucoup de choses au hasard, qui est tout ce que je vous dirai. » Sur quoi, après plusieurs contestations,

le roi de Navarre finalement répondit : « Allons, allons, il n'en faut plus parler, la résolution est prise ». Il ne coucha qu'une nuit ou deux à Tours, et s'en



Entrevue de Henri III et de Henri de Navarre, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Estampes, Hist. de France, Q. b. 22.)

retourna en son quartier à Maillé; vous demeurâtes en la ville pour visiter vos parents et amis qui étaient en grand nombre en cette cour, et fûtes loger au faubourg de Saint-Symphorien. (Sully.)

Au Plessis-lès-Tours, où il est incroyable la joie que chacun montra avoir de cette entrevue, et avec quelles acclamations de liesse elle fut poursuivie; car

il s'y trouva une telle foule, concours et affluence de peuple, nonobstant tout l'ordre qu'on s'essaya à y donner, que les deux rois furent un grand quart d'heure dans l'allée du parc dudit Plessis, à se tendre les bras l'un à l'autre, sans se pouvoir joindre et approcher, tant la presse y était grande, et le bruit des voix du peuple résonnant, qui criait à grande force et exaltation : « Vive le roi! Vive le roi de Navarre! vivent les rois! » Enfin, s'étant joints, ils s'entre-brassèrent très amoureusement, même avec larmes, principalement le roi de Navarre, des yeux duquel on les voyait tomber grosses comme pois, de grande joie qu'il avait de voir le roi, qui fut telle, que, se retirant le soir, il dit ces mots : « Je mourrai content dès aujourd'hui, de quelque mort que ce soit, puisque Dieu m'a fait la grâce de voir la face de mon roi ». Et, au passage de la rivière, dit à un des siens, qui lui voulait mettre quelque ombrage à ce qu'il allait faire : « Dieu me dit que je passe et que je voie; il n'est pas en la puissance de l'homme de m'en garder; car Dieu me guide et passe avec moi; je suis assuré de cela, et si me fera voir mon roi avec contentement et trouverai grâce devant lui ». Comme il advint; car le roi, qui, emporté du temps, lui avait fait si longtemps la guerre et qui avait même été contraint de fournir et gens et moyens à la Ligue pour la lui faire, fut celui qui amena comme par la main ce prince pour l'installer après en l'héritage que Dieu lui avait promis par tant de gages de ses bénédictions, et ce, par moyens du tout inconnus aux hommes et plus miraculeux qu'on ne peut imaginer; car c'était le pape, c'était l'Espagnol, c'était le Lorrain, c'était le Savoyard, c'était la Ligue, c'étaient les Seize, bref c'étaient ses plus grands ennemis qui le portaient sur leurs épaules jusque sur le trône royal. Miracle

des miracles, à la vérité, et lequel toutefois nous avons vu de nos yeux. (L'Estoile.)

§ 7. — HENRI DE NAVARRE A DU PLESSIS-MORNAY.

Monsieur du Plessis, la glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que, si j'y allais, j'étais mort. J'ai passé l'eau [1] en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, mais fait paraître au visage du roi une joie extrême, au peuple un applaudissement non pareil, même criant : « Vivent les rois ! » de quoi j'étais bien marri. Il y a eu mille particularités que l'on peut dire remarquables. Envoyez-moi mon bagage, et faites avancer toutes nos troupes. Le duc de Mayenne avait assiégé Châteaurenault; sachant ma venue, il a levé le siège, sans sonner que la sourdine, et s'en est allé à Montoire et Lavardin. Demain vous aurez plus de nouvelles. Adieu.

Du faubourg de Tours, où est le quartier de notre armée, le 30 avril 1589. Votre affectionné maître et meilleur ami,

HENRY.

1. Ce passage de la Loire eut lieu le 21 avril. Le roi de Navarre fit paraître le même jour une déclaration sur les motifs de cette démarche solennelle, qui annonçait publiquement sa prochaine réunion avec le roi. Dans cette pièce, rédigée par Mornay, se trouve un tableau des désordres de la Ligue, où sont exposés d'une manière frappante d'éloquence et de vérité les excès commis par cette faction pendant les trois mois qui avaient précédé, et où la situation politique du duc de Mayenne est jugée d'une manière supérieure.

§ 8. — PROTESTATION DES LIGUEURS CONTRE L'UNION DES DEUX ROIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

De la confédération et association des deux rois, les Parisiens et ceux de la Ligue avertis, firent publier par toute la France, singulièrement à Paris, par leurs trompettes ordinaires de sédition, et Mme de Montpensier par ses prédicateurs gagés et appointés à cet effet, que le masque était découvert, que le tyran avait ôté le voile de son hypocrisie, s'étant tout à fait déclaré fauteur et partisan de l'hérétique, qu'il avait reçu et associé avec lui, partant qu'il ne fallait plus douter qu'en cette guerre il n'y allait que de la seule religion catholique qu'on voulait extirper et bannir du royaume de France, pour la défense et conservation de laquelle il fallait à présent plus que jamais se résoudre et n'y épargner vies ni biens.

§ 9. — L'ÉCHAUFFOURÉE DU FAUBOURG SAINT-SYMPHORIEN A TOURS.

Le dimanche 7 mai, le duc de Mayenne, qui avec ses troupes courait les pays de Touraine et de Vendômois, étant averti que le faubourg de Saint-Symphorien de Tours était gardé par quinze cents hommes, là assis par le roi, y étant pour la défense du passage du pont aboutissant audit faubourg, fit la nuit du 8 mai une longue cavalcade, pour les y venir surprendre, et de là se faire voie s'il pouvait, par le moyen d'une intelligence, jusque dans la ville, et y prendre le roi dedans, qui était une grande et

hardie entreprise pour un duc de Mayenne. Lequel se contenta enfin d'en enlever de force un faubourg à la barbe et vue de son maître, auquel il fit peur, si qu'il fut sur le point (tout roi qu'il était) de quitter la ville et s'en aller. Il y eut long et âpre conflit, et plusieurs tués de part et d'autre en icelui, principalement du côté du roi, qui y perdit ses maîtres de camp et plusieurs bons capitaines et soldats, ayant vu bien faire à beaucoup de ses serviteurs, et entre autres à M. de Châtillon, qu'il vit vaillamment combattre en pourpoint, la pique à la main; si qu'il en admira et loua la générosité. Et ne fut Sa Majesté bien assurée jusqu'à ce qu'il eût ouï nouvelles du retour du roi de Navarre, qui était parti de Tours pour aller à la guerre, et lequel étant averti par le roi de cette charge, y retourna tout court, jurant son ventre saint-gris que s'il y eût été, il en fût allé autrement. Mais c'en était fait quand il y rentra, et était jà décampé le duc du Mayenne, et quitté le faubourg, après y avoir mis le feu, la crainte et terreur du seul nom de ce prince ayant arrêté la plus grande fureur de l'ennemi, qui sans cela eût passé outre et fait beaucoup pis qu'il ne fit. Ce qui est même témoigné par la lettre d'un médecin de Paris à un sien ami de la cour, que j'ai vue et lue imprimée, où, parlant de la retraite que fit M. de Mayenne du faubourg Saint-Symphorien de Tours, il dit en ces mots : « qu'il eût pu tenir davantage, s'il n'eût eu peur d'être suivi et puni pour les violences de filles et femmes que firent ses gens dans le milieu d'une église » ; qui furent telles et si grandes, que le vicaire dudit Symphorien, conformément à la lettre du médecin, a depuis assuré y avoir vu forcer les filles et femmes réfugiées, en la présence de leurs maris et de leurs pères et mères, et que, leur en voulant re-

montrer quelque chose, ces gens de bien de l'Union, comme fort respectueux envers les gens d'Église, l'auraient, l'épée à la gorge, menacé de lui en faire autant, s'il ne se taisait.

Le roi ne voulut poursuivre davantage le duc de Mayenne, après cette chauffourée, dans un des faubourgs de Tours, ni que le roi de Navarre y allât, disant qu'il n'était raisonnable de hasarder un double Henri contre un Carolus.

§ 10. — LA MARCHE SUR PARIS.
(Lettres missives de Henri IV.)

A Madame la comtesse de Gramont [1].

Mon âme, je vous écris de Blois, où il y a cinq mois que l'on me condamnait hérétique et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à cette heure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu envers ceux qui se sont toujours fiés en lui! Car y avait-il rien qui eût tant apparence de force qu'un arrêt des États? Cependant j'en appelais devant Celui qui peut tout [2], qui a revu le procès, a cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis [3]. Ceux qui se fient en Dieu et le servent ne sont jamais confus [4]. Je me

1. L'original de cette lettre a cela de curieux que la comtesse de Gramont a écrit dans les interlignes quelques remarques d'où il semble ressortir que l'amitié de la dame pour le galant roi n'était pas marquée au vrai coin de la sincérité et du désintéressement. Les renvois suivants indiquent la place où se trouve dans la lettre chacune de ces remarques, imprimées ici en notes.

2. « Ainsi font bien d'autres. »

3. « Tant mieux pour vous. »

4. « Voilà pourquoi vous y devriez songer. »

porte très bien, Dieu merci; vous jurant avec vérité que je n'aime ni honore rien au monde comme vous[1], et vous garderai fidélité[2] jusqu'au tombeau. Je m'en vais à Boisjency, où je crois que vous oirez bientôt parler de moi[3]. Je fais état de faire venir ma sœur bientôt. Résolvez-vous de venir avec elle[4]. Le roi m'a parlé de la dame d'Auvergne[5]; je crois que je lui ferai faire un mauvais saut. Bonjour, mon cœur, je te baise un million de fois. Ce 18 mai. Celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble.

A Madame la comtesse de Gramont.

Vous entendrez de ce porteur l'heureux succès que Dieu nous a donné au plus furieux combat qui se soit fait de cette guerre[6]. Il vous dira aussi comme M. de Longueville, de la Noüe et autres ont triomphé près de Paris. Si le roi use de diligence, comme j'espère qu'il fera, nous verrons bientôt les clochers de Notre-Dame de Paris. Je vous écrivis, il

1. « Il n'y a rien qui n'y paraisse. »
2. Corisande a ajouté au commencement de ce mot : l'in (l'infidélité), puis elle fait suivre la phrase, ainsi modifiée, de cette remarque : « Je le crois ».
3. « Je n'en doute point : d'une ou d'autre façon. »
4. « Ce sera lorsque vous m'aurez donné la maison que m'avez promise, près de Paris, que je songerai d'en aller prendre la possession et de vous en dire le grand merci. »
5. La reine de Navarre, alors renfermée au château d'Usson.
6. Le combat livré devant Tours, les 8 et 9 mai, dans le faubourg de Saint-Symphorien, qu'attaquèrent les ducs de Mayenne et d'Aumale, et que défendit avec la plus brillante valeur le comte de Châtillon, fils de l'amiral Coligny.



n'y a que deux jours, par Petit-Jean. Dieu veuille que cette semaine nous faisions encore quelque chose d'aussi signalé que l'autre. Mon cœur, aimez-moi toujours comme vôtre, car je vous aime comme mienne [1]. Sur cette vérité, je vous baise les mains. Adieu, mon âme. C'est le 21 mai. De Boisjancy.

§ 11. — L'OCCUPATION D'ÉTAMPES. — LE BLOCUS DE PARIS. (Mémoires de L'Estoile.)

Le samedi premier jour du mois de juillet, la ville et château d'Étampes furent rendus aux deux rois, lesquels par là, ayant leurs coudées un peu plus franches, s'approchèrent de Paris, où ils avaient opinion d'entrer bientôt et y commander. Et envoyèrent leur avant-garde courir et ravager les villages plus proches de la ville, comme Clamart, Vanves, Issy, Meudon, Vaugirard, Montrouge, et circonvoisins.

Ce jour, Congi, chevalier du guet, avec vingt-cinq ou trente cuirasses, sortit par la porte Saint-Jacques sur le soir, pour aller voir vers le Bourg-la-Reine quelle contenance faisaient les ennemis, par lesquels il fut chargé et battu, de façon qu'il n'en ramena à Paris que cinq ou six de sa compagnie.

Le dimanche 2 juillet, on commença à faire aller quinze cents ou deux mille bourgeois aux tranchées pour y demeurer en garde vingt-quatre heures, chaque dizaine à leur tour, avec les soldats logés aux faubourgs, auxquels seuls on ne s'osait fier.

Cependant les pauvres gens des villages des environs de Paris, épouvantés, y refuyaient en grande

1. Ici Corisande a ajouté : « Vous n'êtes à moi, ni moi à vous ».

désolation, chassant devant eux bœufs, vaches, moutons, chevaux, ânes, et tout ce qu'ils pouvaient sauver de leurs meubles, comme faisaient aussi les religieuses des monastères voisins.

§ 12. — LES LIGUEURS A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. ODIEUSES VIOLENCES COMMISES PAR EUX.

Le vendredi 7 juillet, quelques troupes de l'armée de la Ligue entrèrent par force dans Villeneuve-Saint-Georges, où ils tuèrent, pillèrent, ravagèrent, violèrent femmes et filles, faisant tous actes d'hostilité, et pires qu'en pays d'ennemis et de conquête, sous couleur de ce qu'ils disaient qu'on leur avait refusé l'entrée, et, en résistant à leurs violences, tué aucuns de leurs soldats. Qui fut cause que toutes ces bonnes gens disaient et criaient partout qu'ils étaient mieux traités sans comparaison et plus doucement des ennemis que de ceux du duc de Mayenne, en l'armée duquel ne se trouvait ni ordre, ni discipline militaire, ni apparence seulement de religion en façon quelconque; car, encore qu'ils se disent catholiques, ils ne laissaient néanmoins de manger publiquement de la chair aux vendredis et autres jours défendus. Et pour faire voir à tout le monde qu'ils n'avaient point du tout de religion, ils contraignaient les prêtres des paroisses, en leur mettant le poignard à la gorge, de baptiser (car ils usaient de ce propre mot) les veaux, moutons, cochons, levrauts, chevreaux, poules et chapons, et leur bailler les noms de brochets, carpes, barbeaux, truites, soles, turbots, harengs et saumons. Et sur les plaintes qu'on en faisait au duc de Mayenne, qui ne les pouvait ignorer, et encore moins l'endurer, qu'il ne participât à cet athéisme, il ne faisait autre

réponse, sinon qu'il fallait patienter et qu'il avait affaire de toutes ses pièces pour ruiner le tyran. Et que mès que ses capitaines et soldats lui aidassent à cela, qu'il les tenait tous pour gens de bien et bons catholiques. Aussi les violements des femmes et des filles, même dans les temples saints, les sacrilèges des autels, les meurtres, assassinats, brigandages et rançonnements du pauvre peuple, n'étaient que jeu parmi eux. C'était vaillantise et galanterie, et comme une forme essentielle d'un bon ligueur.

§ 13. — LE QUARTIER GÉNÉRAL DES ROIS A SAINT-CLOUD. LES OTAGES DES LIGUEURS.

Sur la fin de juillet, les rois approchèrent leur camp de Paris, vers Saint-Cloud, Meudon, Issy, Vaugirard, Vanves et circonvoisins villages, venant tous les jours courir et escarmoucher jusqu'aux tranchées environnant les faubourgs de Paris de ce côté. Le roi prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi, d'où il voyait tout à son aise sa ville de Paris, qu'il disait être le cœur de la Ligue, et que pour la faire mourir il lui fallait donner le coup droit au cœur.

Le lundi dernier jour du mois de juillet, les Parisiens, étonnés de se voir si étroitement investis et serrés, et entendant que le roi qu'ils appelaient Henri de Valois, logé en la maison de Gondi, à Saint-Cloud, se mettait parfois aux fenêtres, regardant vers Paris et disant : « Ce serait grand dommage de ruiner et perdre une si bonne et belle ville. Toutefois si faut-il que j'aie ma raison des mutins et rebelles qui sont là dedans, qui m'ont ainsi chassé ignominieusement de ma ville, aidé et soutenu les Guisards, desquels je suis en partie vengé, comme aussi je suis résolu de

me venger du reste, et entrer en leur ville plus tôt qu'ils ne pensent. Même étant bien avertis que le dimanche pénultième de juillet, le roi s'était vanté que sans doute il y entrerait le mardi ou le mercredi ensuivant, ils firent resserrer en toutes les prisons de Paris environ trois cents bourgeois de la ville, des plus apparents et notables, de ceux qu'ils appelaient politiques et huguenots, lesquels ils soupçonnaient de favoriser le parti du roi en leur cœur. Et pour tels, prirent ceux qu'ils voulurent, les baptisant de ces beaux noms à leur plaisir.

Ce firent-ils (comme ils disaient), afin que lorsque l'armée des rois viendrait faire des efforts pour entrer dans la ville, ces prétendus royaux ne fissent quelque remuement dedans elle, et par ainsi se trouvassent empêchés dedans et dehors.

§ 14. — L'ASSASSINAT DE HENRI III PAR JACQUES CLÉMENT. (1er août 1589.)

Le mardi premier jour d'août, un jeune religieux, prêtre de l'ordre Saint-Dominique, dit Jacobins, autrement Frères Prêcheurs, natif du village de Serbonne, à quatre lieues près la ville de Sens, en Bourgogne, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, depieçà persuadé et résolu de faire ce qu'il exécuta, était parti de Paris le lundi précédent à cet effet, et pour lequel les otages politiques avaient été serrés le même jour par messieurs les Seize et enfermés en la boîte aux cailloux, se fit, à Saint-Cloud, conduire chez le roi, au logis de Gondi, où il eut entrée par le moyen de M. de la Guesle, procureur général au parlement de Paris. Il était environ huit heures du matin quand le roi fut averti qu'il y avait un moine de Paris qui



désirait de lui parler, et était sur sa chaise percée, ayant une robe de chambre sur ses épaules, sans être aucunement habillé, lorsqu'il entendit que ses gardes faisaient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça, et dit qu'il voulait qu'on le fît entrer, et que si on le rebutait, on dirait à Paris qu'il chassait les moines et ne les voulait voir. Incontinent le Jacobin entra, et ayant son couteau tout nu en sa manche, se présenta au roi, lequel se venait de lever et n'avait encore ses chausses attachées, et, lui ayant fait une profonde révérence, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne, prisonnier pour lors à Paris, et lui dit qu'outre le contenu de la lettre il était chargé de dire à Sa Majesté quelque chose d'importance en secret. Le roi, ne doutant aucun méchef lui pouvoir advenir de la part de ce petit chétif moine, commanda que ceux qui étaient près de lui se retirassent. Et, ouvrant la lettre qu'il lui avait baillée, la commença à lire, pour puis après entendre du moine le secret qu'il avait à lui dire. Lequel, le voyant attentif à lire, tira de sa manche un couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa le couteau au trou; lequel, ayant le roi à l'instant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine, et tout aussitôt commença le roi à s'écrier : « Ah! le méchant moine, il m'a tué, qu'on le tue! » Auquel cri étant vitement accourus ses gardes et autres, ceux qui se trouvèrent les plus près massacrèrent ce petit assassin de Jacobin aux pieds du roi. Et sur ce que plusieurs estimaient que ce fût quelque soldat déguisé, étant cet acte trop hardi pour un moine, ayant été incontinent ôté et tiré mort de la chambre du roi, pour être mieux reconnu, fut dépouillé nu jusqu'à la ceinture, couvert de son habit

L'assassinat de Henri III, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Estampes, Hist. de France, Q. b. 22.)

et exposé en public; mais il ne fut reconnu par aucun, pour autre qu'il était, à savoir : pour vrai moine, duquel on se devait garder de tous côtés, comme d'une mauvaise bête.

§ 15. — LES DERNIERS MOMENTS DE HENRI III. — HENRI IV RECONNU ET PROCLAMÉ PAR HENRI III.

(Mémoires du duc d'Angoulême.)

Un de mes valets de pied survint, qui me donna la nouvelle de mon entière perte, criant tout étonné, comme méritait un tel malheur, que le roi était blessé. A ce cri je me jette hors du lit, et, prenant le chemin du logis du roi, le trouvai que tout le monde y courait avec des cris qui perçaient le ciel de leurs voix et la terre de leurs larmes, sans paroles, sinon interrompues de sanglots et soupirs. Au milieu de cette troupe confuse, j'arrivai à la porte du logis de Sa Majesté, laquelle je trouvai fermée, tous les gardes en armes et les archers à la porte, qui défendaient l'entrée à tous ceux qui n'étaient pas seigneurs de qualité.

En entrant, je trouvai dans la cour le spectacle horrible de ce démon, lequel avait été jeté par les fenêtres; et tous les gardes du corps en armes le long de l'escalier, qui fondaient en pleurs. Je laisse à juger à ceux qui savent la perte que j'ai faite, et le naturel sensible que j'ai, en quel état je pouvais être dans cet étonnement général. Avec cette douleur particulière et extrême, j'entrai dans la chambre du roi, que je trouvai sur son lit, sans être encore pansé, sa chemise toute pleine de sang, ayant reçu sa blessure un peu plus bas que le nombril, du côté droit.

Aussitôt qu'il m'aperçut, il me fit cet honneur de

me prendre la main, me disant : « Mon fils (nom qu'il me donnait lorsqu'il me parlait en particulier), ne vous fâchez point; ces méchants m'ont voulu tuer, mais Dieu m'a préservé de leur malice; ceci ne sera rien ».

Je ne pus repartir à ces paroles que par des larmes et des sanglots; de sorte que M. d'O et quelques autres me retirèrent d'auprès de Sa Majesté, et, me menant devers une fenêtre, me firent connaître qu'il ne fallait pas que je continuasse ces marques véritables de mon déplaisir, parce que, affligeant Sa Majesté, cela augmenterait son mal.

Quelque temps après, et comme je fus un peu remis, plus par l'avis que l'on m'avait donné que par mon inclination, je revins auprès de Sa Majesté, que je trouvai entre les mains de Portail, son premier chirurgien, lequel sondant sa plaie, comme il était fort expérimenté, mais d'un esprit prompt, ne put s'empêcher de dire en latin à un de ses compagnons nommé Pigré et au médecin Le Febvre qu'il croyait que le boyau était percé.

Le premier appareil mis, ils consultèrent ce qu'il fallait faire pour soulager Sa Majesté. Leur résolution fut qu'il lui fallait bailler un lavement; et Portail, comme il était particulièrement mon serviteur, me dit : « Mon maître, songez à vous, car je ne vois pas que l'on puisse sauver le roi ». Cette parole me fut si sensible, que, M. Le Grand et M. d'Épernon me demandant ce que Portail m'avait dit, ma réponse ne fut que des larmes.

Leur curiosité n'étant pas satisfaite, ils allèrent à Portail, lequel ils pressèrent si fort, qu'il fut contraint de leur en dire autant qu'à moi. Néanmoins Sa Majesté, d'une voix et d'une parole fort fermes, contait à tous les princes et seigneurs qui étaient en sa chambre

la façon avec laquelle ce malheureux l'avait approché, jusqu'à ce que Boulogne, son aumônier, commençât la messe, lequel Sa Majesté demanda incontinent après qu'il se sentit frappé, ayant bien plus de soin du salut de son âme que de la conservation de sa vie, comme font remarquer les paroles que ce prince, aussi plein de piété que d'éloquence qui lui était naturelle, proféra lorsque Boulogne, au saint sacrifice de la messe, tenait le corps du fils de Dieu en ses mains :

« Mon Dieu, mon créateur et rédempteur, comme durant ma vie j'ai toujours cru que toutes mes bonnes fortunes venaient de vos seules bonnes volontés, que la possession de mes royaumes ne m'était donnée que par l'ordre qu'il a plu à votre puissance éternelle d'y établir, maintenant que je me vois dans les dernières heures de mon être, je demande à votre miséricorde divine qu'il vous plaise avoir soin du salut de mon âme; et, comme vous êtes le seul juge de nos pensées, le scrutateur de nos cœurs, vous savez, mon Seigneur et mon Dieu, que rien ne m'est si cher que la manutention de la vraie religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle j'ai toujours fait profession. Ce qui me fait vous adresser encore cette parole et prière, afin que, si je suis utile aux peuples desquels vous m'avez commis la charge en prolongeant mes jours, vous m'assistiez de la grâce de votre Saint-Esprit, pour ne me séparer jamais de ce que je vous dois. Sinon disposez-en ainsi que votre divine bonté le trouvera plus à propos pour l'utilité générale de tout ce royaume et le salut particulier de mon âme, protestant que toutes mes volontés sont résignées sans regret aux ineffables décrets de votre éternité. »

Tous ceux qui étaient dans la chambre ouïrent

facilement cette prière, parce que Sa Majesté la prononça avec des paroles si articulées que l'on eût jugé qu'elle n'avait aucune douleur. Cela ne laissa pas de renouveler les larmes de tous les auditeurs; de quoi Sa Majesté s'aperçut, car, étant appuyée sur moi : « Je suis marri, dit-elle, d'avoir affligé mes serviteurs ».

La messe dite, le roi commença à sentir les effets de sa blessure, et, ayant mal au cœur, il jeta quelques eaux. Les médecins, exécutant leur résolution, lui firent prendre un lavement, qu'il ne rendit qu'à moitié, le reste s'étant étendu dans le ventre par la fente qui était faite à l'intestin; sur quoi les médecins jugèrent qu'il ne pouvait en échapper.

Incontinent après, le roi de Navarre, auquel le roi avait envoyé un gentilhomme nommé Vantajoux, pour l'avertir de sa blessure, arriva [1]. Entrant dans

1. « Peu après, l'on lui dit que le roi de Navarre était là. Or il sentait déjà quelques douleurs et grandes tranchées, pour avoir été blessé au petit ventre, ce qui le fit conjecturer qu'il était plus blessé que l'on ne lui avait dit, et que Dieu le voulait tirer à lui. Il fit appeler le roi de Navarre, auquel il dit : « Mon frère, vous voyez l'état auquel « je suis; puisqu'il plaît à Dieu de m'appeler, je meurs « content, en vous voyant auprès de moi. Dieu en a ainsi « disposé, ayant eu soin de ce royaume, lequel je vous « laisse en grand trouble. La couronne est vôtre après « que Dieu aura fait sa volonté de moi. Je le prie qu'il « vous fasse la grâce d'en jouir en bonne paix et qu'elle « soit aussi florissante sur votre tête comme elle a été « sur celle de Charlemagne. J'ai commandé à tous les « officiers de la couronne de vous reconnaître pour leur « roi après moi. »

« Le roi de Navarre s'étant mis à genoux, les yeux pleins de chaudes larmes et le cœur de gros sanglots, ne lui put dire un seul mot, et, ayant pris les mains du roi, les baisa. Sa Majesté, voyant qu'il ne lui pouvait rien répondre, à

la chambre, Sa Majesté lui tendit la main, et le roi de Navarre la baisa, ensuite il lui dit : « Mon frère. vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant ». Ce sont les mêmes mots dont le roi usa au roi de Navarre, lequel, ayant le cœur enclin à la compassion, se sentant surpris, fut quelque temps à lui répondre que, sa blessure n'étant point dangereuse, il fallait espérer que bientôt il monterait à cheval et châtierait ceux qui étaient cause de cet attentat.

J'étais au pied du lit, tenant les pieds du roi, lequel, reprenant la parole, lui dit : « Mon frère, je me sens bien; c'est à vous à posséder le droit auquel

cause de ses larmes, l'embrassa par la tête, et, l'ayant baisé, lui donna sa bénédiction; puis, lui ayant dit qu'il se levât, il fit approcher tous les princes et seigneurs qui étaient là présents, et leur dit : « Je vous ai tantôt dit que « je désire que vous demeuriez tous unis, pour la conser- « vation de ce qui reste d'entier en mon État, car la divi- « sion entre les grands d'un royaume est la ruine des « monarchies, et que le roi de Navarre est le légitime « successeur de cette couronne. Vous n'ignorez pas la juste « obéissance que vous lui devez après moi; et, afin que « vous demeuriez tous unis au devoir que vous devez à la « couronne, je vous commande à tous présentement de lui « jurer et promettre obéissance et fidélité. » Suivant le commandement du roi, tous les princes et officiers de la couronne qui étaient là présents mirent à l'instant un genou en terre, et promirent et jurèrent obéissance et fidélité au roi de Navarre, après qu'il aurait plu à Dieu de faire sa volonté du roi. Ce fait, Sa Majesté commanda qu'on le laissât en repos. Le roi de Navarre se retira pleurant, comme aussi firent tous les princes les larmes aux yeux. Les officiers domestiques avec les aumôniers demeurèrent seulement dans la chambre. » (Palma Cayet, *Chronologie novennaire.*)

j'ai travaillé pour vous conserver ce que Dieu vous a donné; c'est ce qui m'a mis en l'état où vous me voyez. Je ne m'en repens point; car la justice, de laquelle j'ai toujours été le protecteur, veut que vous succédiez après moi à ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de traverses si vous ne vous résolvez à changer de religion. Je vous y exhorte autant pour le salut de votre âme que pour l'avantage du bien que je vous souhaite. »

Le roi de Navarre reçut ce discours, lequel ne fut qu'en particulier, avec un très grand respect et une marque d'extrême douleur, sans dire que fort peu de paroles et de fort basses, lesquelles tendaient à vouloir faire croire à Sa Majesté qu'il n'était pas si mal qu'il dût songer encore à une dernière fin. Mais au contraire, le roi élevant sa voix en présence de plusieurs seigneurs et gens de qualité dans sa chambre, qui en était toute pleine : « Messieurs, leur dit-il, approchez-vous et écoutez mes dernières intentions sur les choses que vous devez observer quand il plaira à Dieu de me faire partir de ce monde. Vous savez que je vous ai toujours dit que ce qui s'est passé n'a pas été la vengeance des actions particulières que mes sujets rebelles ont commises contre moi et mon État, qui, contre mon naturel, m'ont donné sujet d'en venir aux extrémités; mais que la connaissance certaine que j'avais que leurs desseins n'allaient qu'à usurper ma couronne contre toute sorte de droit et au préjudice du vrai héritier, après avoir tenté toutes les voies de douceur pour les en divertir; que leur ambition a paru si démesurée, que tous les biens que je leur faisais pour tempérer leurs desseins, servaient plutôt à accroître leur puissance qu'à diminuer leur mauvaise volonté. Après une longue patience qu'ils imputaient plus à nonchalance qu'au désir véritable

que j'ai toujours eu de les en retirer, je ne pouvais éviter ma ruine entière et la subversion générale de cet État, qu'en apportant autant de justice que j'avais de bonté. J'ai été contraint d'user de l'autorité souveraine qu'il avait plu à la divine Providence de me donner sur eux; mais, comme leur rage ne s'est terminée qu'après l'assassinat qu'ils ont commis en ma personne, je vous prie comme mes amis, et vous ordonne comme votre roi, que vous reconnaissiez après ma mort mon frère que voilà, que vous ayez la même affection et fidélité pour lui que vous avez toujours eues pour moi, et que, pour ma satisfaction et votre propre devoir, vous lui en prêtiez le serment en ma présence. Et vous, mon frère, que Dieu vous y assiste de sa divine Providence; mais aussi vous priai-je, mon frère, que vous gouverniez cet État et tous ces peuples qui sont sujets à votre légitime héritage et succession, de sorte qu'ils vous soient obéissants par leurs propres volontés, autant qu'ils y sont obligés par la force de leur devoir. »

Ces paroles achevées, auxquelles le roi de Navarre ne répondit que par des larmes et des marques d'un grandissime respect, toute la noblesse, fondant aussi en larmes avec des paroles entrecoupées de soupirs et de sanglots, jurèrent au roi de Navarre toutes sortes de fidélité, et dirent au roi qu'ils obéiraient ponctuellement à ses commandements; lequel, tirant le roi de Navarre proche de lui, et me montrant à ses pieds, lui dit : « Mon frère, je vous laisse ma couronne et mon neveu; je vous prie d'en avoir soin et de l'aimer. Vous savez aussi comme j'affectionne M. Le Grand; faites état de lui, je vous en prie, il vous servira fidèlement. » Ce que le roi de Navarre accepta de bonne grâce, promettant à Sa Majesté d'observer ses commandements.



Un moment après, le roi, reprenant la parole, dit au roi de Navarre : « Mon frère, allez visiter tous les quartiers : votre présence y est nécessaire, et commandez à la Trémouille d'être sur ses gardes; car la nouvelle de ma blessure donnera de l'audace aux ennemis, qui voudront entreprendre quelque chose ». Il commanda à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au maréchal d'Aumont à celui des Allemands, pour les obliger, en cas qu'il vînt faute de lui, à demeurer fermes dans le parti, et à suivre la fortune du roi son successeur. Tous ces commandements n'avaient rien d'un homme qui se voyait mourir, et, dans ces paroles souveraines et généreuses, tout était semblable à son courage et à sa qualité.

Cela se passa sur les onze heures du matin, où, se tournant vers la noblesse qui était demeurée dans sa chambre, il les pria de le laisser en particulier. Et de fait, il n'y demeura que messieurs d'Épernon, de Bellegarde, de Mirepoix et moi, qui, lui tenant toujours les pieds, sentais, par une espèce de contraction des orteils, que le corps tout entier pâtissait. De quoi j'avertis les médecins et chirurgiens, lesquels, y mettant la main, jugèrent la même chose.

Sa Majesté, néanmoins, ne laissa pas de reposer avec tranquillité une bonne heure; et à son réveil elle prit un bouillon, mais elle le jeta, et, depuis cette heure-là jusqu'à sa fin, sa chaleur naturelle se retira petit à petit, sans qu'elle pût garder aucun aliment.

Sur le minuit [1], étant appuyée sur moi, elle se

1. « Sur les deux heures après minuit, son mal rengrégea si fort, que lui-même commanda audit Boulogne, son chapelain du cabinet, d'aller prendre le saint sacrement, afin que, s'étant encore confessé, il le pût adorer et recevoir pour viatique : « Car, disait-il, je juge que l'heure est

réveilla, comme en sursaut, et m'appelant me dit : « Mon neveu, allez-moi querir Boulogne ». M. Le Grand lui demanda si elle sentait du mal. « Oui, dit-elle, et tel que le sang me va suffoquer. » Aussitôt on apporta de la bougie, mais Sa Majesté avait perdu la vue; Boulogne étant arrivé, elle se réconcilia, et, incontinent après, elle expira entre mes bras.

« venue, que Dieu veut faire sa volonté de moi ». Ce qui fut cause que les officiers qui l'assistaient lui dirent plusieurs choses, afin de le consoler pour attendre la mort en patience. Et lui leur répondit : « Je reconnais, mes « amis, que Dieu me pardonnera mes péchés par le mérite « de la mort et passion de son fils Notre-Seigneur Jésus- « Christ ». Puis incontinent il leur dit : « Je veux mourir « en la créance de l'Église catholique, apostolique et ro- « maine. Mon Dieu, pardonne-moi et me pardonne mes « péchés. » Et ayant dit *In manus tuas, Domine,* etc., et le psaume *Miserere mei, Deus,* lequel il ne put du tout achever. pour ce que l'on lui dit : « Sire, puisque vous désirez « que Dieu vous pardonne, il faut premièrement que vous « pardonniez à vos ennemis ». Sur quoi, il répondit : « Oui, « je leur pardonne de bien bon cœur. — Ne pardonnez- « vous pas aussi à ceux qui ont pourchassé votre blessure? « — Je leur pardonne aussi, répondit-il, et prie Dieu leur « vouloir pardonner leurs fautes, comme je désire qu'il me « pardonne les miennes. » Après s'être encore confessé audit Boulogne, la parole lui étant devenue basse, ledit Boulogne lui donna l'absolution, et peu après, ayant perdu du tout la parole, il rendit l'âme à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, et ainsi mourut, au grand regret de plusieurs de ses officiers et sujets.

« Voilà comme mourut le roi très chrétien Henri troisième. En ce prince défaillirent les rois de la famille des Valois, après avoir régné en France plus de deux cent soixante ans, depuis le roi Philippe de Valois, jusqu'en cette présente année. » (Palma Cayet, *Chronologie novennaire*.)

Messieurs d'Épernon, d'O, de Larchant, de Clermont, de Richelieu et de Chemerault étaient dans sa chambre, lesquels eurent soin de me faire prendre et porter sur un matelas, où je demeurai jusqu'à ce que le sieur Cargret, mon gouverneur, avec mes gens, me vinrent enlever et mettre dans le lit, car j'avais perdu tout sentiment et toute connaissance.

§ 16. — LE JUGEMENT D'UN BON FRANÇAIS SUR HENRI III. (D'Aubigné.)

Le roi de Navarre, étant averti de l'état où était le roi, envoya promptement querir huit de ses serviteurs les plus confidents, et avec lesquels il consulta de ses affaires nouvelles, leur recommanda de prendre des cuirasses sous le pourpoint, et, s'étant accompagné en outre de quelque vingt-cinq gentilshommes, part avant jour du logis et arrive en la chambre du roi en même temps qu'il achevait d'expirer. Ses derniers propos furent, au commencement, des regrets de sa vie, des vengeances de sa mort, et commanda l'union des siens près la personne du roi, son beau-frère, qu'il déclara son successeur, non par une harangue continue, comme on lui attribue, mais par mots entrecoupés de gémissements et de sanglots, le tout en bons termes cependant.

Voilà la fin de Henri troisième, prince d'agréable conversation avec les siens, amateur des lettres, libéral par delà tous les rois, courageux en jeunesse, et dès lors désiré de tous; en vieillesse, aimé de peu, qui avait de grandes parties de roi, souhaité pour l'être avant qu'il le fût, et digne du royaume, s'il n'eût point régné. C'est ce qu'en peut dire un bon Français.

§ 17. — L'AUTOPSIE. — LA TRANSLATION DU CORPS A COMPIÈGNE. — LES DERNIERS MOTS DE L'ESTOILE SUR HENRI III.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi 2 août, à deux heures après minuit, le roi mourut. A l'ouverture de son corps, les chirurgiens trouvèrent le coup de sa blessure tel qu'il ne pouvait naturellement échapper, car il avait le mésentère coupé, avec les veines mésoraïques, desquelles il était sorti grande quantité de sang dès l'instant de sa blessure. Et depuis étant couché au lit, le sang s'était répandu dans l'omenton et péritoine et incontinent corrompu. Ce qui était seul suffisant pour le faire mourir, selon les maximes communes des chirurgiens.

Son corps, embaumé et mis en plomb, fut par le roi de Navarre (proclamé roi de France en l'armée, comme vrai successeur et légitime héritier de la couronne) fait porter en l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, qui était tenue par ceux de leur parti : car à Saint-Denis, occupé par ceux de la Ligue, il n'y avait pour les royaux aucun accès. Ses intestins furent enterrés au côté du maître autel de l'église Saint-Cloud.

Ce roi était né à Fontainebleau, le samedi 20 septembre 1551, et fut appelé Alexandre-Édouard. Son parrain fut Édouard VI, roi d'Angleterre, et Antoine de Bourbon; la marraine, la princesse de Navarre, sa femme.

Ce roi mourant laissa le royaume de France et tous les sujets d'icelui si pauvres, atténués et débilités qu'on en pouvait plutôt la ruine en espérer qu'aucune rescousse. Et ce autant ou plus par leurs fautes et rébellions, que par défaut de leur roi, qui était un très bon prince, s'il eût rencontré un bon siècle.

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Mémoires-journaux de L'Estoile.

Pierre de L'Estoile naquit à Paris en 1546 et y mourut en 1611. Son grand-père et son père avaient été présidents aux enquêtes du Parlement de Paris, et sa mère était fille de François de Montholon, président au Parlement, puis garde des sceaux. Il fit ses études à Bourges et vers 1569 acheta une charge d'audiencier à la chancellerie. Depuis 1574 il collectionna avec amour les livres rares et précieux, les placards curieux, les pasquils ou fadèzes, toutes les nouvelles et bruits de la cour de Paris et de la France. D'un caractère prudent, il ne se déclara pour aucun parti; cependant sa liberté fut plusieurs fois menacée et il allait être proscrit lorsque Henri IV fit son entrée à Paris. L'Estoile se défit de sa charge, espérant vivre tranquille au milieu de ses livres et de sa nombreuse famille, composée de douze enfants, quatre d'un premier et huit d'un second mariage. Mais des affaires embarrassées, la mort de son fils aîné Louis devant Doullens, où il fut, dit son père, « vendangé des premiers », rendirent sa vieillesse chagrine. On n'a sur L'Estoile, dont le nom n'est pas même cité dans les Mémoires de l'époque, d'autres détails que ceux qu'il nous a laissés,

mais il se met peu en scène. Quant à ses goûts, ses principes, ses habitudes, son caractère, voici comment il se peint lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante et maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté dont je suis marri, et à laquelle toutefois qui me voudrait retrancher, ferait tort à ma santé et à ma vie, parce que, si je suis contraint, je ne vaux rien, étant extrêmement libre et par nature et par art, et me suis logé là avec le seigneur de Montagne (mon *Vade mecum*), que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi je veuille me ronger les ongles et que je veuille acheter au prix du tourment et de la controverse. » Son *Journal*, ainsi que le titre l'indique, a été écrit au jour le jour; c'est le récit de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend; on y trouve de précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris; les affaires de l'État sont mêlées à celles de la famille du chroniqueur; les faits divers, le prix des denrées, les anecdotes, la naissance de monstres, les accidents, les procès, les jugements sur les ouvrages remarquables, les bons mots, les crimes, les exécutions, tout cela est ensemble, sans ordre, sans méthode, mais présenté en un style libre, naturel, annonçant la probité et la candeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son amour et sa fidélité pour le souverain. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître le Paris des XVIe et XVIIe siècles que le journal de Henri III et de Henri IV. La première partie de ce journal a été d'abord publiée seule en 1621 sous le titre de : *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne*, par Louis Servin, Paris, in-4o. Le *Journal de Henri IV* n'a paru qu'en 1719; c'est Denis Godefroy, membre de la Chambre des comptes de Lille, qui, le premier, l'a fait connaître en réimprimant le *Journal de Henri III* sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis 1574 jusqu'en 1611*, Cologne, 2 vol. in-8o. Réimprimés depuis, notamment dans les collections Petitot et Michaud, les *Mémoires-Journaux* de

L'Estoile ont fait récemment l'objet d'une publication savante et intégrale en 12 volumes, édités à Paris chez Jouaust, librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338.

Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois et le père en effet de ses peuples françois, et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français, dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.

Tel est le titre singulier de l'ouvrage le plus étonnant que la préoccupation de graver sa propre physionomie dans l'histoire ait jamais inspiré à un soldat ou à un homme d'État. Maximilien de Béthune, né en 1560, marquis de Rosny et plus tard duc de Sully, après avoir été dès son enfance attaché à la personne du jeune roi de Navarre Henri, et pris une part des plus actives aux événements politiques et militaires qui amenèrent ce prince sur le trône de France, resta son conseiller intime et son ministre presque universel avec les titres de surintendant des finances, de grand voyer, de grand maître de l'artillerie, de gouverneur de la Bastille, jusqu'à la fin de ce grand règne. Écarté des affaires dès le commencement de la régence de Marie de Médicis (1610), il entreprit et poursuivit jusqu'à la fin de sa vie (1641) l'œuvre dont on a vu plus haut le titre solennel et compliqué.

Pour en comprendre seulement la forme, il faut se représenter dans une salle du château de Villebon ou de Sully quatre hommes de plume qui viennent tour à tour, après avoir passé de longues journées à feuilleter notes,



relations, lettres, mémoires ou états entassés dans une armoire, lire au ministre déchu, lequel écoute, approuve ou reprend, le récit de ce qu'il a vu, fait, dit et entendu. Ce n'est peut-être là qu'un artifice d'écrivain à la recherche de l'originalité, mais il est certain que, en dehors de tout ce que cet ouvrage renferme de renseignements et de documents précieux, la façon même dont il est rédigé ne peut manquer d'éveiller la curiosité et l'intérêt.

On a peine à se figurer, en parcourant cet immense travail, que la tâche imposée à ceux qui l'ont écrit était d'abord d'abréger et de réduire, et pourtant ce qui nous a été laissé ne serait, au dire du rédacteur, qu'un extrait de plus amples mémoires recueillis au fur et à mesure des événements, presque depuis la naissance de Maximilien de Béthune jusqu'à la mort de Henri IV : les mémoires primitifs étaient l'ouvrage de trois secrétaires, dont il ne restait plus qu'un seul au service de l'ancien surintendant. Celui qui était demeuré fidèle et qui parle souvent en son seul nom s'était associé trois rédacteurs domestiques de nouvelle date, pour la compilation qu'il avait à faire.

L'ouvrage fut commencé plusieurs années après la mort de Henri IV; les quatre rédacteurs ne furent pas longtemps à travailler ensemble; deux seulement s'en occupèrent avec assiduité, les deux autres en furent détournés « pour avoir trouvé des emplois plus profitables ». La besogne fut ainsi poussée jusqu'à la composition de deux parties du livre, s'étendant de 1570 à l'année 1605. Là les deux rédacteurs firent une pause, disant que le temps leur manquait pour arriver au terme de leur tâche, « ce qu'ils désespéraient d'achever ni bientôt, ni entièrement »; ils adressèrent au duc un épilogue ou plutôt un panégyrique, lequel embrassait toute son administration et même sa retraite, de telle sorte que, le recueil historique venant à faillir par le manque de temps pour en réunir les matériaux, la part de l'éloge du ministre atteignît du moins sa perfection.

Les noms des secrétaires rédacteurs des *Économies royales* sont restés à peu près inconnus. Tout ce que l'on peut conjecturer, c'est que les frères Arnauld, dont

les aînés furent secrétaires du duc de Sully et dont le plus jeune devait être le célèbre janséniste, transmirent aux autres secrétaires, parmi lesquels il faut sans doute compter un certain Legendre, toutes les communications et tous les documents nécessaires à leur service d'historiographes.

Les formes de la publication des deux premiers livres des *Économies royales* furent aussi étranges que les procédés employés pour la rédaction. Dans le château de Sully fut appelé un imprimeur d'Angers auquel on livra le manuscrit pour le reproduire sous les yeux du maître et sous la garde des serviteurs. Au lieu de ne mettre sur le frontispice ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, suivant l'usage des publications clandestines, on affubla de noms grecs deux prétendus imprimeurs d'Amsterdam, sous le couvert desquels étaient placés les deux volumes in-f° de l'édition princeps, qui n'eut qu'un petit nombre d'exemplaires, confiés à des mains sûres. C'est en 1638 qu'il faut placer cette première apparition des deux premiers livres des *Économies*. En 1649 à Rouen, et en 1652 à Amsterdam, l'ouvrage fut réimprimé et livré à une publicité plus étendue.

Sully avait cependant survécu au moins trois ans à l'impression des deux premiers livres de ses Mémoires, car il mourut le 15 décembre 1641. La rédaction de ses Mémoires et la compilation des documents restés en sa possession avaient continué par les soins de nouveaux secrétaires. Le savant Jean le Laboureur obtint la permission de publier cette continuation, restée manuscrite et qui forme 1 volume in-f°, 1662. On y trouve, outre l'achèvement du règne de Henri IV et les débuts de la régence jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut mis hors de ses charges, « plusieurs manuscrits de ces temps-là ramassés par les mêmes secrétaires parmi les papiers qui étaient en confusion dans le cabinet de leur maître et qu'ils transcrivent sans ordre, remettant à ceux qui voudront les lire le soin de les ranger ». Ce sont les discours du roi Henri le Grand, projets de règlements, états de recette et de dépense, états des armées, etc.

Tout cet ensemble d'histoire et de documents a été réimprimé plusieurs fois, en 1603 in-12, en 1664 in-f°, et en 1715 à Trévoux dans le format petit in-12, puis dans les collections Petitot et Michaud.

Sully ne disparut pas complètement de la scène après sa disgrâce. Grand officier de la couronne, gouverneur de plusieurs provinces, chef et conseil du parti protestant, possesseur de biens considérables, il fut plusieurs fois sur le point de reprendre le pouvoir; en 1634 le cardinal de Richelieu le fit maréchal de France, pour lui retirer la grande maîtrise de l'artillerie. Mais sa vie politique avait réellement pris fin avec la mort de son maître. C'est dans la juxtaposition de l'existence de ces deux hommes, unis à la fois par tant de contrastes et d'affinités pendant une partie de notre histoire si pleine de grands événements et animée de si nobles figures, que réside l'intérêt des *Économies royales*. Violent, grondeur, jaloux, mais passionné pour le roi et pour l'Etat, sans cependant faire tort à sa propre fortune, tel nous apparaît Sully dans la prolixité d'un style lourd et exubérant, au milieu d'un fatras d'archives et d'une accumulation de souvenirs parmi lesquels tous les documents ne sont pas d'une authenticité incontestable ni tous les jugements, et il s'en faut même de beaucoup, d'une impartialité digne de l'histoire.

Lettres missives de Henri IV.

Recueil publié dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, par M. Berger de Xivrey, en 8 vol., avec un supplément de M. Guadet.

Les Mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour les rois Charles IX, Henri III et Henri IV en diverses provinces de ce royaume.

Louis de Gonzague, duc de Nevers, troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue, né vers 1540, mort en 1595,

fut élevé à la cour du roi de France Henri II, fit ses premières armes très jeune, et fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (1557). Il devint duc de Nevers en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves, héritière du duché, et fut ensuite investi du gouvernement du marquisat de Saluces; il se signala dans le parti catholique pendant les guerres de religion, assista au siège de la Rochelle en 1573, accompagna Henri III en Pologne, et fit quelque temps partie de la Ligue. Mais, après l'assassinat de Henri III, il se déclara pour Henri IV, prit part à la bataille d'Ivry, et fut envoyé à Rome pour négocier la réconciliation du roi avec le Saint-Siège. A son retour, il fut nommé gouverneur de la Champagne, et combattit le prince de Parme en Picardie. Ses Mémoires, de 1554 à 1595, ont été publiés par Gomberville et Cusson, Paris, 1665, 2 vol. in-f°. Voir p. 57 le portrait du duc de Nevers.

Œuvres historiques de Palma Cayet.

Pierre-Vict.-Palma Cayet, chroniqueur et controversiste, né en 1525 à Montrichard en Touraine, mort en 1610, élève et ami de Ramus, embrassa avec lui le calvinisme. Après avoir étudié la théologie à Genève, il fut ministre dans un village du Poitou, puis prédicateur de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV. Ramené au catholicisme par le cardinal Duperron, il abjura en 1595, fut nommé professeur d'hébreu au collège de Navarre en 1596, et se fit ordonner prêtre en 1600. Ses œuvres historiques sont la *Chronologie novennaire,* 1608, 3 vol. in-8° (histoire des guerres de Henri IV de 1589 à 1598); *Chronologie septennaire,* 1609 (récit des événements de 1598 à 1604). Ces deux ouvrages sont justement estimés; ils renferment des anecdotes piquantes, des pièces intéressantes et rares. Ils ont été réimprimés dans la Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France de Michaud et Poujoulat.

Mémoires du duc d'Angoulême.

(Coll. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. II.)

Charles de Valois, grand prieur de France d'abord, puis comte d'Auvergne et enfin duc d'Angoulême, né le 18 avril 1573, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, fut recommandé par son père à Henri III de la manière la plus tendre. Ce vœu fut accompli. Charles de Valois fut élevé dans le cabinet de Henri III, qui lui donna l'année même de sa mort la charge de colonel général de la cavalerie française. Favorisé par Henri IV, qui lui fit épouser Charlotte de Montmorency, fille du connétable, il prit part aux conspirations de Biron et d'Entragues, et fut enfermé à la Bastille pendant onze années. Instruit par une dure expérience, il se soumit aux ministres de Louis XIII et accepta l'impérieuse domination de Richelieu. Retiré des affaires, il rédigea en un style correct et élégant des mémoires qui ne contiennent que le récit de deux événements très importants, la mort de Henri III et la bataille d'Arques, relatés avec des souvenirs et sur des documents très précis. Il mourut en 1650.

Relation de François Miron.

François Miron appartenait à une illustre famille de médecins et de magistrats; il fut médecin ordinaire de Charles IX et de Henri III; il nous a laissé une relation de la mort du duc de Guise, qui est évidemment celle d'un témoin mêlé de très près aux événements. Il suppose dans ce récit un interlocuteur qui n'est autre que lui-même se donnant la réplique à lui-même.

Histoire de d'Aubigné.

Théodore Agrippa d'Aubigné naquit en 1552, au château de Saint-Maury, près de Pons-en-Saintonge. Zélé calviniste, il se lia de bonne heure avec le jeune roi de Navarre, dont il devint l'un des favoris. Le roi le fit son écuyer ou aide de camp et le nomma dans la suite maréchal de camp, gouverneur général d'Oléron et de Maillezais et vice-amiral de Guyenne et de Bretagne. Il est un de ceux qui contribuèrent le plus par leur valeur à placer Henri IV sur le trône; mais sa rude franchise, sa verve mordante, son attachement profond pour le calvinisme, qui semblait la condamnation de l'abjuration de son maître, firent qu'il n'eut qu'une médiocre part aux faveurs de Henri IV. Éloigné de la cour après la mort de ce prince, il composa dans sa retraite de nombreux écrits. Le principal est intitulé *Histoires depuis 1550 jusqu'en 1601*, Maillé, 1616-1620 et 1626, 3 vol. in-8°. — On remarquera, dans les extraits que nous donnons de cet ouvrage, l'énergie, la concision, l'âpreté et souvent l'éclat du style, en même temps qu'une étonnante hardiesse. Cette histoire ayant été condamnée par le Parlement, d'Aubigné se retira à Genève (1620); il y mourut en 1630. On a de lui des mémoires autobiographiques sous le titre d'*Hist. de Théod. Agrippa d'Aubigné par lui-même*. C'est à lui qu'il faut attribuer les *Aventures du baron de Fœneste*, 1617, et la *Confession catholique du sieur de Sancy*, satires mordantes contre plusieurs personnages de son temps. Il avait aussi fait des vers dans sa jeunesse et notamment le long poème satirique des *Tragiques*, dans lequel respire une singulière vigueur. D'Aubigné est le grand-père de la célèbre Mme de Maintenon, fille de son second fils Constant d'Aubigné, qui encourut la disgrâce paternelle en abjurant le calvinisme et en révélant même les secrets du parti.

Vie de Jean Chandon.

Seigneur de la Montagne, maître des requêtes sous Charles IX, président au Grand Conseil, premier président de la Cour des Aides, conseiller d'État sous Henri III et Henri IV, Jean Chandon a laissé une courte relation de sa vie, qu'un de ses descendants a éditée (Épernay. Imprimerie de Victor Fiévet, 1857). Ce personnage a été mêlé de très près aux événements qui précèdent, accompagnent et suivent la journée des Barricades. Son témoignage peut servir à préciser quelques points restés obscurs, comme on peut le voir par les citations que nous donnons de cet intéressant opuscule. (Voyez le *Cabinet historique*, t. IV, 1848.)

TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.


LIBRARY
LIBRARY



